

2025 RAPPORT ANNUEL

RAPPORT DE GESTION
ET COMPTES ANNUELS





2025 RAPPORT ANNUEL

Editeur responsable : Michel Dorigatti,
Président du Comité de Direction d'HUmani.
Coordination : Service communication.
Mise en page : Antoine Dehasseler.
Photos : Bruno Rijm, Adobe Stock.
Avril 2026.



Rapport de gestion

Table des matières

Événements de 2025

► Les événements de 2025	6
--------------------------------	---

Qui sommes-nous ?

1) Présentation du secteur hospitalier	17
► Qui sommes-nous ?	18
► Répartition des lits agréés par site et par indice	20
► Nos différentes implantations	21
2) Présentation du secteur non hospitalier	23
► Qui sommes-nous ?	24
► Nos différentes implantations	28
3) Organigrammes	30
► Organigramme fonctionnel d'HUmani	31
4) Informations légales et statutaires	32
► Les statuts	33
► L'Assemblée Générale	34
► Le Conseil d'administration	34
► Le Comité de rémunération	37
► Le Collège des Contrôleurs aux comptes	37
► Le Bureau exécutif	37
► Le Comité de Direction	39
► Le Comité d'audit	39
► Les Comités légaux	40
► Les organisations syndicales représentatives	40

Bilans d'activité

1) Bilan du secteur hospitalier	42
► Chiffres-clés du CHU Charleroi-Chimay	43
2) Bilan du secteur non hospitalier	48
► Secteur aide à la jeunesse	49
► Secteur ONE	49
► Les crèches	50
► Le Pôle des aînés	51
3) Acteur économique	53
► Volume de commandes passées aux fournisseurs par région	54
► Volume de commandes passées aux fournisseurs par province	54
► Volume de commandes passées aux fournisseurs situés dans les communes associées et quote-parts sociales	55
4) Politique financière	56
► Flux financiers	57
► Les crédits court terme	57
► Les crédits long terme	57
► Les placements de trésorerie	58
5) Personnel d'HUmani	60
► Évolution des effectifs en 2025	61
6) Bilan social	64

Comptes annuels

Table des matières

1. Comptes de résultats des secteurs hospitalier et non-hospitalier	71
I. Secteur hospitalier	72
A. Compte de résultats consolidés du secteur hospitalier	72
II. Secteur non-hospitalier	77
2. Affectation des résultats d'HUmani	80
3. Bilan d'HUmani après affectation des résultats	82
4. Comptes annuels d'HUmani - format BNB	89
I. Bilan après affectation	90
II. Compte de résultats d'HUmani	92
5. Article 3:6 du code des sociétés et des associations - points complémentaires	93
6 Liste des adjudicataires	99
7. Rapport sur les participations	117
8. Lettre d'affirmation d'HUmani	119
9. Attestation du réviseur d'entreprises	130

RAPPORT DE GESTION



ÉVÉNEMENTS DE 2025



Janvier

► Début de la déconstruction du Rayon de Soleil

En janvier 2025, HUmani a entamé le désamiantage du Rayon de Soleil, une étape indispensable avant sa démolition programmée. Cette opération technique, menée par la société simple Wanty-Bemat-Moury, visait à retirer en toute sécurité les matériaux contenant de l'amiante présents dans l'ancien hôpital. Réalisé sous confinement strict et avec un contrôle permanent, le chantier garantissait la protection des professionnels, des riverains et de l'environnement. Le désamiantage a permis de préparer le terrain pour la phase suivante : la destruction du bâtiment, engagée en janvier 2026.

Février

► 20 ans de curiethérapie au CHU Charleroi-Chimay

Depuis 2004, le CHU Charleroi-Chimay pratique la curiethérapie prostatique, une technique mini invasive destinée aux cancers localisés de la prostate. Réalisée par implantation de grains d'iode125, elle permet un traitement précis tout en préservant les tissus environnants. En vingt ans, l'hôpital est devenu le centre de référence régional pour cette approche thérapeutique. Des centaines de patients ont bénéficié d'une prise en charge efficace, courte et bien tolérée. L'évolution des technologies et la collaboration étroite entre radiothérapeutes, urologues, physiciens et infirmiers ont renforcé la qualité du programme. L'ouverture récente de la Clinique de la Prostate marque une nouvelle étape dans cette dynamique. Ces deux décennies témoignent d'un engagement constant pour offrir des soins innovants et personnalisés.





► Nouvelle unité de Gériatrie centrée sur la traumatologie-orthopédie

L'Hôpital André Vésale a ouvert une nouvelle unité de gériatrie spécialisée en traumatologie-orthopédie, destinée aux patients de plus de 75 ans. Elle accueille principalement des personnes victimes de fractures, notamment de la hanche ou des membres inférieurs, souvent liées à des chutes. La prise en charge repose sur une collaboration étroite entre les chirurgiens orthopédistes et les gériatres, afin d'assurer un suivi global et adapté à la fragilité des patients âgés. L'équipe soignante multidisciplinaire accompagne la récupération fonctionnelle dès l'hospitalisation. L'unité dispose de 15 lits et d'une salle de rééducation intégrée.

► La chirurgie « one day » en mode cocooning sur Vésale

Le concept de la « one day chirurgicale » a été repensé sur l'Hôpital André Vésale afin de fournir encore plus de confort aux patients. Le 5B a été réaménagé avec un salon d'attente cosy où les patients patientent avant d'être conduits en fauteuil roulant au bloc opératoire. Après l'opération, ceux-ci regagnent le salon de sortie et peuvent déguster un lunch box tout en sirotant un café ou un thé dans l'espace cuisine spécialement aménagé. La chirurgie en mode cocooning permet une réduction de l'anxiété chez les patients.





Mars

► Lancement de l'Espace Patient, nouvel outil digital d'HUMANI

L'Espace Patient, accessible via le site Internet d'HUMANI, marque une avancée dans l'offre digitale à destination du grand public. Ergonomique et ultra-sécurisé, l'outil permet la prise de rendez-vous en ligne pour toute une série de disciplines médicales, ainsi que l'accès à la facturation et à la modification des données personnelles. Cet Espace Patient est amené à se développer pour offrir de plus en plus de services digitaux aux internautes.

► Première dissection endoscopique sous muqueuse

En mars 2025, le CHU Charleroi-Chimay a franchi une étape majeure en réalisant sa toute première dissection endoscopique sous-muqueuse (ESD). Cette intervention innovante, destinée au traitement des tumeurs superficielles du tube digestif, a été menée par le Dr Youssef Mourabit, fraîchement intégré à l'équipe après une formation intensive de six mois au CHRU de Nancy. Grâce à cette technique de pointe, permettant une résection en bloc et réduisant significativement le risque de récurrence, l'hôpital renforce son rôle de centre régional de référence en endoscopie avancée. La réussite de cette première ESD a été rendue possible par une collaboration étroite entre la gastroentérologie, l'anesthésie et les équipes infirmières, illustrant la dynamique collective d'HUMANI au service de l'innovation médicale.



Avril

► Le nouveau service de Revalidation du CSF atteint sa capacité maximale

Ouvert en novembre 2024, le nouveau service de Revalidation du Centre de Santé des Fagnes a doublé sa capacité en quelques mois pour atteindre 20 lits. Unique dans la région, il permet aux patients nécessitant une revalidation générale de bénéficier d'une prise en charge de proximité, essentielle tant pour leur confort que pour celui de leurs proches en leur évitant des déplacements contraignants vers d'autres hôpitaux. L'équipe est composée de médecins revalidateurs, d'infirmiers, de kinés, d'ergothérapeutes, d'aides-soignants et de logopèdes qui travaillent ensemble pour aider les personnes à retrouver leur autonomie après un AVC, une chute, une opération ou toute autre pathologie.



Août

► Le CHU Charleroi-Chimay confirmé comme Trauma Center Suprarégional

L'organisme allemand Cert-IQ a prolongé pour trois ans la certification du CHU Charleroi-Chimay en tant que Trauma Center Suprarégional obtenue pour la première fois en 2019. Ce nouvel audit a mis en évidence le respect strict de l'ensemble des critères de prise en charge des patients polytraumatisés, tout au long de la filière de soins.





► Médecine nucléaire : une nouvelle caméra Spect CT

Après deux mois de travaux, le service de Médecine nucléaire du CHU Charleroi-Chimay a inauguré sa nouvelle caméra NM CT 870 qui fusionne deux techniques d'imagerie : la scintigraphie (SPECT) et les images anatomiques du scanner CT. Résultat : une vision globale et ultra-détaillée, pour des diagnostics plus sûrs et des traitements mieux ciblés. Un plafond lumineux représentant un décor floral a été ajouté pour apaiser les patients.

► Atlas et Marcel : les chiens palliatifs de l'hôpital Léonard de Vinci

La zoothérapie a franchi une nouvelle étape au service de Soins palliatifs de l'Hôpital Léonard de Vinci. Perle Delsinne, psychologue, est désormais accompagnée de son Golden Retriever prénommé Atlas lorsqu'elle va à la rencontre des patients. La boule de poils a commencé son travail à l'âge de 10 semaines et grandit à présent au sein du service où il joue son rôle de médiateur animal. Réduction du stress, diminution de la solitude, favorisation du dialogue en décentrant le malade de ses préoccupations médicales : le chien peut aussi stimuler la mobilité et la motricité via des activités comme le brossage, les caresses, etc.

Marcel, teckel d'une infirmière, a depuis lors rejoint son compagnon à quatre pattes au sein du service.





► Une nouvelle Clinique du pied diabétique

La Belgique détient le triste record mondial de la plus forte prévalence d'ulcères du pied diabétique. Cela s'explique notamment par une prise en charge insuffisamment globale des plaies chroniques alors que la population de diabétiques ne cesse de croître. Le CHU Charleroi-Chimay travaille depuis des années de façon multidisciplinaire mais a franchi un nouveau cap en créant la Clinique du pied diabétique. Diabétologues, chirurgiens vasculaires, infectiologues, podologues, chausseurs, diététiciens et infirmiers spécialisés collaborent à la prise en charge rapide et coordonnée des patients sur le site de Marie Curie.

Septembre

► Workshop international de cardiologie interventionnelle

Le service de Cardiologie interventionnelle du CHU Charleroi-Chimay a organisé un workshop international sur les angioplasties complexes. Des médecins venus de Hong Kong et de Tunisie ont assisté aux procédures et présentations scientifiques de nos praticiens. Parmi les cas marquants : deux occlusions chroniques ouvertes chez un même patient réalisées en une seule séance et une bifurcation sévèrement calcifiée traitée avec succès. Grâce aux study nurses, les patients ont pu être inclus dans deux études cliniques randomisées.





Octobre

► Pneumologie : concept unique de micro-caméra endoscopique

C'est une première en Wallonie : le service de Pneumologie du CHU Charleroi-Chimay a inauguré une microcaméra endoscopique révolutionnaire pour la détection précoce des nodules pulmonaires, en collaboration avec LysMedical. Ce bijou technologique permet d'explorer les voies respiratoires jusqu'à la plèvre, avec une précision jamais atteinte. L'avantage majeur réside dans le fait que cette technique permet d'éviter des biopsies chirurgicales en offrant une visualisation directe des zones suspectes. Une avancée qui positionne le CHU Charleroi-Chimay comme pionnier dans la lutte contre les maladies pulmonaires.

Novembre

► Trauma Center : exercice de simulation d'attentat

Dans un objectif de formation continue et d'excellence liée au Trauma Center, les équipes des urgences du CHU Charleroi-Chimay ont organisé un exercice « grandeur nature » de médecine tactique en simulant un attentat en discothèque et une perquisition qui tourne mal. Fumigènes, musique assourdissante, faux sang et blessures factices, coup de feu : nos soignants ont été mis à rude épreuve mais ont tous agi avec sang-froid et professionnalisme.





► Première mastectomie coelioscopique de la Clinique du Sein

Les Dr Alice Fromont, Laura Place et Frédéric Lancelle ont réalisé pour la première fois une mastectomie coelioscopique, une technique chirurgicale innovante et moins invasive pour l'ablation du sein chez les femmes à risque élevé de cancer (notamment porteuses de mutations génétiques). Cette intervention est réalisée par coelioscopie, via de petites incisions et une microcaméra, ce qui réduit les cicatrices, accélère le rétablissement et diminue les douleurs post-opératoires tout en préservant la paroi thoracique et en facilitant la reconstruction mammaire.

► La Résidence Quiétude célèbre son demi-siècle

En novembre 2025, la Résidence Quiétude a fêté ses 50 ans, réunissant résidents, familles, collaborateurs actuels et anciens autour d'un moment convivial. Cet anniversaire a permis de mettre en lumière l'histoire et l'évolution de l'établissement depuis son ouverture en 1975, ainsi que les transformations importantes réalisées ces dernières années pour améliorer le cadre de vie et l'accompagnement des résidents.





Décembre

► Plus de 100 exposants au Marché de Noël de Léonard de Vinci

Tradition interrompue par la pandémie de COVID, le marché de Noël de Léonard de Vinci a repris ses droits en 2025. Plus de 100 exposants ont répondu présent à cet événement qui fut un véritable succès. Pas de doute, notre marché de Noël est bien le plus grand du secteur hospitalier belge !

**QUI
SOMMES-
NOUS ?**

A close-up photograph of two surgeons in an operating room. They are wearing blue surgical masks and hairnets. The surgeon in the foreground is looking directly at the camera, while the one in the background is slightly out of focus. The image has a green overlay on the left side.

1

PRÉSENTATION DU SECTEUR HOSPITALIER

QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis le 21 septembre 2023, le secteur hospitalier d'HUmani (CHU Charleroi-Chimay) comprend l'Hôpital Civil Marie Curie et l'Hôpital André Vésale, qui offrent tous deux la gamme complète des activités habituelles des services aigus, un hôpital de réadaptation (Hôpital Léonard de Vinci), un hôpital rural (Centre de Santé des Fagnes), une clinique ambulatoire (Clinique Léon Neuens) et une concentration des activités psychiatriques sur le site de l'Hôpital Vincent Van Gogh à Marchienne-au-Pont. Les deux hôpitaux généraux abritent en complémentarité des services médicaux et chirurgicaux spécialisés. L'Hôpital Civil Marie Curie est quant à lui certifié «Trauma Center» et spécialisé dans la prise en charge des patients polytraumatisés.

Le CHU Charleroi-Chimay, c'est :



1.491 lits agréés
dont 100 lits
universitaires



Un chiffre d'affaires de
607 millions d'euros



Plus de **120.000**
urgences



Des activités
de recherche et
d'enseignement



Plus de **5.800**
membres du
personnel et
près de **900**
médecins et
prestataires
indépendants



Plus de **54.000**
admissions grande porte
et **93.000** admissions
incluant les forfaits de
jour



Des services de
stages pour les
étudiants des
universités et des
hautes écoles



1^{er} partenaire wallon
du réseau hospitalier
de l'Université Libre de
Bruxelles.



Hôpital Civil Marie Curie

6 HÔPITAUX



Hôpital Civil Marie Curie
♥ **Lodelinsart**



Hôpital André Vésale
♥ **Montigny-le-Tilleul**



Hôpital Léonard de Vinci
♥ **Montigny-le-Tilleul**



Hôpital Vincent Van Gogh
♥ **Marchienne-au-Pont**



Clinique Léon Neuens
♥ **Châtelet**



Centre de Santé des Fagnes
♥ **Chimay**

1 CENTRE DE MÉDECINE SPORTIVE



Clinique du Sport
♥ **Monceau-sur-Sambre**

DE NOMBREUSES POLYCLINIQUES



Mambourg, Fontaine-l'Evêque,
Philippeville et sur chacun des
sites hospitaliers

DES CENTRES D'AUTODIALYSE



Polyclinique du Mambourg
♥ **Charleroi**



Centre de Santé des Fagnes
♥ **Chimay**



Hôpital Civil Marie Curie
♥ **Lodelinsart**

1 CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES SEXUELLES



Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles
♥ **Lodelinsart**

RÉPARTITION DES LITS AGRÉÉS PAR SITE ET PAR INDICE

Répartition 2024 des lits agréés par site et par indice :

	A	A1	K	k	C	D	C+D	I	E	G	M	Mic	N	Aigus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Sp	Total
Marie Curie	30				109	186	103	32	27	24	38	8	15	572							0	572
Vincent Van Gogh	161	30	15	5										211						80	80	291
CHU Charleroi (agrément 718)	191	30	15	5	109	186	103	32	27	24	38		15	783						80	80	863
Vésale					71	77	56	9	15	78				306					0		0	306
L. de Vinci															45	25	95	8			173	173
CHU Vésale (agrément 325)					71	77	56	9	15	78				306	45	25	95	8	0		173	479
Centre de Santé des Fagnes (agrément 249)					30	30	27	3	15	24				129					20		20	149
Total	191	30	15	5	210	293	186	44	57	126	38	0	15	1.218	45	25	95	8	20	80	273	1.491

dont :

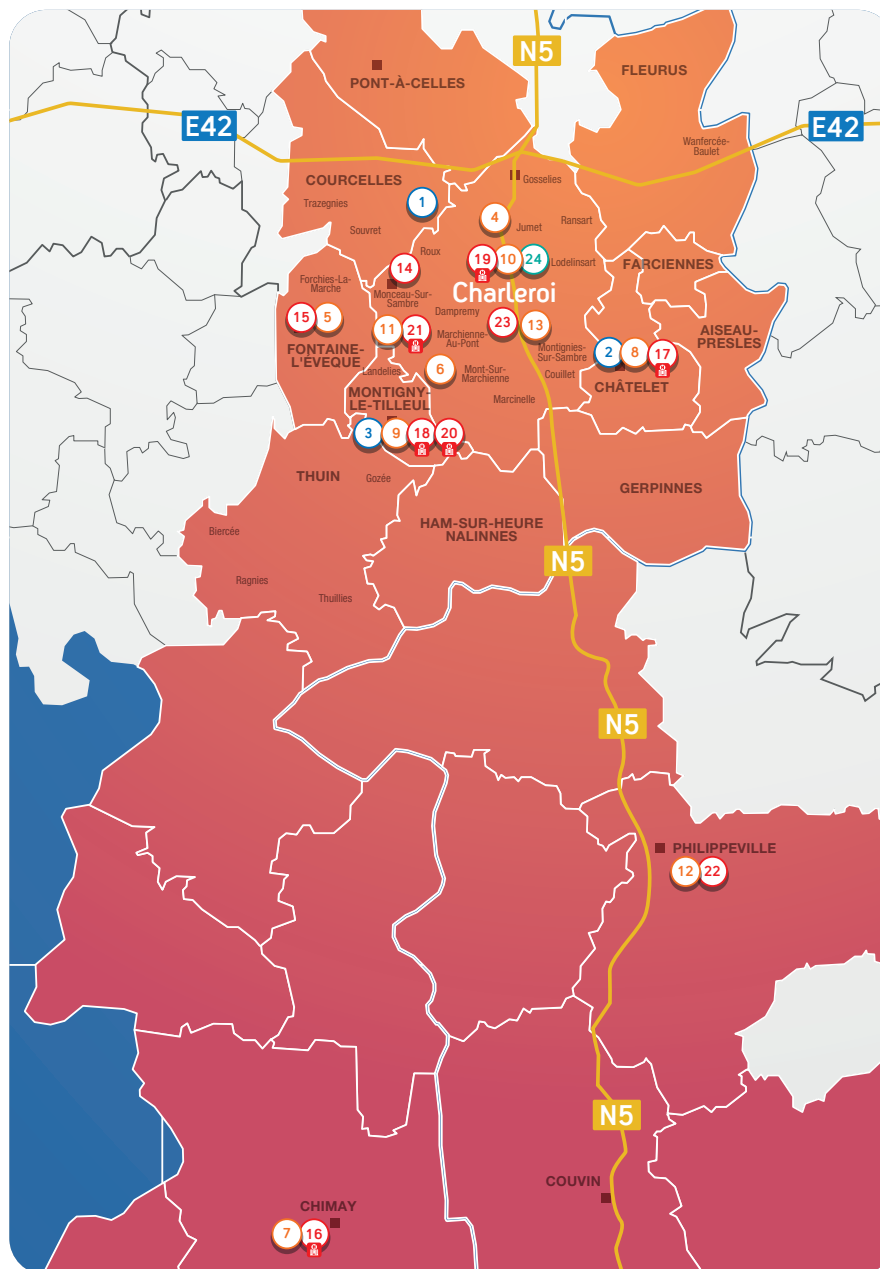
30 lits A gelés dans le cadre du projet 107 sur le site de Vincent Van Gogh

2 lits A gelés depuis le 17 octobre 2022 dans le cadre du projet HIC sur le site de Vincent Van Gogh

15 lits E suspendus sur le site de Vésale en vertu de l'arrêté ministériel du 24/02/2021



NOS DIFFÉRENTES IMPLANTATIONS



Voir la légende de la carte en page 24

QUI SOMMES-NOUS ?



Maisons de repos et de soins

- 1 Résidence Heureux Séjour
- 2 Résidence Pierre Paulus
- 3 Résidence Quiétude

Centres de prélèvement

- 4 Centre de Borfilet
- 5 Centre de médecine spécialisée de Fontaine-l'Évêque
- 6 Centre de prélèvement de Mont-sur-Marchienne
- 7 Centre de prélèvement du Centre de Santé des Fagnes
- 8 Clinique Léon Neuens
- 9 Hôpital André Vésale
- 10 Hôpital Civil Marie Curie
- 11 Polyclinique de Marchienne
- 12 Polyclinique de Philippeville
- 13 Polyclinique du Mambourg

Sites hospitaliers et polycliniques

- 14 Clinique du Sport de Charleroi
- 15 Centre de médecine spécialisée de Fontaine-l'Évêque
- 16 Centre de Santé des Fagnes
- 17 Clinique Léon Neuens
- 18 Hôpital André Vésale
- 19 Hôpital Civil Marie Curie
- 20 Hôpital Léonard de Vinci
- 21 Hôpital Vincent Van Gogh
- 22 Polyclinique de Philippeville
- 23 Polyclinique du Mambourg

Centre de Prise en charge des violences sexuelles

- 24 Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles

2

PRÉSENTATION DU SECTEUR NON HOSPITALIER



QUI SOMMES-NOUS ?

▷ Secteur Aide à la Jeunesse

Le secteur de l'Aide à la Jeunesse comprend 11 services agréés et subventionnés par l'Administration générale de l'aide à la jeunesse de la FWB et un service subventionné par l'ONE.

HUmani est un opérateur majeur du secteur de l'Aide à la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle déploie son activité sur seize communes de la division judiciaire de Charleroi. HUmani est la seule intercommunale agréée dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse.

Sept types d'activités touchant à l'enfance et à la jeunesse sont répartis sur quatorze services ou sections distincts.

Les activités du secteur Aide à la Jeunesse sont de plusieurs types :

1. Services résidentiels

Deux services résidentiels généraux (SRG) :

- **SRG La Cité de l'Enfance**

d'une capacité de 60 prises en charge (PEC) composé de trois sections :



- **Les Ecoreuils :**

- 21 PEC pour un public mixte de 0 à 6 ans



- **Le Château Ligny :**

- 24 PEC pour un public mixte de 6 à 14 ans



- **Le Mas :**

- 15 PEC pour un public mixte de 14 à 18 ans

- **SRG Les Moussaillons :**

18 PEC pour un public mixte de 0 à 6 ans

Problématiques concernées :

1° Les enfants en difficulté ainsi que les personnes qui éprouvent des difficultés dans l'exécution de leurs obligations parentales.

2° Tout enfant dont la santé ou la sécurité est en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises par son comportement, celui de sa famille ou de ses familiers (difficultés socio-économiques ne permettant plus de subvenir aux besoins de l'enfant, négligences plus ou moins graves, maltraitances...).

Deux services résidentiels d'urgence (S.R.U.) :



- **SRU Marcinelle :**

- Agréé pour 9 places d'accueil de jeunes entre 6 et 18 ans



- **SRU Madeleine :**

- Agréé pour 8 places d'accueil d'enfants de 0 à 6 ans

Ce sont les seuls SRU sur la division judiciaire de Charleroi. Nos deux SRU accueillent des enfants et des jeunes sur base d'une décision du tribunal lorsque l'intégrité physique ou psychique de l'enfant est exposée directement et actuellement à un péril grave, souvent lors de situations aiguës ou de crise du milieu familial. L'accueil est prévu pour une durée de 20 jours renouvelable une fois.

2. L'accompagnement des jeunes et des familles sur mandat administratif ou judiciaire

HUmani dispose aussi d'un Service d'accompagnement (SA - Le Rebond) qui réalise des accompagnements sociaux des familles en ambulatoire, sans héberger les enfants. Il s'agit de tenter de résoudre les problèmes qui pourraient conduire, s'ils s'amplifiaient, à une situation plus grave et de rupture (placement). Ce service bénéficie d'un agrément pour la prise en charge de 29 mandats, un mandat peut concerner plusieurs enfants s'ils ont la même résidence et sont issus d'une même fratrie, sans pouvoir concerner plus de 3 enfants.

3. Trois services AMO pour Actions en Milieu Ouvert ou services de prévention

- "Tu dis Jeunes" : Thuin, Lobbes, Merbes-le-Château, Montigny-le-Tilleul, Anderlues et Erquennes,
- "Visa Jeunes" : Fleurus, Farciennes, Aiseau-Presles et Châtelet,
- "Pavillon J" : Courcelles, Pont-à-Celles, Fontaine-l'Évêque, Gosselies et Roux.

Ce sont des services de prévention implantés dans des quartiers rencontrant des difficultés diverses qui sont sollicités directement par les jeunes ou leurs familles sans mandat d'une autorité telle que juge, conseiller de l'aide à la jeunesse ou directeur de la protection de la jeunesse.

On entend par prévention un ensemble d'actions, de type individuel et de type collectif, menées au bénéfice des jeunes vulnérables, de leur famille et de leurs familiers, qui favorise l'émancipation, l'autonomisation, la socialisation, la reconnaissance, la valorisation, la responsabilisation, la participation et l'acquisition ou la reprise de confiance en soi des jeunes, de leur famille et de leurs familiers en vue de réduire les risques de difficultés et les violences, visibles ou non, exercées à l'égard du jeune ou par le jeune. Les actions de prévention s'inscrivent dans un territoire où elles sont articulées aux autres actions sociales existantes (publiques ou privées). Ceux-ci développent des actions collectives de prévention sociale (sportives, culturelles...) avec les jeunes favorisant le développement d'habiletés sociales et citoyennes qui s'inscrivent aussi souvent dans l'adaptation et l'amélioration de l'environnement social et physique de ces jeunes.

Ces services peuvent porter la parole des jeunes et favoriser le dialogue entre eux et les autorités locales, encourageant leur inclusion sociale et citoyenne.

Travaillant avec des jeunes jusqu'à 22 ans, ils participent à leur insertion sociale et professionnelle.

4. La Maison de l'Adolescent (La Mado)

La "Mado", expérience innovante en Fédération Wallonie-Bruxelles, agréée depuis décembre 2015, fédère en un seul lieu les compétences d'une vingtaine d'institutions différentes (information des jeunes, aide à la jeunesse, santé, santé mentale, sexualité, aide juridique, école, insertion professionnelle, prévention du suicide, etc.) permettant d'apporter une réponse globale et efficace à l'adolescent et sa famille. En poussant une seule porte, ils peuvent trouver réponse à l'ensemble de leurs difficultés, dans une ambiance chaleureuse, avec ou sans rendez-vous, seuls ou accompagnés. Ce service est gratuit.

La Maison de l'Adolescent, c'est aussi un centre de ressources pour les professionnels en contact avec les adolescents : enseignants, soignants, éducateurs, intervenants sociaux divers, avocats, etc.

5. L'Auberge du Maréchal Ney

Les services d'accueil spécialisé de la petite enfance ont pour mission d'offrir une prise en charge temporaire (max. un an sauf

dérogation) aux enfants de 0 à 6 ans accomplis en vue de favoriser leur réinsertion dans le milieu de vie.

Les enfants peuvent être confiés à l'Auberge du Maréchal Ney, soit directement à la demande des parents. Cependant nous accueillons essentiellement des enfants placés par le conseiller de l'aide à la jeunesse (SAJ) ou le directeur de la protection de la jeunesse (SPJ).

La demande est motivée, dans la plupart des cas, par une impossibilité momentanée pour les parents d'assumer leur rôle éducatif et l'absence de relais dans l'environnement social proche.

Les principales causes sont : la précarité, l'hospitalisation d'un parent vivant seul avec son enfant, une crise au sein de la famille, un problème de dépression, des difficultés financières, des difficultés de logement, une difficulté grave d'intégration sociale.

Elle a une capacité subventionnée de 40 places.

6. Le Service de Parrainage

Le Service d'Accompagnement du Parrainage « Parrain & Moi » est un service non mandaté à visée préventive. Il a pour but de sélectionner des familles de parrainage et d'accompagner ces familles tout au long de celui-ci.

Plus spécifiquement, le parrainage est un projet bénévole qui consiste à recruter des « parrains/marraines » bénévoles qui acceptent de consacrer du temps à un enfant de manière ponctuelle et régulière. Ce projet s'adresse à toutes personnes (seule, en couple, avec ou sans enfant(s)) âgées d'au moins 25 ans. Le rythme des contacts entre la famille de parrainage et l'enfant est établi selon les disponibilités et les besoins de chacun. Les contacts maximums sont de deux weekends par mois et la moitié des vacances scolaires.

Le parrainage d'enfants est la construction d'une relation affective privilégiée entre un parrain et un filleul. Il prend la forme de moments partagés.

Il repose sur des valeurs d'échange, de réciprocité, d'enrichissement mutuel et sur la confiance.

Il est fondé sur un engagement volontaire. Il se met en place dans l'intérêt de l'enfant (dont l'avis est sollicité) à la demande des parents ou autres titulaires de l'autorité parentale.



► Secteur ONE

Le secteur ONE est réparti en différents secteurs d'activité :

1. L'accueil extrascolaire :

Accueil d'enfants de 2,5 à 12 ans avant et après l'école qui propose des activités adaptées visant le bien-être et le développement de l'enfant dans 53 établissements scolaires des villes et communes du grand Charleroi et périphérie, tous réseaux confondus. Ce secteur accueille quotidiennement environ 2800 enfants.

2. Les Centres de Vacances

Milieux d'accueil non résidentiels à destination d'enfants de 2.5 à 12 ans durant les vacances scolaires. Ils permettent aux enfants au travers des projets thématiques, de s'amuser et de s'épanouir par la pratique des jeux, du sport, de l'art et/ou des activités de plein air.

► Les crèches

Les milieux d'accueil de la Petite Enfance se composent de 7 crèches réparties de façon stratégique sur Charleroi, Châtelet, Marchienne-au-Pont, Montigny-Le Tilleul et Lodelinsart. Nos crèches comptent maintenant 454 places d'accueil.

Pédagogie commune :

- Le respect du rythme et des besoins de chaque enfant
- Un accueil personnalisé de l'enfant et de sa famille
- Le libre mouvement permettant à l'enfant de se mouvoir selon sa propre capacité motrice
- Amener l'enfant à être autonome, lui permettre de faire des choix et de prendre des initiatives selon ses besoins
- Le respect de l'autre au sein de la collectivité

Spécificités des crèches :

- Accueil flexible
- Accueil d'urgence
- Accueil d'enfants ayant des besoins spécifiques
- Accueil en verticalité
- Accueil en horizontalité : section de bébés, moyens et de grands

Les parents peuvent visualiser via le site d'HUmani les projets d'accueil de chaque crèche.

Les responsables de crèches, les infirmières, les assistantes sociales ainsi que la direction pédagogique renforcent la qualité de l'accueil au sein du secteur.

NOS CRÈCHES



Le Temps qui Passe
📍 Charleroi



Les Bambis
📍 Montigny-le-Tilleul



Les Câlinous
📍 Charleroi



Les Carabouyas
📍 Marchienne-au-Pont



Les Marmouzets
📍 Châtelet



Les Petits Aventuriers
📍 Châtelet



L'Île aux Merveilles
📍 Lodelinsart

► Le Pôle des Aînés

Le Pôle des Aînés regroupe trois maisons de repos et de soins situées sur le territoire de la région de Charleroi : la résidence Heureux Séjour à Courcelles, la résidence Quiétude à Montigny-le-Tilleul et la résidence Pierre Paulus à Châtelet.

Ces établissements offrent un hébergement de long séjour pour les personnes âgées, qu'elles soient autonomes ou en grande dépendance, tout en proposant également des alternatives aux placements définitifs, telles que les courts séjours, permettant notamment des périodes de répit familial ou des séjours de revalidation. Chaque résident bénéficie d'un encadrement de soins adaptés et d'un accompagnement axé sur la qualité de vie, dans un cadre sécurisé et confortable.



📍 La Résidence Quiétude

Située à Montigny-le-Tilleul, comprend 124 chambres individuelles. Elle dispose de 24 places MR, 94 places MRS et 6 places de court séjour.



📍 La Résidence Pierre Paulus

Implantée dans l'ancien hôpital de Châtelet, propose 122 places, réparties en 24 places MR, 94 places MRS et 4 places de court séjour.



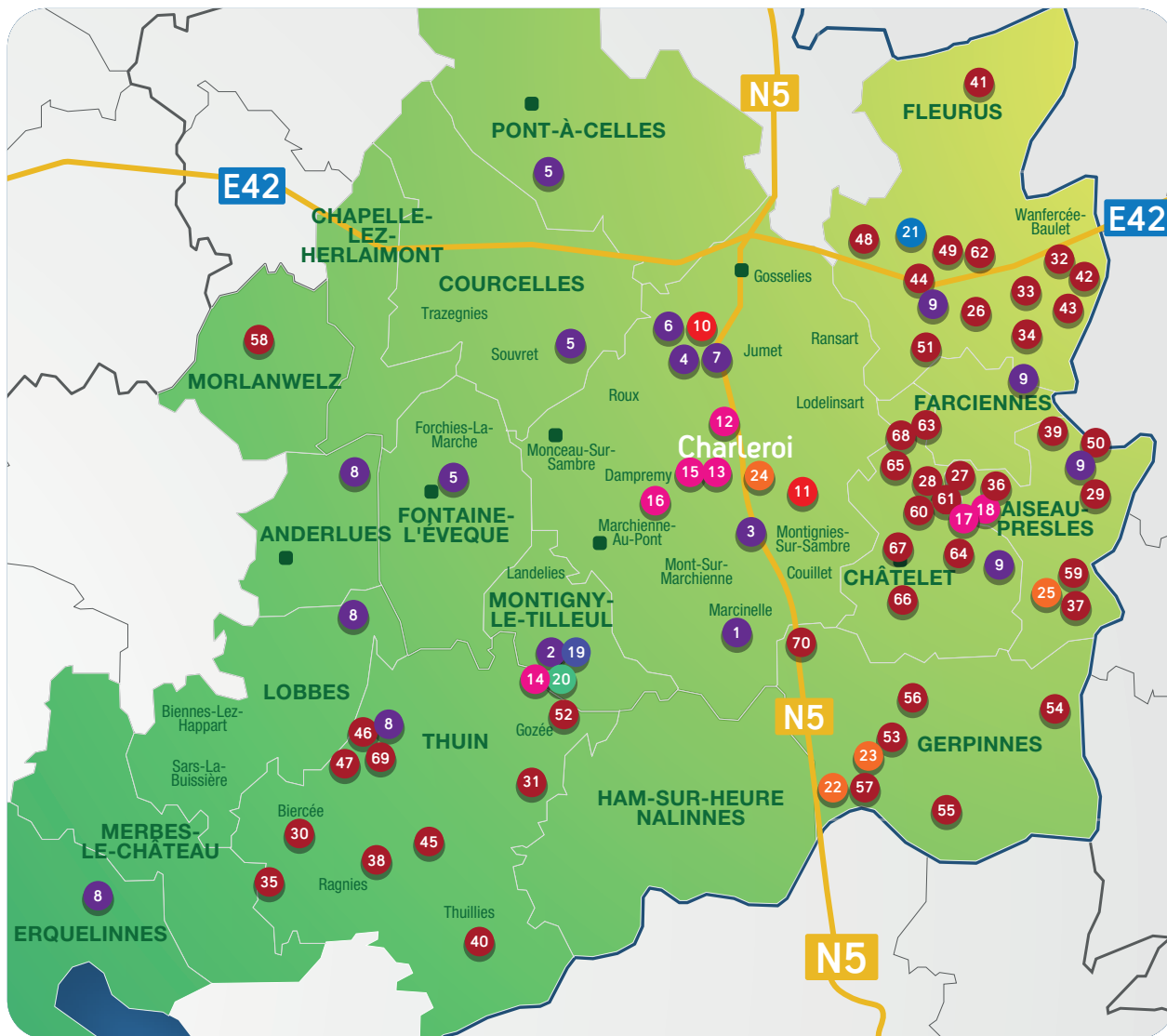
📍 La Résidence Heureux Séjour

À Courcelles, compte 93 chambres, ainsi que 3 studios. L'établissement offre 21 places MR, 93 places MRS et 8 places de court séjour.

Nos établissements intègrent plusieurs services inclus dans les tarifs d'hébergement : buanderie, télévision, téléphone et réfrigérateur en chambre, garantissant ainsi un confort optimal et une prise en charge globale des besoins du résident.



NOS DIFFÉRENTES IMPLANTATIONS



Voir la légende de la carte en page 32

- 1 Château Ligny
- 2 Les écureuils
- 3 MADO
- 4 Mas
- 5 Pavillon J
- 6 S.R.G. Moussaillons
- 7 S.A. Le Rebond
- 8 Tu dis Jeunes
- 9 Visa Jeunes
- 10 S.R.U. Madeleine
- 11 S.R.U. Cité
- 12 L'Île aux Merveilles
- 13 Le Temps qui Passe
- 14 Les Bambis
- 15 Les Câlinous
- 16 Les Carabouyas
- 17 Les Marmouzets
- 18 Les Petits Aventuriers
- 19 Formations et Ressources
- 20 Parrainage
- 21 Auberge Maréchal Ney
- 22 Bertransart
- 23 Flaches
- 24 Garenne
- 25 Temps de la récré
- 26 Athénée Royal Jourdan
- 27 Athénée Royal Pierre Paulus
- 28 Athénée Royal René Magritte
- 29 Ecole Communale d'Aiseau-Centre
- 30 Ecole Communale de Biercée
- 31 Ecole Communale de Gozée Tilleul
- 32 Ecole Communale de la Drève
- 33 Ecole Communale de Lambusart maternelle
- 34 Ecole Communale de Lambusart primaire
- 35 Ecole Communale de Leers-et-Fosteau
- 36 Ecole Communale de Pont-De-Loup
- 37 Ecole Communale de Presles
- 38 Ecole Communale de Ragnies
- 39 Ecole Communale de Roselies
- 40 Ecole Communale de Thuillies
- 41 Ecole Communale de Wagnelée
- 42 Ecole Communale de Wanfercée-Baulet Centre
- 43 Ecole Communale de Wanfercée-Baulet Pastur
- 44 Ecole Communale de Wangenies
- 45 Ecole Communale des Bienheureux (Biesme-Sous-Thuin)
- 46 Ecole Communale des Carrières (Waibes)
- 47 Ecole Communale des Quatre Vents (Maladrie)
- 48 Ecole Communale d'Heppignies
- 49 Ecole Communale d'Orchies
- 50 Ecole Communale du Futur Simple
- 51 Ecole Communale du Vieux-Campinaire
- 52 Ecole Communale en couleurs (Gozée-là-Haut)
- 53 Ecole Communale Henri Deglume (Flaches)
- 54 Ecole Communale Les Cariotîs (Gougnyes)
- 55 Ecole Communale Les Cariotîs (Hymiée)
- 56 Ecole Communale Octave Pirmez (Lausprelle)
- 57 Ecole fondamentale autonome de la Communauté Française de Bertransart
- 58 Ecole fondamentale provinciale d'Application
- 59 Ecole Libre de Saint-Joseph
- 60 Ecole Libre Sainte-Marie
- 61 Ecole Libre Sainte-Thérèse
- 62 Ecole Libre Saint-Laurent
- 63 Groupe scolaire communal « Destrée »
- 64 Groupe scolaire communal « Grand Chêne »
- 65 Groupe scolaire communal Hayettes-Solvay Implantation « Hayettes »
- 66 Groupe scolaire communal Hayettes-Solvay implantation « Solvay » (Bouffiuolx)
- 67 Groupe scolaire communal implantation « Boubier »
- 68 Groupe scolaire communal Implantation « Sart-Allet »
- 69 Institut du Sacré-Coeur
- 70 Institut Notre-Dame de Loverval



3

ORGANIGRAMMES



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL D'HUMANI (AU 31.12.2025)



QUI SOMMES-NOUS ?

4

INFORMATIONS LÉGALES ET STATUTAIRES



LES STATUTS

HUmani est une association de communes régie par le CDLD. C'est une personne morale de droit public n'ayant pas de caractère commercial qui a adopté la forme de la société coopérative (n° d'entreprise 0216.377.108).

Son siège social est établi au Boulevard Zoé Drion n°1, à 6000 Charleroi. La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, ou en participation avec des tiers, la création et l'exploitation de tous établissements ou services à caractère médical et/ou social, tels que services résidentiels et/ou non résidentiels s'offrant à héberger ou aider des jeunes, des personnes âgées ou toutes autres personnes nécessitant une aide dans le domaine médico-social, hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, consultations prénatales, consultations des nourrissons, crèches-garderies d'enfants, services de médecine préventive, services d'inspection médicale scolaire, services d'inspection médicosportive, écoles pour services d'aide aux jeunes, classes de mer, écoles de formation du personnel paramédical, ainsi que l'organisation de l'accueil extra-scolaire, des centres de vacances et toutes activités liées à l'Adolescence et à l'Enfance.

La société aura également pour objet le développement d'activités extra-hospitalières telles que l'organisation de formations, la réalisation d'éditions dans le domaine médical, d'études d'analyses statistiques, la qualité, la gestion hospitalière, ...

Elle peut apporter directement ou indirectement toute aide scientifique, technique, administrative ou comptable et toute aide en prêt de matériel, toute aide humaine dans tous les domaines de l'activité médicale et paramédicale, aucun d'eux n'étant excepté.

Le capital social est illimité. La part fixe du capital est d'un million deux cents nonante-trois mille huit cents septante-six euros.

Les actionnaires de l'intercommunale se répartissent de la manière suivante :

Actionnaires	Actions souscrites	Actions libérées	Valeur €
Aiseau-Presles	28.770	28.770	71.318,97
Charleroi	759.181	759.181	1.881.960,54
Châtelet	125.834	125.834	311.934,34
Chimay	16.980	16.980	42.110,4
Courcelles	99.696	99.696	247.139,93
Couvin	17.374	17.374	43.087,52
Farciennes	43.486	43.486	107.798,98
Fleurus	46.807	46.807	116.031,52
Fontaine-l'Evêque	57.319	57.319	142.090,09
Froidchapelle	3.680	3.680	9.126,4
Gerpennes	25.825	25.825	64.018,50
Ham-sur-Heure	8.487	8.487	21.038,72
Momignies	10.285	10.285	25.506,8
Montigny-le-Tilleul	22.223	22.223	55.089,38
Pont-à-Celles	18.900	18.900	46.851,88
CPAS Courcelles	1	1	2,48
CPAS de Charleroi	1	1	2,48
CPAS de Chimay	946	946	2.346,08
CPAS de Momignies	580	580	1.438,4
Province du Hainaut	7.500	7.500	18.592,01
ULB	1	1	2,48
Totaux	1.293.876	1.293.876	3.207.487,9

HUmani a trois catégories d'actions sociales :

Article 15

15.1. Il est créé trois catégories d'actions :

- ▶ les actions « A » qui sont attribuées aux communes ;
- ▶ les actions « B » qui sont attribuées aux autres personnes morales de droit public ;
- ▶ les actions « C » qui sont attribuées aux personnes morales de droit privé et personnes physiques.

15.2. Des actions de catégorie « D » pourront être créées par décision du Conseil d'Administration.

Elles seront réservées aux Institutions financières ; ces actions seront privilégiées et donneront droit à l'attribution d'un dividende prioritaire dont le montant sera déterminé par le Conseil d'Administration.

15.3. Parmi les actions « A », il est créé deux « sous-catégories » :

- ▶ les actions « A1 » étant réservées aux associés de l'ex-IS-PPC;
- ▶ les actions A2 étant elles réservées aux associés de l'ex-AI-HSHSN, communes actionnaires de l'AIHSHSN lors de la fusion par absorption du 21/09/2023.

15.4. Parmi les actions « B », il est créé deux « sous-catégories » :

- ▶ les actions « B1 » sont réservées aux personnes morales de droit public autres que les communes de l'ex-ISPPC;
- ▶ les actions B2 sont réservées aux personnes morales de droit public, autres que les communes, actionnaires de l'ex-AI-HSHSN lors de la fusion par absorption du 21/09/2023.

Toutes les actions donnent droit au vote en Assemblée Générale (une voix par action).

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale représente l'universalité des propriétaires d'actions sociales et ses décisions les engagent tous. Les actionnaires ont à l'Assemblée Générale une voix par part. Chaque actionnaire a droit à cinq délégués - sauf l'ULB qui n'a droit qu'à un délégué. En 2025, HUmani a tenu ses assemblées générales : les 26 juin et 18 décembre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu des statuts, HUmani est administrée par un Conseil d'Administration de 21 membres nommés par l'Assemblée Générale dont 1 membre observateur.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'intercommunale. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi et les statuts est de sa compétence. Le Conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes.

En 2025, le Conseil d'Administration a tenu 13 réunions.

CA - 06/01/2025			Jetons
	Présents	Excusés/ absents	
Raptis	X		
Dardenne	X		
Daspremont	X		oui
Delaisse	X		oui
D'Hollander	X		oui
Barbet	X		oui
Danvoye	X		oui
Gahouchi		X	non
Glogowski	X		oui
Hougardy		X	non
Kindermans	X		oui
Knoops	X		oui
Mouttaki	X		oui
Ndongo	X		oui
Perot	X		oui
Plasman	X		oui
Tuttolomondo	X		oui
Siciliano		X	non
Tzanetatos	X		oui
Vandraye	X		oui
Hufkens		X	non membre observateur

CAE - 16/01/2025			Jetons
	Présents	Excusés/ absents	
Raptis	X		
Dardenne	X		
Daspremont	X		oui
Delaisse	X		oui
D'Hollander	X		oui
Barbet	X		oui
Danvoye		X	Non
Gahouchi	X		oui
Glogowski	X		oui
Hougardy	X		oui
Kindermans	X		oui
Knoops	X		oui
Mouttaki	X		oui
Ndongo	X		oui
Perot	X		oui
Plasman	X		oui
Tuttolomondo	X		oui
Siciliano	X départ 20h28		non
Tzanetatos	X		oui
Vandraye	X		oui
Hufkens		X	non membre observateur

Démission du Président Raptis K.

CA - 10/03/2025			Jetons
	Présents	Excusés/ absents	
D'Hollander	X		
Dardenne	X		
Daspremont	X		oui
Delaisse	X		oui
Barbet		X	non
Danvoye		X	non
Gahouchi	X		oui
Glogowski	X		oui
Hougardy		X	non
Kindermans	X		oui
Knoops	X		oui
Mouttaki	X		oui
Ndongo	X		oui
Perot	X		oui
Plasman	X		oui
Tuttolomondo	X		oui
Siciliano	X		oui
Tzanetatos	X		oui
Vandraye		X	non
Hufkens		X	non membre observateur

Désignation Président Ph. D'Hollander + A. Beklevic

CA - 07/04/2025			Jetons
	Présents	Excusés/ absents	
D'Hollander	X		
Dardenne	X		
Daspremont	X		oui
Delaisse	X		oui
Barbet	X		oui
Beklevic	X		oui
Danvoye	X		oui
Gahouchi	X		oui
Glogowski	X		oui
Hougardy	X		oui
Kindermans	X		oui
Knoops	X		oui
Mouttaki	X		oui
Ndongo	X		oui
Perot	X		oui
Plasman	X		oui
Tuttolomondo	X		oui
Siciliano	X		oui
Tzanetatos	X		oui
Vandraye	X		oui
Hufkens	X		non membre observateur

CA - 20/05/2025			Jetons
	Présents	Excusés/ absents	
D'Hollander	X		
Dardenne	X		
Daspremont	X		oui
Delaisse	X		oui
Barbet	X		oui
Beklevic	X		oui
Danvoye		X	non
Gahouchi		X	non
Glogowski	X Départ à 19h01		non
Hougardy		X	non
Kindermans	X Arrivée à 18h22		non
Knoops	X		oui
Mouttaki	X		oui
Ndongo		X	non
Perot	X		oui
Plasman	X		oui
Tuttolomondo	X		oui
Siciliano		X	non
Tzanetatos	X		oui
Vandraye	X		oui
Hufkens	X		non membre observateur

CA - 10/06/2025				CA - 26/06/2025				CA - 26/06/2025 - ouvert au public				CA - 02/09/2025			
	Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons
D'Hollander	X			Denys	X			Denys	X			Denys	X		
Dardenne	X			Dardenne	X			Dardenne	X			Dardenne	X		
Daspremont	X		oui	Beghin	X		oui	Beghin	X	non		Beghin	X		oui
Delaïsse	X		oui	Cauchie	X		oui	Cauchie	X	non		Cauchie	X		oui
Barbet	X		oui	Choel	Arrivée à 19h		non	Choel	X		oui	Choel	X		oui
Beklevic	X		oui	Delaïsse	X		oui	Delaïsse	X	non		Delaïsse	X		oui
Danvoye		X	non	Barbet	X		oui	Barbet	X	non		Barbet	X		oui
Gahouchi	X		oui	Gahouchi	X		oui	Gahouchi	X	non		Gahouchi	X		oui
Glogowski		X	non	Hougardy		X	non	Hougardy		X	non	Hougardy		X	non
Hougardy		X	non	Knoops	X		oui	Knoops	X		non	Knoops		X	non
Kindermans		X	non	Mathy	X		oui	Mathy	X		non	Mathy	X		oui
Knoops	X		oui	Mengoni	X		oui	Mengoni	X		non	Mengoni	X		oui
Mouttaki	X		oui	Ndongo	X		oui	Ndongo	X		non	Ndongo	X		oui
Ndongo	X		oui	Ogiers-Boi	X		oui	Ogiers-Boi	X		non	Ogiers-Boi	X		oui
Perot	X		oui	Plasman	X		oui	Plasman	X		non	Plasman	X		oui
Plasman	X		oui	Sacré	X		oui	Sacré	X		non	Sacré	X		oui
Tuttolomondo	X		oui	Taquin	X		non	Taquin	X		non	Taquin	X		non
Siciliano		X	non	Tuttolomondo	X		oui	Tuttolomondo	X		non	Tuttolomondo	X		oui
Tzanetatos		X	non	Vancauwenberghe	X		oui	Vancauwenberghe	X		non	Vancauwenberghe	X		oui
Vandraye	X		oui	Vandraye		X	non	Vandraye		X	non	Vandraye		X	non
Hufkens		X	non membre observateur	Hufkens	X		non membre observateur	Hufkens	X		non membre observateur	Hufkens		X	non membre observateur

En date du 26.06.25 renouvellement des organes

CA - 06/10/2025				CA - 10/11/2025				CA - 01/12/2025			
	Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons
Monforti	X			Monforti	X			Monforti	X		
Denys	X			Dardenne	X			Dardenne	X		
Dardenne	X			Beghin	X		oui	Beghin	X		oui
Beghin	X		oui	Cauchie		X	non	Cauchie	X		oui
Cauchie	X		oui	Choel	X		oui	Choel	X		oui
Choel		X	non	Delaïsse	X		oui	Delaïsse	X		oui
Delaïsse	X		oui	Barbet	X		oui	Barbet	X		oui
Barbet	X		oui	Gahouchi	X		oui	Gahouchi	X		oui
Gahouchi		X	non	Hougardy		X	non	Hougardy		X	non
Hougardy		X	non	Knoops	X		oui	Knoops		X	non
Knoops	X		oui	Mathy	X		oui	Mathy	X		oui
Mathy	X		oui	Mengoni	X		oui	Mengoni	X		oui
Mengoni	X		oui	Ndongo	X		oui	Ndongo	X		oui
Ndongo	X		oui	Ogiers-Boi	X		oui	Ogiers-Boi	X		oui
Ogiers-Boi	X		oui	Plasman	X		oui	Plasman	X		oui
Plasman	X		oui	Sacré	X		oui	Sacré		X	non
Sacré		X	non	Taquin	X		non	Taquin		X	non
Taquin		X	non	Tuttolomondo		X	non	Tuttolomondo	X		oui
Tuttolomondo	X		oui	Vancauwenberghe	X		oui	Vancauwenberghe	X		oui
Vancauwenberghe	X		oui	Vandraye	X		oui	Vandraye	X		oui
Vandraye	X		oui	Hufkens	X		non membre observateur.	Hufkens	X		non membre observateur.
Hufkens		X	non membre observateur								

Démission de L. Denys et désignation de N. Monforti comme Présidente

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération émet, après en avoir informé le Conseil d'Administration, des recommandations à l'Assemblée Générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du Comité d'audit. Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'Administration. Il propose au Conseil d'Administration une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au Conseil d'Administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs.

Le Comité de rémunération s'est réuni le 06 mai 2025 et était composé comme suit :

CR 06/05/2025		
	Présents	Absents/ Excusés
PLASMAN L. Présidente	X	
PEROT M.-J. Administrateur	X	
MOUTTAKI N. Administrateur		X
SICILIANO M. Administrateur	X	
KINDERMANS N. Administrateur		X

AUTRES INSTANCES

LE COLLÈGE DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES

L'Assemblée Générale du 26 juin 2025 a procédé à la désignation du bureau de révisorat Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL pour les années comptables 2025-2026 et 2027.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau exécutif est responsable de la préparation des dossiers présentés au Conseil d'Administration.

Le Bureau exécutif a pouvoir de décisions, dans les limites des prescriptions fixées par la législation et par le Conseil d'Administration.

Cette délégation ne vise pas les marchés publics ayant un objet de stratégie institutionnelle.

Le Bureau exécutif a notamment les compétences suivantes :

- Pour la passation, l'exécution, l'attribution et le décompte de marchés publics :
 - de travaux, fournitures et services, à partir de 31.000 euros HTVA nécessaires au fonctionnement de l'Intercommunale et à l'exercice courant de ses missions. Cette délégation ne vise pas les marchés publics ayant un objet de stratégie institutionnelle.
 - de désignation d'avocats ;
 - de désignation de notaire ;
 - d'huissier de justice ;
 - de certains marchés financiers ;
 - de certains marchés de pharmacie ;
 - découlant du « in house » ;
 - donations de matériel / mobilier ;
 - ventes de matériel / mobilier.
- Pour l'établissement d'une liste des tarifs de prestations, de services et de la fixation du prix des hébergements au sein des maisons de repos de l'institution.
- Pour la conclusion des conventions sauf celles dont l'objet social touche à la stratégie institutionnelle et/ou la santé publique.
- Pour répondre à des appels d'offres, excepté s'il s'agit d'une matière qui concerne la stratégie institutionnelle et/ou la santé publique.

Le Bureau Exécutif au 1^{er} janvier 2025 est composé comme suit :

Bureau Exécutif	
Président	RAPTIS K.
Vice-Président	DARDENNE T.
Administrateur	DASPREMONT F.
Administrateur	TUTTOLOMONDO J-L
Administrateur	NDONGO F.
Invité permanent	DORIGATTI M.
	BOXUS T.
Invités	Dr FLAMAND F.
	MULAS A.

En fonction des matières spécifiques, le Bureau peut inviter les membres du Comité de Direction.

BE - 08/01/2025			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Raptis K.	X		
Dardenne T. (VP)	X départ à 10h41		
Daspremont F.	X	X	non
Tuttolomondo	X		oui
Ndongo F.	X		oui

BE - 05/02/2025			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Dardenne T. (VP)	X		
Daspremont F.	X		oui
Tuttolomondo	X		oui
Ndongo F.	X		oui

BE - 05/03/2025			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Dardenne T. (VP)	X		
Daspremont F.	X	X	non
Tuttolomondo	X		oui
Ndongo F.	X		oui

BE - 02/04/2025			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
D'Hollander Ph. (P)	X		
Dardenne T. (VP)	X		
Daspremont F.	X		oui
Tuttolomondo J-L	X		oui
Ndongo F.	X		oui

BE - 30/04/2025			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
D'Hollander Ph. (P)	X		
Dardenne T. (VP)	X		
Daspremont F.	X		oui
Tuttolomondo J-L	X		oui
Ndongo F.	X		oui

BE-28/05/25			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
D'Hollander Ph. (P)	X		
Dardenne T. (VP)		X	
Daspremont F.	X		oui
Tuttolomondo J-L	X		oui
Ndongo F.		X	non

BE-25/06/25			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
D'Hollander Ph. (P)	X		
Dardenne T. (VP)	X		
Daspremont F.	X	X	non
Tuttolomondo J-L	X		oui
Ndongo F.	X		oui

BE - 22/01/2025			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Dardenne T. (VP)	X		
Daspremont F.	X		oui
Tuttolomondo	X		oui
Ndongo F.	X		oui

BE - 19/02/2025			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Dardenne T. (VP)	X		
Daspremont F.		X	non
Tuttolomondo	X		oui
Ndongo F.	X		oui

BE - 19/03/2025			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
D'Hollander Ph. (P)	X		
Dardenne T. (VP)	X		
Daspremont F.	X		oui
Tuttolomondo J-L	X		oui
Ndongo F.	X		oui

BE - 16/04/2025			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
D'Hollander Ph. (P)	X		
Dardenne T. (VP)	X		
Daspremont F.	X		oui
Tuttolomondo J-L	X		oui
Ndongo F.		X	non

BE-14/05/25			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
D'Hollander Ph. (P)	X		
Dardenne T. (VP)	X arrivée à 9h27		
Daspremont F.		X	non
Tuttolomondo J-L	X		oui
Ndongo F.	X		oui

BE-11/06/25			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
D'Hollander Ph. (P)	X		
Dardenne T. (VP)	X		
Daspremont F.	X		oui
Tuttolomondo J-L	X		oui
Ndongo F.	X		oui

Suite au renouvellement des organes à l'Assemblée Générale de juin 2025, le Bureau Exécutif se compose comme suit :

Bureau Exécutif	
Président	DENYS L.
Vice-Président	DARDENNE T.
Administrateur	VAN CAUWENBERGHE Ph.
Administrateur	TUTTOLOMONDO J-L
Administrateur	NDONGO F.
Invité permanent	DORIGATTI M.
	BOXUS T.
Invités	Dr FLAMAND F.
	MULAS A.

BE-20/08/25			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Denys L. (P)	X		
Dardenne T. (VP)	X		
Vancouwenberghe Ph.	X	oui	
Tuttolomondo J-L		X	non
Ndongo F.	X		oui

BE-17/09/25			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Denys L. (P)	X		
Dardenne T. (VP)	X		
Vancouwenberghe Ph.	X		oui
Tuttolomondo J-L	X		oui
Ndongo F.	X		oui

BE-15/10/25			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Monforti N. (P)	X		
Dardenne T. (VP)	X		
Vancouwenberghe Ph.	X		oui
Tuttolomondo J-L	X		oui
Ndongo F.	X		oui

BE-12/11/25			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Monforti N. (P)	X		
Dardenne T. (VP)	X		
Vancouwenberghe Ph.		X	non non a atteint les 18 séances
Tuttolomondo J-L		X	non non a atteint les 18 séances
Ndongo F.	X		oui

BE-10/12/25			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Monforti N. (P)	X		
Dardenne T. (VP)	X		
Vancouwenberghe Ph.	X		oui
Tuttolomondo J-L	X		non
Ndongo F.	X		non

BE-03/09/25			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Denys L. (P)	X		
Dardenne T. (VP)	X		
Vancouwenberghe Ph.	X		oui
Tuttolomondo J-L	X		oui
Ndongo F.	X		oui

BE-01/10/25			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Denys L. (P)	X		
Dardenne T. (VP)	X		
Vancouwenberghe Ph.	X		oui
Tuttolomondo J-L	X		oui
Ndongo F.	X		oui

BE-29/10/25			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Monforti N. (P)	X		
Dardenne T. (VP)	X		
Vancouwenberghe Ph.	X		oui
Tuttolomondo J-L	X		oui
Ndongo F.	X		oui

BE-26/11/25			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Monforti N. (P)	X		
Dardenne T. (VP)	X		
Vancouwenberghe Ph.	X		oui
Tuttolomondo J-L	X		non non a atteint les 18 séances
Ndongo F.	X		non non a atteint les 18 séances

LE COMITÉ DE DIRECTION



DORIGATTI Michel
Président du Comité de Direction



BOXUS Thierry
Directeur Général du Pôle Opérations & Support



Dr FLAMAND Frédéric
Directeur Général du Pôle Hospitalier & Soins de santé



MULAS Alberto
Directeur Général du Pôle Enfance et Adolescence

Le Conseil d'Administration a conféré la gestion journalière de l'Intercommunale au Président du Comité de Direction ou à tout membre dudit Comité par délégation.

LE COMITÉ D'AUDIT

Chaque intercommunale constitue un Comité d'Audit au sein de son Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration définit les missions du comité d'audit, lesquelles comprennent notamment les missions suivantes :

- 1° la communication au Conseil d'Administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et l'explication sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le Comité d'Audit a joué dans ce processus;
- 2° le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité;
- 3° le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale ou de l'organisme ainsi que le suivi de l'audit interne et de son efficacité;

Le Comité d'Audit s'est réuni en date du 28 janvier 2025, du 13 mai 2025 et du 04 novembre 2025.

Faisant suite aux élections du 13.10.24, le comité se compose comme suit :

Comité d'audit 28/01/2025

	Présents	Excusés	Jetons
D'HOLLANDER Ph. Président	X		oui
DANVOYE D. Membre		X	non
GAHOUCHI L. Membre	X		oui
KNOOPS MH. Membre	X		oui
TZANETATOS N. Membre	X		oui

Démission Ph. D'hollander en qualité de Président au CA du 07.04.25

Comité d'audit 13/05/2025

	Présents	Excusés	Jetons
DELAISSE B. Président	X		oui
DANVOYE D. Membre		X	non
GAHOUCHI L. Membre	X		oui
KNOOPS MH. Membre	X		oui
TZANETATOS N. Membre	X		oui

Désignation B. Delaisse en qualité de Président

Comité d'audit 04/11/2025

	Présents	Excusés	Jetons
DELAISSE B. Président	X		oui
CAUCHIE F. Membre	X		oui
PLASMAN Membre	X		oui
KNOOPS MH. Membre		X	non
SACRE A. Membre		X	non

Nouvelle Composition du Comité d'audit au CA du 02.09.25 suite aux élections

LES COMITÉS LÉGAUX

Les comités suivants existent également au sein du CHU Charleroi-Chimay, conformément à différentes législations : le comité d'hygiène hospitalière, la commission médico-pharmaceutique, la commission de matériel médical, le comité de transfusion hospitalière, le comité d'éthique, le comité permanent de concertation gestionnaire médecine hospitalier, le groupe de gestion de l'antibiothérapie.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES

La loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les organisations syndicales des membres relevant de ces autorités institue un régime de relations collectives et précise les prérogatives des organisations syndicales.

Depuis le 15 janvier 2002, toute organisation syndicale qui siège dans les comités des services publics fédéraux, communautaires et régionaux est reconnue comme organisation syndicale représentative.

Dès lors, trois organisations syndicales sont représentées à HUmani.

En 2025, il y a eu 6 Comités de Négociation (21/02, 20/03, 24/04, 03/10, 14/11, 19/12) et 8 Comités de Concertation (21/02, 20/03, 24/04, 10/07, 05/08, 03/10, 14/11, 19/12).

CGSP	Cheffi Nawel, Marullo Rita et Kulcsar Frédéric
CSC secteur public	Maggio Mélisa, Brine Bénédicte et Filipozzi Tiziana
SLFP	Buono Generoso, Oppenbrouwer Estel et Bronckaert Fabian

BILANS D'ACTIVITÉS

A hand holding a pen over a calculator on a desk, with a green overlay.

1

BILAN DU SECTEUR HOSPITALIER

CHIFFRES-CLÉS DU CHU CHARLEROI-CHIMAY

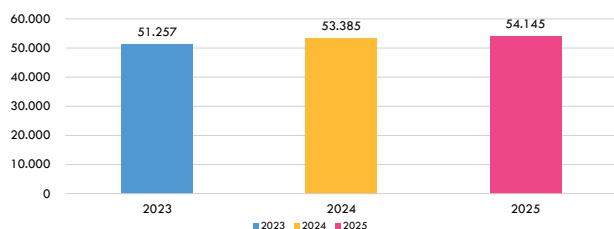
SÉJOURS HOSPITALIERS

Évolution des admissions (y compris transferts aigus/sp) :

Le nombre total d'admissions augmente de + 1,42 % par rapport à 2024.

L'augmentation d'activité est particulièrement marquée en SP (+ 4,51 %).

	2023	2024	2025	Ecart 2025-2024	Ecart 2025-2024 (%)
Consolidation des hôpitaux	51.257	53.385	54.145	760	1,42%
Aigus	29.270	30.444	31.489	1.045	3,43%
Mère-Enfant	5.343	5.424	5.135	-289	-5,33%
SP	1.663	1.641	1.715	74	4,51%
Psychiatrie de jour + classique	3.592	3.672	3.588	-84	-2,29%
Chirurgie de jour	11.389	12.204	12.218	14	0,11%



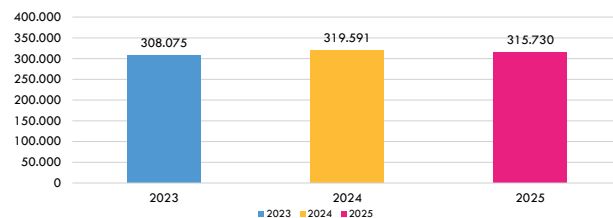
Évolution des journées produites :

Le nombre total de journées produites diminue de - 1,21 % par rapport à 2024.

Cette tendance est observée en psychiatrie de jour et classique, en mère-enfant et en aigus. En légère hausse en SP et chirurgie de jour.

Cet indicateur est à mettre en parallèle avec les admissions qui sont en progression.

	2023	2024	2025	Ecart 2025-2024	Ecart 2025-2024 (%)
Consolidation des hôpitaux	308.075	319.591	315.730	-3.861	-1,21%
Aigus	166.652	168.869	167.881	-988	-0,59%
Mère-Enfant	18.428	20.137	19.463	-674	-3,35%
SP	60.299	67.705	67.954	249	0,37%
Psychiatrie de jour + classique	51.306	50.685	48.203	-2.482	-4,90%
Chirurgie de jour	11.390	12.195	12.229	34	0,28%

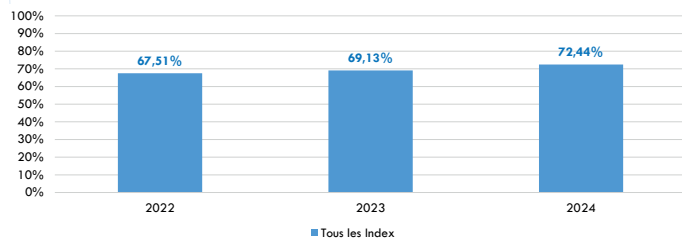


Évolution des taux d'occupation (lits agréés ouverts) :

Le taux d'occupation global au sein d'HUmani augmente par rapport à l'année 2023. Le secteur SP présente la plus forte progression, soit + 10,69 %.

Quant aux taux d'occupation par agrément, ils s'élèvent à respectivement 70,94 % pour le CHU Charleroi, 79,05 % pour le CHU Vésale et 59,52 % pour le CSF.

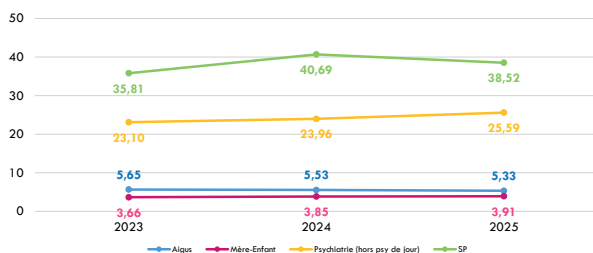
	2022	2023	2024	Ecart 2024 - 2023 %
Tous les Index	67,51%	69,13%	72,44%	3,31%
Aigus	65,77%	66,56%	68,33%	1,77%
Mère-enfant	48,71%	48,55%	54,83%	6,28%
Psychiatrie	75,80%	77,23%	76,27%	-0,97%
SP	75,94%	81,05%	91,74%	10,69%



Évolution des durées moyennes de séjour :

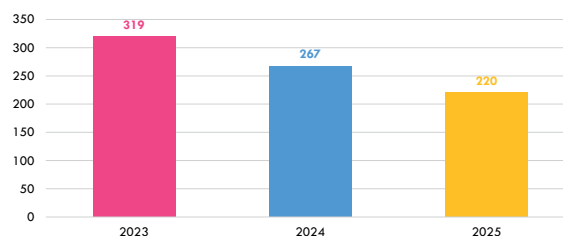
Par rapport à 2024, les durées moyennes de séjour ont augmenté pour les indices de psychiatrie et du secteur mère-enfant. Une baisse est constatée en SP et dans les indices aigus, pour l'ensemble des sites.

Rappelons l'importance de la notion de DMS dans les secteurs aigus et mère-enfant qui sont soumis à la notion d'activité justifiée (performance en termes de durée moyenne de séjour nationale).



Évolution des mises en observation dans le secteur psychiatrique du CHU de Charleroi (en application de la législation relative à la protection des malades mentaux - Loi du 26 juin 1990) :

L'activité de prise en charge des mises en observation, qui constitue une mission de service public, diminue entre 2025 et 2024 (- 17,60%).

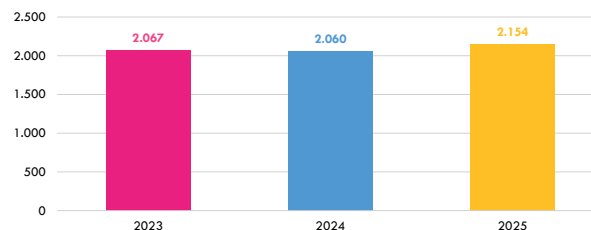


Évolution des accouchements :

En 2025, l'activité obstétricale augmente par rapport à 2024 (+4,56%).

Rappelons la fermeture des unités de maternité et de pédiatrie au CHU Vésale au 1^{er} août 2019.

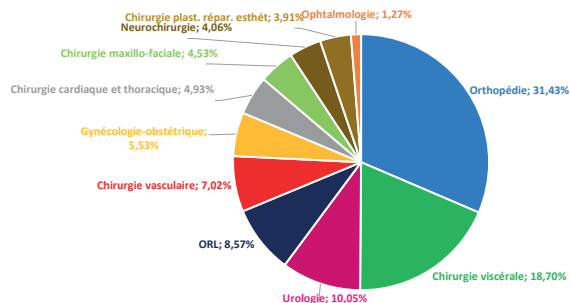
Rappelons également la fermeture de l'unité de maternité à Chimay en avril 2023.



Répartition des actes chirurgicaux en hospitalisation classique :

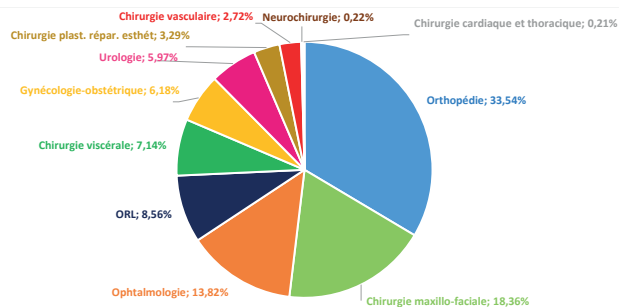
En 2025, le top 3 de l'activité chirurgicale en hospitalisation classique concerne l'orthopédie, la chirurgie viscérale et l'urologie.

Répartition des actes chirurgicaux en hospitalisation de jour :



En 2025, le top 3 de l'activité chirurgicale en hospitalisation de jour concerne l'orthopédie, la chirurgie maxillo-faciale et l'ophtalmologie.

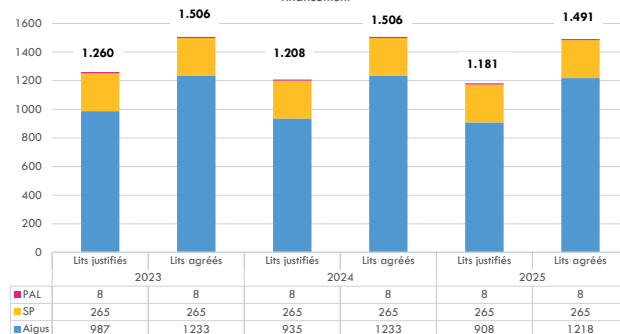
Comparaison des lits justifiés et des lits agréés (hors lits Sp) :



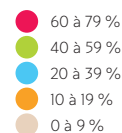
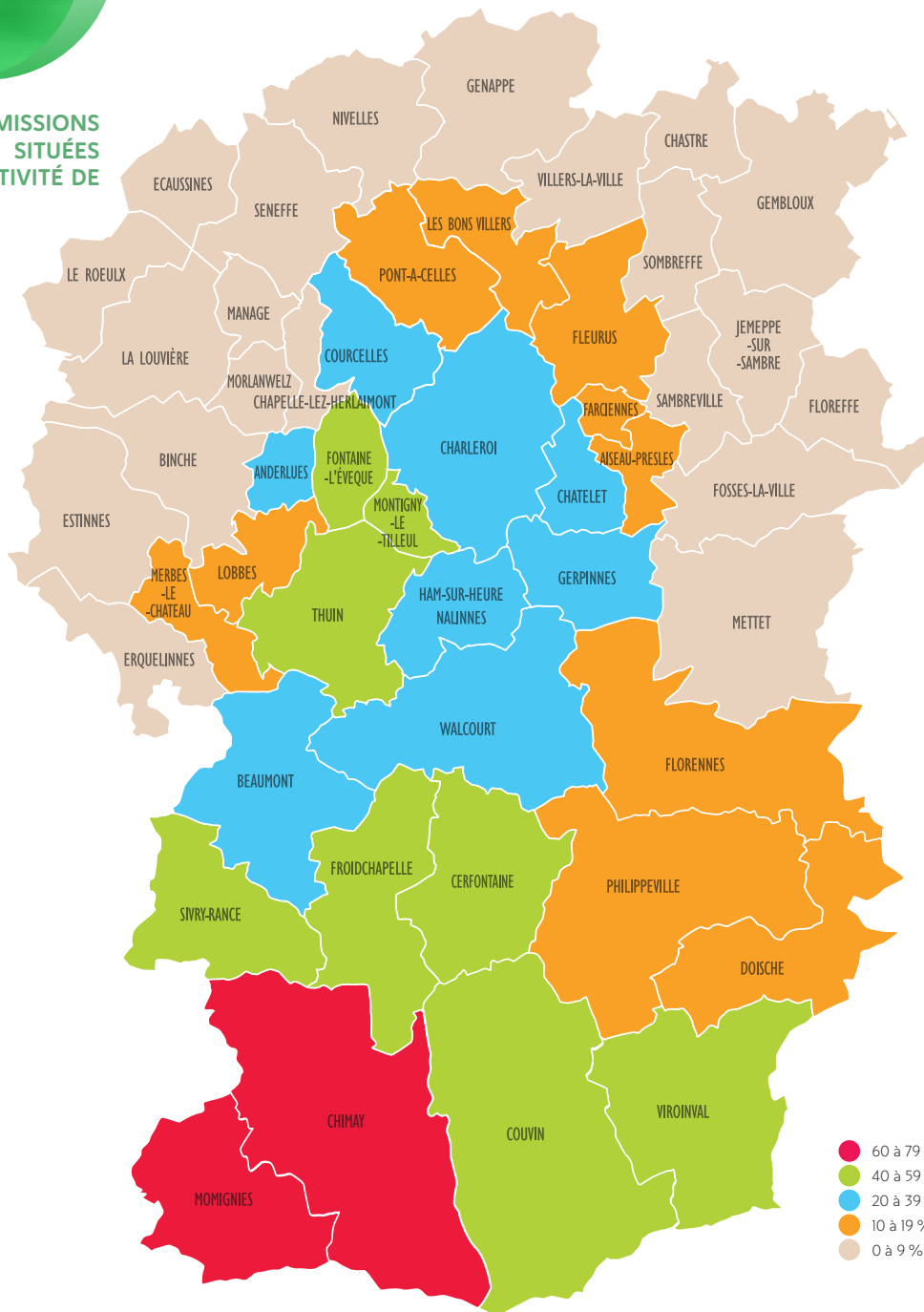
Les données présentées portent sur le nombre de lits agréés et justifiés utilisés pour les calculs du Budget des Moyens Financiers. Les hôpitaux étaient financés sur base de l'activité médicale 2019 pour l'année 2023, puis sur base de l'activité n-2.

La diminution de lits justifiés en 2025 s'explique principalement par les indices aigus au CSF.

Evolution de la comparaison du nombre de lits justifiés et agréés - Selon l'année de financement



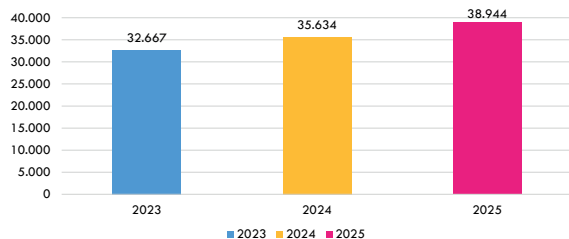
POURCENTAGE D'ADMISSIONS
DANS LES COMMUNES SITUÉES
DANS LA ZONE D'ATTRACTIVITÉ DE
NOS SITES :



ACTIVITÉS MÉDICALES AMBULATOIRES

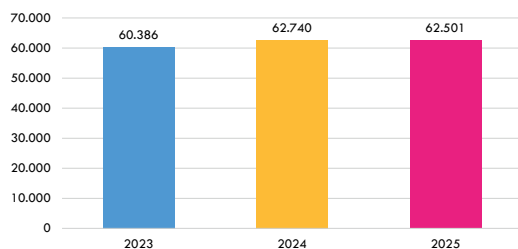
Évolution des forfaits (forfaits de groupe 1 à 7, douleur chronique, maxi et salle de plâtre) :

Les forfaits d'hospitalisation de jour médicale ont augmenté de 9,29 % en 2025 par rapport à 2024.



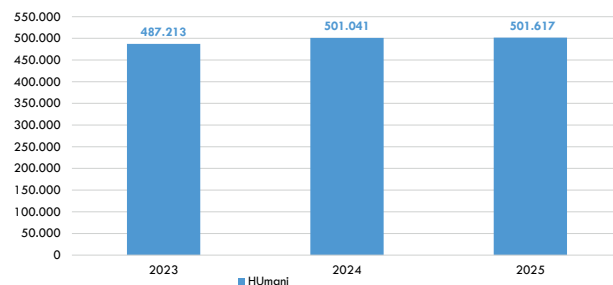
Évolution des dialyses (hospitalières et extra-hospitalières) :

L'activité néphrologique diminue de 0,38 % en 2025.



Évolution du nombre de consultations :

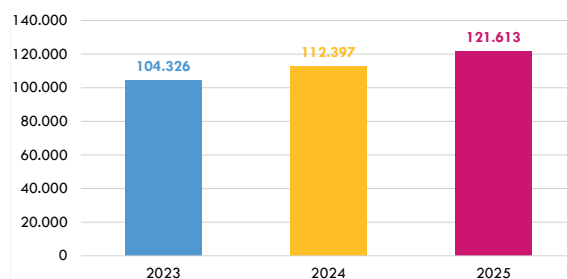
Le secteur ambulatoire présente un nombre de consultations en augmentation en 2025 (+0,11%) par rapport à 2024 et (+2,96%) par rapport à 2023.



Évolution du nombre de passages aux urgences :

Le nombre de passages aux urgences (patients internes et externes) augmente de 8,20 % en 2025, principalement sur le site de Marie Curie.

Notons l'ouverture des PIT Mambourg et Chimay, respectivement aux 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 2024.



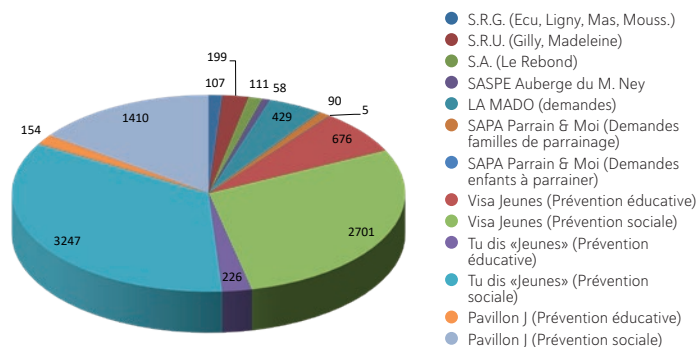
2

BILAN DU SECTEUR NON HOSPITALIER

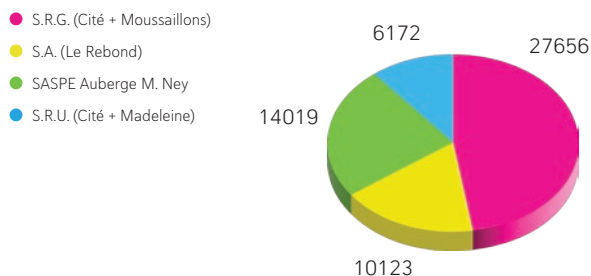


SECTEUR AIDE À LA JEUNESSE

Nombre de jeunes ou familles concernés en 2025 : 9.413



Nombre de prises en charge : 57970 journées



Taux d'occupation globale : 95,68%

Taux d'occupation par service :

- S.R.G. (Cité + Moussaillons) : 97,14%
- S.A. (Le Rebond) : 95,64%
- SASPE Auberge M. Ney : 96,02%
- S.R.U. (Cité + Madeleine) : 89,00%

SECTEUR ONE

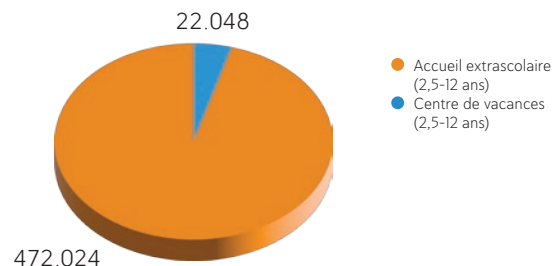
Il s'agit des présences subsidiaires :

Accueil extrascolaire (2.5-12 ans) : 464.813

464.813 présences d'enfants annuelles (matin et /ou soir sur 181 jours scolaires = 2554 présences journalières dans 48 écoles, soit une moyenne de 53 enfants par jour et par école).

Centres de vacances (2.5-12 ans) : 22.255

22.255 présences journalières d'enfants accueillis dans nos centres de vacances pendant les 14 semaines de congés scolaires, en moyenne 1590 enfants chaque semaine, sur l'ensemble de nos milieux d'accueil.



Centre d'Accueil d'Urgence de Jumez

LES CRÈCHES

Taux d'occupation des crèches

	Accueil réel	Réel facturable	Accueil prévu	% Absentéisme	Taux occupation	places en crèche	Nombre de contrats en 2025	Nombre de contrats au 31/12/2025
Le Temps qui Passe	5.787	6.353	7.871	26,48	71,89	46	73	36
Les Bambis	16.729	17.582	22.076	24,22	81,11	112	202	119
Les Calinous	17.505	18.989	23.137	24,34	86,08	112	193	107
Les Carabouyas	4.042	4.490	5.362	24,62	52,97	42	65	37
Les Marmouzets	4.554	4.737	5.772	21,10	86,98	28	52	29
Les Petits Aventuriers	2.386	2.645	3.270	27,03	96,52	14	27	14
L'Île aux Merveilles	17.581	18.387	22.790	22,86	96,90	98	202	133

Nombre de journées et d'absences prévues au sein des crèches en 2025

	Absences justifiées				Absences injustifiées				Journées							
									Journées complètes				Demi-journées			
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Le Temps qui Passe	2.617	1.813	2.095	1.518	313	226	349	566	4.672	6.394	6.694	5.336	1.704	1.964	959	451
Les Bambis	5.546	4.251	4.134	4.494	324	354	410	853	12.722	13.993	16.755	15.083	1.801	1.098	1.662	1.646
Les Calinous	5.487	4.511	4.736	4.148	428	385	761	1.484	12.218	12.229	16.336	15.899	2.194	1.751	2.787	1.606
Les Carabouyas	2.361	2.099	1.153	872	188	201	235	448	5.488	5.407	5.454	3.327	1.507	1.004	1.180	715
Les Marmouzets	1.338	1.152	1.100	1.035	104	78	97	183	3.331	3.119	3.152	4.234	794	981	728	320
Les Petits Aventuriers	267	298	493	625	36	102	254	259	1.033	1.146	1.805	2.219	272	193	363	167
L'Île aux Merveilles	4.776	4.068	4.379	4.403	475	510	457	806	11.662	12.732	15.824	15.808	1.608	1.422	1.928	1.773

LE PÔLE DES AÎNÉS

ACTIVITÉ DES MAISONS DE REPOS

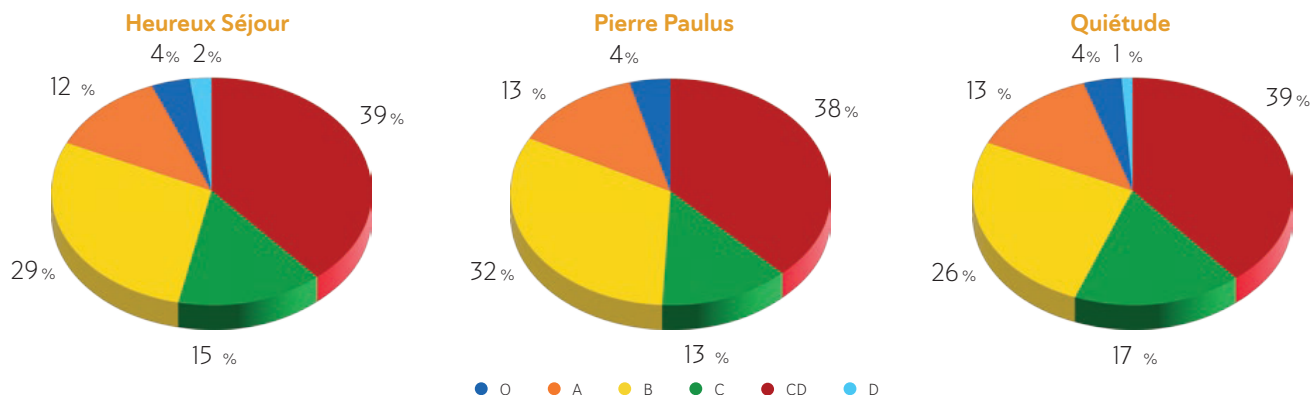
En 2025, l'activité d'hébergement des trois établissements du pôle des aînés demeure particulièrement soutenue. Le taux moyen d'occupation atteint 97,66 %, contre 97,45 % en 2024, soit une progression de 0,21 %. Ce niveau d'occupation élevé confirme l'attractivité des établissements et se situe au-dessus de la moyenne observée dans le secteur public wallon, estimée à 95,32 %.

Par établissement, la résidence Heureux Séjour enregistre un taux de 97,59 %, en légère diminution par rapport à 2024 (98,04 %). La résidence Quiétude poursuit sa progression avec 98,54 %, contre 98,01 % en 2024, tandis que la résidence Pierre Paulus affiche également une amélioration avec 96,85 %, contre 96,31 % l'année précédente.

Concernant l'activité de court séjour, le taux moyen des trois établissements s'établit à 78,98 % en 2025, contre 82,35 % en 2024, soit un recul de 3,37 %, principalement lié à la diminution observée dans certains établissements. Malgré cette évolution, le niveau d'occupation demeure largement supérieur à la moyenne sectorielle estimée à environ 67 %, confirmant la pertinence de l'offre proposée.

PROFIL DE DÉPENDANCE DES RÉSIDENTS

La répartition des résidents selon l'échelle de Katz permet d'apprécier le niveau de dépendance des personnes accueillies dans les établissements du pôle. Cette classification distingue plusieurs catégories, allant du groupe O, correspondant aux résidents les plus autonomes, aux groupes CD et D, qui concernent les situations de dépendance les plus importantes.



À l'échelle du pôle, la structure de dépendance se répartit comme suit : 4 % de résidents classés O, 13 % A, 29 % B, 15 % C, 38 % CD et 1 % D. Les catégories B, C, CD et D représentent ainsi 83 % des résidents, traduisant un niveau de dépendance particulièrement élevé.

L'analyse par établissement met en évidence des profils relativement similaires, avec des taux de dépendance compris entre 83 % et 84 %. Ces résultats reflètent l'évolution du secteur des maisons de repos, caractérisée par une entrée en institution plus tardive et des besoins en soins plus importants, nécessitant un accompagnement pluridisciplinaire constant et adapté.

EVÈNEMENTS IMPORTANTS

En 2025, les trois maisons de repos ont poursuivi leur engagement dans la démarche de labellisation Green Deal Cantines Durables initiée en 2024. Plusieurs actions ont été menées afin d'améliorer la qualité nutritionnelle et la durabilité de l'offre alimentaire : adaptation des grammages pour mieux répondre aux besoins des résidents et limiter le gaspillage, valorisation des fruits frais, introduction progressive de céréales complètes et de repas végétariens, ainsi qu'une attention accrue à l'origine et à la saisonnalité des produits. Des actions de tri et de sensibilisation aux déchets ont également été mises en place. Par ailleurs, à la suite d'une enquête de satisfaction réalisée en 2024, des améliorations des espaces de restauration ont été engagées, avec la participation des résidents via des commissions alimentaires. Ces initiatives s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue en vue de l'obtention du premier niveau de labellisation.

En novembre 2025, la Résidence Quiétude a célébré ses 50 ans d'existence, réunissant résidents, familles, collaborateurs actuels et anciens autour d'un moment convivial. Cet anniversaire a permis de mettre en lumière l'histoire et l'évolution de l'établissement depuis son ouverture en 1975, ainsi que les transformations importantes réalisées ces dernières années pour améliorer le cadre de vie et l'accompagnement des résidents.

The background of the slide features a blurred image of a person's hands writing in a notebook with a black pen. Overlaid on this image are various financial data visualizations, including a green line graph, an orange line graph, and a white candlestick chart. The bottom of the slide has a solid teal gradient background.

3

ACTEUR ÉCONOMIQUE

HUmani est un acteur économique important dans la région ainsi qu'en Belgique.
En 2024, elle a contribué pour 199.399.389,14 € d'échanges commerciaux.

Ce montant se ventile de la façon suivante :

VOLUME DE COMMANDES PASSÉES AUX FOURNISSEURS PAR RÉGION

	Nb Factures	%age Nb factures	Montant	%age Montant facturé
Région Bruxelles-Capitale	17.061	19,52%	61.135.454 €	28,34%
Région flamande	41.509	47,50%	84.548.789 €	39,20%
Région wallonne	21.458	24,55%	59.512.989 €	27,59%
Etranger	7.368	8,43%	10.511.007 €	4,87%
Total général	87.396	100,00%	215.708.239 €	100,00%

VOLUME DE COMMANDES PASSÉES AUX FOURNISSEURS PAR PROVINCE

	Nb Factures	%age Nb factures	Montant	%age Montant facturé
Anvers	8.476	9,70%	17.299.259 €	8,02%
Brabant Flamand	23.609	27,01%	54.816.318 €	25,41%
Brabant Wallon	4.503	5,15%	13.971.008 €	6,48%
Bruxelles Capitale	17.061	19,52%	61.135.454 €	28,34%
Flandre Occidentale	3.385	3,87%	3.933.510 €	1,82%
Flandre Orientale	5.000	5,72%	6.588.802 €	3,05%
Hainaut	8.653	9,90%	25.653.772 €	11,89%
Liège	6.212	7,11%	16.710.217 €	7,75%
Limbourg	1.039	1,19%	1.910.900 €	0,89%
Luxembourg	20	0,02%	243.548 €	0,11%
Namur	2.070	2,37%	2.934.443 €	1,36%
Etranger	7.368	8,43%	10.511.007 €	4,87%
Total général	87.396	100,00%	215.708.239 €	100,00%

VOLUME DE COMMANDES PASSÉES AUX FOURNISSEURS SITUÉS DANS LES COMMUNES ASSOCIÉES ET QUOTE-PARTS SOCIALES

	%age Nb factures	%age Montant facturé	% part des communes associées ¹
AISEAU-PRESLES	0,12%	0,02%	2,24%
CHARLEROI	75,70%	91,14%	59,09%
CHATELET	4,48%	2,93%	9,79%
CHIMAY	2,15%	0,96%	1,32%
COURCELLES	2,72%	0,97%	7,76%
COUVIN	0,12%	0,25%	1,35%
FARCIENNES	0,31%	0,02%	3,38%
FLEURUS	2,76%	1,77%	3,64%
FONTAINE-L'ÉVÊQUE	1,21%	0,33%	4,46%
FROIDCHAPELLE	0,00%	0,00%	0,29%
GERPINNES	3,89%	0,54%	2,01%
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	0,59%	0,33%	0,66%
MOMIGNIES	0,16%	0,04%	0,80%
MONTIGNY-LE-TILLEUL	4,95%	0,34%	1,73%
PONT-À-CELLES	0,84%	0,37%	1,47%
Communes associées	100,00%	100,00%	100,00%

¹ $\frac{\text{Nombre d'actions de la commune associée}}{\text{Total des actions des communes associées}} \times 100 = \% \text{ part de la commune associée}$

* Total des actions desquelles sont déduites les actions des CPAS, des provinces et universités.

4

POLITIQUE FINANCIÈRE



FLUX FINANCIERS

Les flux financiers au sein d'HUmani sont les suivants :

- ▶ les crédits court terme,
- ▶ les crédits long terme,
- ▶ les placements de trésorerie.

LES CRÉDITS COURT TERME

Pour financer son exploitation et pour préfinancer ses investissements, HUmani et plus spécifiquement le CHU de Charleroi a recours à deux formes de crédit court terme : des **lignes de crédit** et des **billets de trésorerie**.

Cette diversification des crédits court terme a permis à HUmani de :

- ▶ Ne pas augmenter l'encours de ses lignes de crédit court terme classiques auprès des banques.
- ▶ Élargir ses sources de financement.
- ▶ Réduire le coût de ses charges financières à court terme.
- ▶ Diversifier ses ressources de financement à court terme en se finançant directement dans le marché auprès d'investisseurs. Cette source de financement présente l'inconvénient de ne pas trouver d'investisseurs sur le marché.

Les crédits disponibles au 31 décembre 2025 sont de **82.500.000 €** constitués de :

- ▶ Lignes de crédit court terme à hauteur de 32.500.000 € (ces lignes de crédit n'ont pas été utilisées en 2025)
- ▶ Le programme billets de trésorerie à hauteur de 50.000.000 € utilisé totalement

Au 31 décembre 2025, 5.000.000 € n'ont pas été renouvelés. Ce non-renouvellement a impliqué un remboursement immédiat de ce montant à notre partenaire bancaire. Notons qu'en avril 2026, 30.000.000 € n'ont pas été renouvelés (dont 20.000.000 € avait été annoncé en décembre 2025 par l'investisseur).

Ainsi le montant total des billets de trésorerie non renouvelés est de 33.700.000 € au 24 avril 2026.

Ces montants ont fait l'objet de remboursement immédiat. Si cette situation perdure, la trésorerie d'HUmani sera mise à mal et les lignes de crédit court terme devront être temporairement utilisées.

En raison de l'évolution des taux Euribor, le taux all in (marge comprise) qui était moins de 1% en 2022, passe à plus de 3% en 2023, à plus de 4% en 2024.

En 2025, le taux all in est de 2,95%. Le renouvellement des billets de trésorerie avec une échéance plus courte et des périodes sans renouvellement expliquent cette diminution du taux d'intérêt.

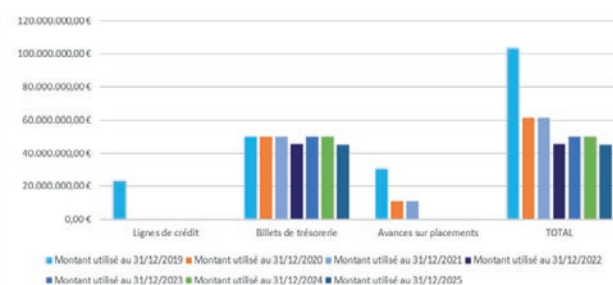
Le tableau ci-dessous illustre les crédits court terme disponibles et leurs utilisations en 2025 :

	Montant Disponible	Montant utilisé au 31/12/2023	Montant utilisé au 31/12/2024	Montant utilisé au 31/12/2025
Lignes de crédit court terme:	32.500.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ligne de crédit Belfius	10.000.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ligne de crédit CBC	13.500.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ligne de crédit ING	9.000.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Programme de billets de trésorerie:	50.000.000,00 €	50.000.000,00 €	50.000.000,00 €	45.000.000,00 €
TOTAL	82.500.000,00 €	50.000.000,00 €	50.000.000,00 €	45.000.000,00 €

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de l'utilisation des crédits court terme depuis 2019 :

	Montant utilisé au 31/12/2019	Montant utilisé au 31/12/2020	Montant utilisé au 31/12/2021	Montant utilisé au 31/12/2022	Montant utilisé au 31/12/2023	Montant utilisé au 31/12/2024	Montant utilisé au 31/12/2025
Lignes de crédit	32.500.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Billets de trésorerie	50.000.000,00 €	50.000.000,00 €	50.000.000,00 €	45.500.000,00 €	50.000.000,00 €	50.000.000,00 €	45.000.000,00 €
Avances sur placements	30.400.000,00 €	11.400.000,00 €	11.400.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	103.650.000,00 €	61.400.000,00 €	61.400.000,00 €	45.500.000,00 €	50.000.000,00 €	50.000.000,00 €	45.000.000,00 €

L'illustration graphique est la suivante :



LES CRÉDITS LONG TERME

La volonté d'HUmani est de financer ses investissements par des crédits long terme qui suivent la durée d'amortissement de ces investissements.

Avec le nouveau mode de financement des infrastructures hospitalières par l'AVIQ HUmani souhaitait demander le financement de ses investissements dès approbation par l'AVIQ des projets.

Cette demande n'a pas été rencontrée par les partenaires bancaires d'HUmani qui a financé ses investissements sur fonds propres.

Au 31/12/2025, l'encours des crédits d'investissements d'HUmani est de l'ordre de **161,5 millions d'euros** (hors emprunts subsidiés par le CRAC, hors prêt Fédération Wallonie Bruxelles).

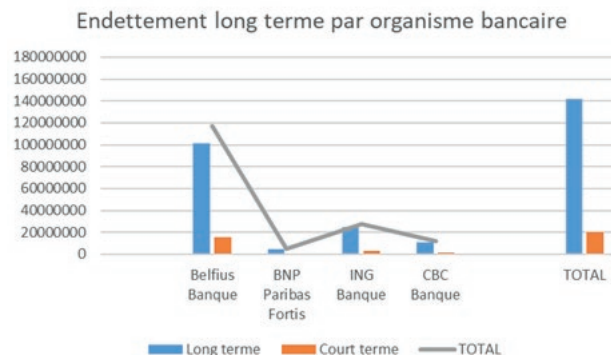
La partie remboursable à plus d'un an est de 141,5 millions d'euros et la partie échéant dans l'année (y compris la tranche décembre 2025 remboursée en 2026 est de 19,9 millions d'euros).

La répartition par banque est la suivante :

Humani	Long terme	Court terme	TOTAL
Belfius Banque	101.391.488,69	15.455.691,15	116.847.179,84
BNP Paribas Fortis	4.738.059,59	277.587,07	5.015.646,66
ING Banque	24.769.539,75	2.869.061,06	27.638.600,81
CBC Banque	10.669.822,19	1.288.497,33	11.958.319,52
TOTAL	141.568.910,22	19.890.836,61	161.459.746,83

Notons qu'aucune nouvelle mise à disposition d'emprunts n'a été réalisée au cours de l'année 2025.

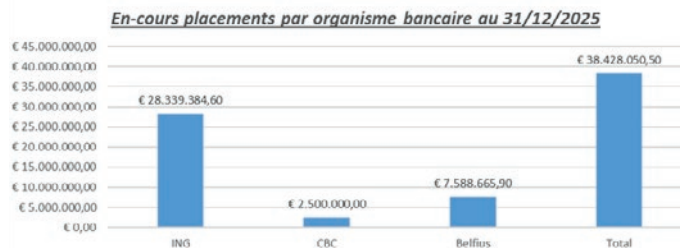
De manière graphique :



LES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Dans le respect du profil d'investisseur de l'institution, l'accent est mis sur la diversification de nos placements en termes de types d'actifs (certificats de dépôts, obligations, investissements immobiliers (sous forme de papier), comptes épargnes classiques), de débiteurs (répartition au sein des différentes banques, gestion discrétionnaire diversifiée, compagnie d'assurances) et de maturité.

Au 31/12/2025, la répartition par organisme bancaire des encours de placements est :



Malgré les taux bas, au vu de l'encours important et de l'attention particulière portée à l'optimisation (dans le respect du profil de risque de l'institution) du rendement, les produits financiers continuent de représenter un apport pour HUmani.

L'encours est constitué de 3 portefeuilles-titres géré de façon discrétionnaire estimé à 28 mios d'€. La valeur des 3 portefeuilles est supérieure à leur valeur d'achat suite à l'évolution positive des taux d'intérêts.

La prudence recommande de ne pas vendre ou réaliser ces portefeuilles par ailleurs gagés.

L'encours est complété par nos placements à terme et certificats de dépôt à échéance en 2026.

Le court terme est quant à lui constitué des encours importants qu'HUmani préfère garder disponibles en raison notamment d'une hausse des coûts d'exploitation.

Les placements sont estimés ¹ à 38,4 millions d'euros au 31/12/2025.

La diminution totale des placements provient principalement de leur conversion en disponible.

Il est à noter que la majorité de ces placements constitue une garantie auprès des banques en conséquence des demandes importantes de crédits long terme en 2015. Cette partie gagée diminue au rythme des remboursements en capital des crédits concernés.

A ces placements s'ajoutent les liquidités destinées à rembourser les tranches en capital ainsi que les intérêts des emprunts échus au 31 décembre 2025, à financer les dépenses liées à l'exploitation d'HUmani et à financer les projets de développement au sein d'HUmani:

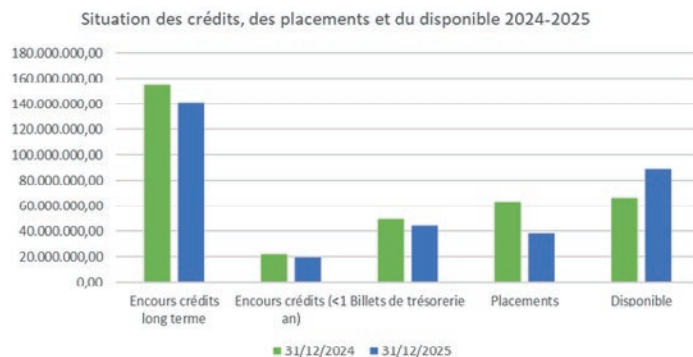
La problématique des pensions des agents statutaires d'une part et le paiement de la cotisation de responsabilisation d'autre part influencent de façon significative la trésorerie d'HUmani.

Pour faire face à ses engagements et pallier le manque de réserves du fonds de pension, HUmani assure le paiement mensuel de la cotisation de responsabilisation à hauteur de 2,3 millions d'€ depuis septembre 2025.

En effet, face à cette problématique majeure, les partenaires bancaires revoient de manière drastique leur politique de financement des projets d'investissements au sein d'HUmani.

Au risque d'affaiblir davantage la situation de trésorerie, des mesures importantes d'économie et la recherche de financement alternatif deviennent indispensables à HUmani pour faire face à ses obligations et maintenir l'outil.

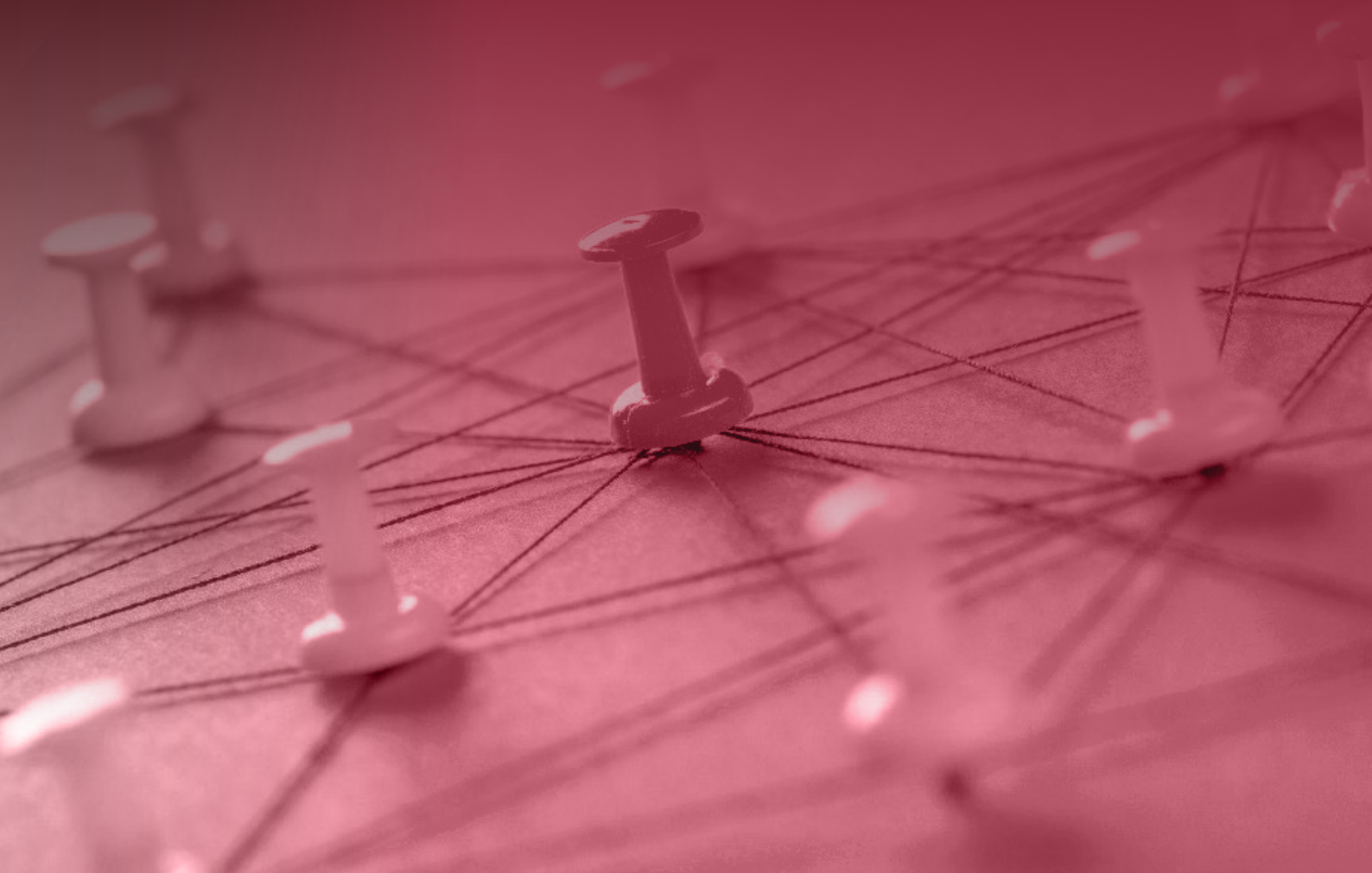
Le graphique ci-dessous reprend l'endettement à court et long terme, les placements et le disponible :



¹ Les plus-values et moins-values éventuelles ainsi que les comptes de dépôt ne sont pas pris en compte

5

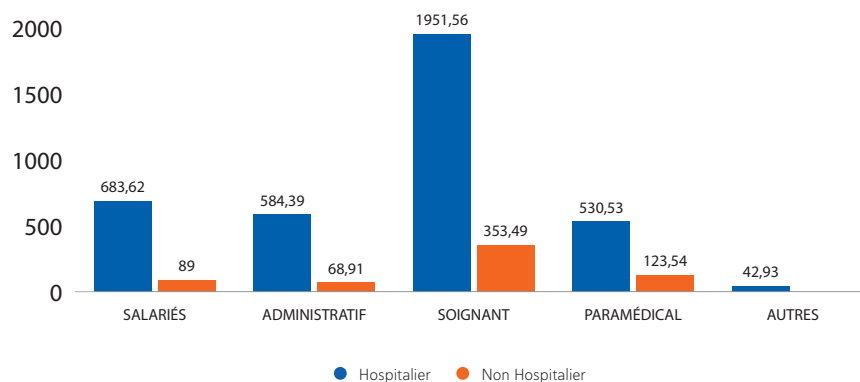
PERSONNEL D'HUMANI



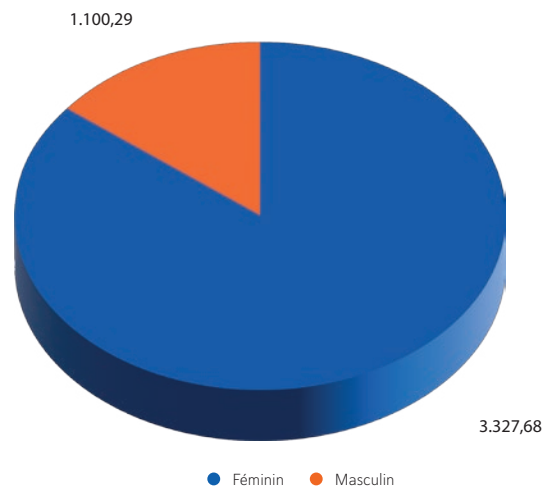
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EN 2025

Les tableaux présentés dans cette rubrique ne reprennent pas les médecins, ni les autres prestataires indépendants.

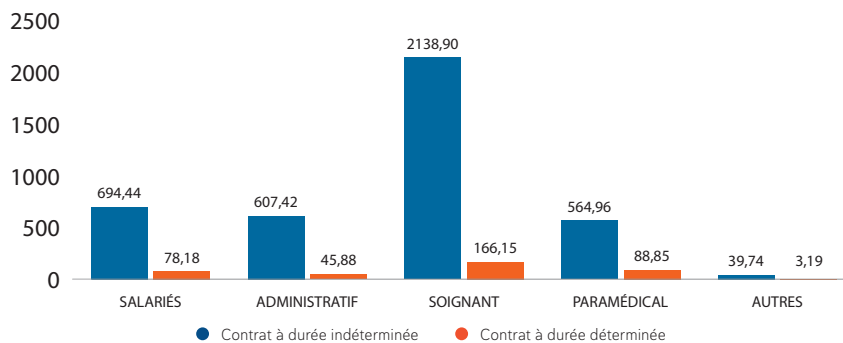
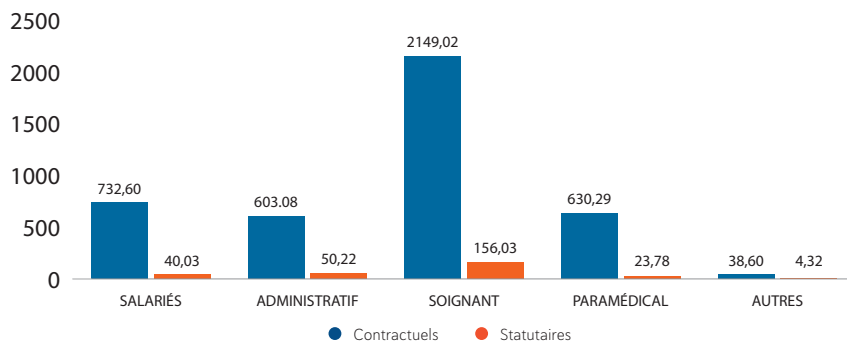
Effectifs en ETP (Equivalent Temps Plein) «payés» par catégorie de personnel en 2025



Répartition des 4.427,98 ETP payés par sexe

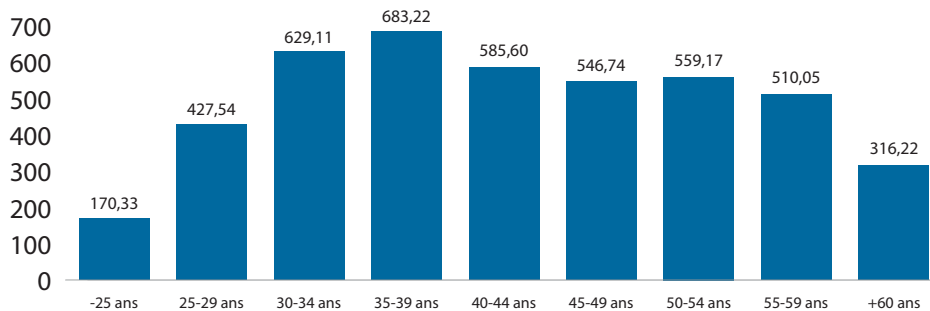


Répartition des ETP "payés" en 2025 par catégorie



Tous les types de contrat de remplacement sont repris dans la catégorie CDD.

Répartition des agents payés par tranche d'âge en 2025



Effectifs par ETP rémunéré résidant dans les communes membres de l'intercommunale et quote-part sociale en 2025

	Nb agents effectifs	Rapport entre l'effectif réel et l'effectif global	Population Active*	Rapport entre l'effectif réel et la population active
AISEAU PRESLES	94	1.47 %	4741	1.9%
CHARLEROI	1944	30.4%	84595	2.3%
CHATELET	390	6.2%	15028	2.6%
CHIMAY	163	2.55%	4191	3.9%
COURCELLES	305	4.8%	13992	2.1%
COUVIN	128	2%	6116	2.1%
FARCIENNES	85	1.3%	4442	1.9%
FLEURUS	123	1.9%	10290	1.2%
FONTAINE L'EVEQUE	212	3.3%	8109	2.6%
FROIDCHAPELLE	52	0.8%	1830	2.8%
GERPINNES	145	2.2%	5725	2.5%
HAM-SUR-HEURE/ NALINNES	208	3.2%	6351	3.3%
MOMIGNIES	56	0.9%	2254	2.5%
MONTIGNY-LE-TILLEUL	287	4.5%	4630	6.2%
PONT-A-CELLES	83	1.5%	8414	0.99%
Autres	2112	33%		
Tous les Codes Postaux	6387			

Marché de l'emploi

Il n'est pas toujours aisé de trouver du personnel infirmier qualifié sur le marché de l'emploi. Sur l'ensemble de l'année 2025, tous secteurs confondus, le recours à l'intérim en soins infirmiers a représenté l'équivalent de 7,8 ETP.

* population prise en compte : active (occupées + inoccupées) âgée de 15 à 64 ans (IWEPS données population 2018)



Occupation d'agents mis à disposition par les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS)

Depuis de nombreuses années, HUMani collabore activement avec les CPAS, notamment par le biais de la mise à disposition d'agents dans le cadre de l'article 60 de la loi organique des CPAS. En 2025, 78 personnes ont été occupées dans les différents services du secteur hospitalier et MR-MRS.

Collaboration avec l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)

L'AViQ propose des aides et primes à l'emploi destinées aux travailleurs présentant un handicap ou nécessitant un reclassement professionnel. Pour l'année 2025, HUMani bénéficie d'une prime de compensation pour 57 personnes dans le cadre d'un aménagement du poste de travail. Elle emploie au total 66 personnes qui ont un dossier enregistré à l'AViQ. HUMani atteint le quota fixé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 février 2013 relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Occupation de personnes condamnées à des peines de travail alternatives

Depuis 2000, HUMani accueille des personnes astreintes à des peines de travail d'intérêt général comme peine autonome en matière correctionnelle et de police. HUMani comptabilise 10568 heures pour 100 personnes en 2025.

6

BILAN SOCIAL



CS1/I.

BILAN SOCIAL établi selon le MODELE COMPLET **MENTION DES MONTANTS EN UNITES D'EUROS**

Dénomination: HUmari
 Forme juridique : S.C.
 Adresse : Boulevard Zoé Drion N° : 1
 Code postal : 6000 Commune : Charleroi
 Numéro d'entreprise¹ : 0216.377.108
 Description de l'activité principale de l'entreprise : Soins de santé

Bilan social relatif à l'exercice comptable qui couvre la période du 01 / 01 / 2025 au 31 / 12 / 2025

Responsable de l'entreprise à contacter

Nom : DORIGATTI MICHEL
 Téléphone : 071.92.00.95 (secrétariat)
 Adresse e-mail : michel.dorigatti@humari.be

Signature pour l'entreprise :

¹ Ou numéro d'inscription auprès de la Centrale des Bilans. Ce numéro doit être repris dans le coin supérieur gauche de chaque page dans la case réservée à cet effet.

CS1_FR
 V. 01.12.2012

N°		CS1/2.
----	--	--------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL.

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

Temps plein	1001	4.569,08	1.178,67	3.420,42
Temps partiel	1002	1.499,42	169,25	1.330,17
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	5.550,13	1.276,31	4.283,82

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	6.619.386,71	1.921.641,55	4.697.745,16
Temps partiel	1012	1.343.201,94	155.289,71	1.187.912,23
Total	1013	7.962.588,65	2.076.931,26	5.885.657,39

Frais de personnel

Temps plein	1021	328.410,051	95.838,697	232.571,354
Temps partiel	1022	59.047,959	6.746,044	52.301,915
Total	1023	387.458,010	102.584,741	284.873,269

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	4.569,08	1.178,67	3.420,42
1002	1.499,42	169,25	1.330,17
1003	5.550,13	1.276,31	4.283,82
1011	6.619.386,71	1.921.641,55	4.697.745,16
1012	1.343.201,94	155.289,71	1.187.912,23
1013	7.962.588,65	2.076.931,26	5.885.657,39
1021	328.410,051	95.838,697	232.571,354
1022	59.047,959	6.746,044	52.301,915
1023	387.458,010	102.584,741	284.873,269
1033			

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	5.462,80	1.278,41	4.184,39
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	7.890.567,41	2.067.281,89	5.803.285,52
Frais de personnel	1023	372.392,284	99.876,198	272.516,086
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

N°		CS1/3.
----	--	--------

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	4.668	1.277	5.573,62
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	4.286,80	1.074,77	5.046,82
Contrat à durée déterminée	111	317,56	165,46	437,16
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	1		1
Contrat de remplacement	113	61,55	36,77	87,64
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1.203	118	1.287,91
de niveau primaire	1200	57	10	63,3
de niveau secondaire	1201	568	62	644,71
de niveau supérieur non universitaire	1202	430	38	457,65
de niveau universitaire	1203	118	8	122,25
Femmes	121	3.465	1.159	4.285,71
de niveau primaire	1210	166	85	219,85
de niveau secondaire	1211	1.532	693	2.029
de niveau supérieur non universitaire	1212	1.607	313	1.831,26
de niveau universitaire	1213	160	68	205,50
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	4		4
Employés	134	3.891	1.087	4.672,27
Ouvriers	132	773	190	897,35
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	9,94	
Nombre d'heures effectivement prestées	161	14.053,45	
Frais pour l'entreprise	162	961.285	

N°		CS1/4.
----	--	--------

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice ...

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	364	194	495,28
210	95	42	124,40
211	253,20	127	339,24
212			
213	15,80	25	31,64

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif
 Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	378	161	488,19
310	153	65	196,22
311	208,50	82,75	296,36
312			
313	16,50	13,25	25,61
340	47	13	55,89
341			
342	17	9	23,10
343	314	139	409,20
350			

N°		CS1/5.
----	--	--------

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	429	5811	1.845
Nombre d'heures de formation suivies	5802	3.445,43	5812	15.561,25
Coût net pour l'entreprise	5803	139.884,32	5813	534.761,56
dont coût brut directement lié aux formations	58031	139.884,32	58131	534.761,56
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	76	5831	290
Nombre d'heures de formation suivies	5822	264,05	5832	1.043,78
Coût net pour l'entreprise	5823	10.232,79	5833	44.088,24
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

CS1_FR
v. 01.12.2012



SIEMENS
Healthineers



SOMATOM Force

COMPTES
ANNUELS



1

COMPTES DE RÉSULTATS DES SECTEURS HOSPITALIER ET NON-HOSPITALIER

I. SECTEUR HOSPITALIER

Le secteur hospitalier d'HUMANI est composé des entités suivantes :

- ◆ Le CHU de CHARLEROI comprenant :
 - L'Hôpital Civil Marie Curie
 - L'Hôpital Vincent Van Gogh
 - La Clinique Léon Neuens
 - Le Centre de Médecine du Sport de Monceau
 - La Polyclinique du Mambourg
 - Le site de l'Espace Santé
 - L'Hôpital André Vésale
 - L'Hôpital Léonard de Vinci
 - Les polycliniques extérieures
 - Le bâtiment Rayon de Soleil (en déconstruction)
- ◆ Le Centre de Santé des Fagnes,

A. COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES DU SECTEUR HOSPITALIER

Le résultat net du secteur hospitalier pour l'exercice 2025 présente un résultat déficitaire de 7.197.319,32 €. Ce résultat se ventile de la manière suivante :

	2024	2025	Ecart
<i>Humani - Secteur hospitalier</i>			
Résultat d'exploitation	-4.622.558,07	-8.143.534,21	-3.520.976,14
Résultat financier	-5.286.249,94	-4.291.115,23	995.134,71
Résultat exceptionnel	13.133.397,63	5.237.330,12	-7.896.067,51
Résultat de l'exercice	3.224.589,62	-7.197.319,32	-10.421.908,94

Dont le détail se présente comme suit :

Humani- Secteur Hospitalier	rubrique	2024	2025
Ventes et Prestations		638.342.615,12	668.309.103,73
Chiffres d'affaires	70	592.475.451,06	618.612.739,81
Budget des Moyens Financiers (BMF) + Facturation journées	700	269.000.011,91	276.965.983,28
Rattrapage su exercice	701	-10.164.362,95	-11.805.305,80
Suppléments des chambres	702	1.762.225,00	1.797.620,00
Forfaits Convention INAMI	703	36.308.719,64	38.462.885,09
Produits pharmaceutiques et assimilés	705	79.005.611,89	84.524.068,90
Financement Entité fédérée - Prix hébergement	706	6.328.123,76	6.765.000,83
Honoraires médecins, dentistes, personnel soignant	707/709	210.235.121,81	221.902.487,51
Autres produits d'exploitation	74	45.867.164,06	49.696.363,92
Subsides d'exploitation	740	12.782,64	2.135.895,96
Financement forfaitaire de l'infrastructure de	741	355.161,30	442.671,20
Récupérations de frais, y compris les contractuels	743/749	45.499.220,12	47.117.796,76
Coût des ventes et prestations		642.965.173,19	676.452.637,94
Approvisionnements et fournitures	60	123.203.951,69	127.636.664,53
Services et fournitures accessoires	61	164.051.266,92	175.712.932,12
Rémunération et charges sociales	62	328.371.993,84	342.695.532,87
Amortissements, réductions de valeur et provisions	63	23.628.959,29	15.384.526,78
Dotations aux amortissements et réductions de	630	23.330.406,15	22.164.920,92
Réduction de valeur Stocks	631	-148.515,96	0,00
Réduction de valeurs sur créances à un an au plus	634	-390.415,52	-7.207.799,26
Provisions pour autres risques et charges	637	837.484,62	427.405,12
Autres charges d'exploitations	64	3.709.001,45	15.022.981,64
Bénéfice/Perte d'exploitation		-4.622.558,07	-8.143.534,21
Produits financiers.	75	3.558.194,98	3.159.416,47
Produits des immobilisations financières	750	858.633,28	609.685,00
Subsides en capital et en intérêts	753	2.090.670,08	2.005.564,94
Autres Produits financiers	759	608.891,62	544.166,53
Charges financières .	65	8.844.444,92	7.450.531,70
Charges des emprunts d'investissements	650	6.562.082,65	6.259.901,13
Charges des crédits à court terme	656	2.105.062,73	1.046.385,47
Autres charges financières	657/659	177.299,54	144.245,10
Bénéfice/Perte courant avant impôts		-9.908.808,01	-12.434.649,44
Produits exceptionnels	76	16.732.443,68	15.447.265,06
Reprise d'amortissements et de réductions de valeur	760	56,30	0,00
Reprises de provisions pour risques et charges	762	313.007,29	0,00
Autres produits exceptionnels	764	84.631,18	109.533,42
Produits relatifs aux exercices antérieurs	769	16.334.748,91	15.337.731,64
Charges exceptionnelles	66	3.599.046,05	10.209.934,94
Amortissements et réductions de valeurs	660	1.660.139,71	90.151,53
Autres charges exceptionnelles	664	3.861,45	119.085,02
Charges relatives aux exercices antérieurs	669	1.935.044,89	10.000.698,39
Bénéfice/Perte de l'exercice avant impôts		3.224.589,62	-7.197.319,32

A.1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation 2025 consolidé est un déficit de 8.143.534,21 €.

A.1.1. BUDGET DES MOYENS FINANCIERS

- ◆ La pérennisation des mesures de financement Fonds Blouses Blanches, le financement relatif à l'IFIC, influencent positivement le Budget des Moyens Financiers,
- ◆ L'indexation du Budget des Moyens Financiers l'impacte positivement et significativement,
- ◆ La croissance de l'activité hospitalière, tant en termes d'admissions qu'en journées, l'impacte positivement
- ◆ Notons par ailleurs :
 - L'enregistrement pour les 3 agréments hospitaliers (CHU de Charleroi, CHU Vésale et Centre de Santé des Fagnes) d'un rattrapage négatif sur la sous-partie A1 extinctive qui finance les infrastructures,
 - L'utilisation de l'ensemble des forfaits de reconditionnement octroyés dans la sous-partie A1 du Budget des Moyens Financiers pour couvrir les charges d'amortissements,
 - L'enregistrement du financement des infrastructures hospitalières par l'AVIQ ainsi que la facturation du prix d'hébergement.

A.1.2. PRODUITS PHARMACEUTIQUES

La croissance de l'activité hospitalière impacte les recettes relatives aux produits pharmaceutiques (spécialités et implants) mais aussi leurs dépenses.

La marge de la pharmacie est positive en 2025.

A.1.3. HONORAIRES MÉDICAUX ET FORFAITS CONVENTIONS INAMI

L'augmentation des forfaits INAMI se marque essentiellement sur les conventions glycémie, les conventions de pneumologie et de dialyse.

Les recettes liées aux honoraires médicaux augmentent de plus de 5 % en 2025, cette augmentation est liée :

- A l'indexation des honoraires médicaux,
- A la croissance de l'activité dans les services d'imagerie médicale et médecine nucléaire, des urgences, de réadaptation fonctionnelle,...

A.1.4. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Sont comptabilisés dans cette rubrique :

- Le financement d'intérêt général (Convention INAMI article 56 §1) pour les 3 agréments hospitaliers,
- Les recettes liées aux APE,
- Les recettes liées au Maribel,

- Les diverses conventions,
- Les facturations diverses liées à l'hospitalisation des patients,
- Le subside SAR relatif à l'assainissement et au réaménagement du Rayon de Soleil,
- La recette liée à la prise en charge par le corps médical des médecins en formation,
- Le financement par le corps médical d'un fonds d'investissement de matériel médical.
- La prévision de réduction de précompte professionnel liée à la R&D pour l'exercice 2025.

A.1.5. CHARGES SALARIALES

Le coût de la masse salariale en 2025 est influencé par :

- ▶ L'augmentation de 68,45 ETP principalement dans le secteur des unités de soins (équipes volantes, bloc opératoire, urgences, gériatrie et services médico-techniques), les services d'entretien et le service de prise de rendez-vous,
- ▶ Des indexations au 01/06/2024 et au 01/03/2025,

La masse salariale nette (non financée par le BMF ou par des atténuations de masse salariale) représente 25,98 % de la masse salariale 2025 contre 24,13% en 2024.

A.1.6. RÉMUNÉRATIONS DES MÉDECINS

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les prestataires de soins sont payés à l'acte.

Cette décision a un effet double :

- Les recettes liées à la production des honoraires ont augmenté,
- Les rétributions des prestataires de soins ont également augmenté, celles-ci n'étant plus limitées par la solidarité institutionnelle avec les services moins financés par leur nomenclature INAMI. La solidarité est maintenue via la création d'un fonds de promotion institutionnel par prélèvement sur les honoraires médicaux. L'annexe financière à la Règlementation Générale Médicale prévoit explicitement que le Gestionnaire perçoive un minimum de 48% sur la facturation des prestations qu'elles soient à l'acte ou au forfait.

A.1.7. AMORTISSEMENTS

Les amortissements s'élèvent à 22.164.920,92 € et diminuent par rapport à l'exercice 2024.

A.1.8. TRAITEMENT DES CRÉANCES DOUTEUSES

Pour rappel, HUMANI a conclu en 2022 une convention de cession de créances avec une société extérieure :

Si aucun résultat probant n'est constaté après l'envoi d'un rappel par HUMANI, les créances sont cédées à une société extérieure. Cette convention a été étendue en 2024 au Centre de Santé des Fagnes.

Nous constatons une augmentation du taux définitif d'abandon de créances pour nos 3 agréments en 2025 :

- pour le CHU de Charleroi, le taux d'abandon passe de 5,36% en 2024 à 6,61% en 2025(estimé),
- pour le CHU Vésale, le taux d'abandon passe de 4,20% en 2024 à 4,99% en 2025(estimé),
- pour le site de Chimay, le taux d'abandon estimé en 2025 est de 5,84%

A.2. RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers, composés des produits des immobilisations financières et des subsides en capital diminuent légèrement en 2025.

Les charges financières diminuent en 2025 :

- Notons qu'il n'y a pas eu de consolidation d'emprunts depuis 2021, ainsi HUmani a financé ses investissements sur fonds propres et sur les crédits court terme (billets de trésorerie),
- Notons également que lors de la fusion par absorption du Centre de Santé des Fagnes, les taux d'intérêts sur les crédits à long terme ont été revus à la hausse,
- En raison de l'évolution des taux euribor, le taux all in (marge comprise) qui était de moins de 1% en 2022, passe à plus de 3% en 2023, à plus de 4% en 2024.

En 2025, le taux moyen all in est de 2,95%. Le renouvellement des billets de trésorerie avec une échéance plus courte et des périodes sans renouvellement expliquent cette diminution du taux d'intérêt.

A.3. RÉSULTAT COURANT

Le résultat courant du secteur hospitalier est déficitaire de 12.434.649,44 € en 2025.

A.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les **produits exceptionnels** résultent principalement en 2025 :

- De l'enregistrement des résultats des révisions 2018 à 2022 (hors sous partie AI),
- De facturations relatives aux exercices antérieurs,
- De la réduction de précompte professionnel liée à la R&D pour l'exercice 2024,
-

Les **charges exceptionnelles**, quant à elles, concernent principalement :

- La rétrocession des prestataires de soins sur des facturations relatives aux exercices antérieurs,
- Les provisions pour risques et charges (litiges en cours et démolition du Rayon de Soleil)
-

Le résultat de l'exercice 2025 du secteur hospitalier est déficitaire de 7.197.319,32 €.

II. SECTEUR NON-HOSPITALIER

Le secteur non-hospitalier se compose de la manière suivante :

1. L'Administration Générale comprenant les immeubles à appartements
2. Le Pôle Enfance et Formations comprenant :
 - La Cité de l'Enfance
 - L'Auberge du Maréchal Ney
 - L'accueil extra-scolaire, les centres de vacances, ...
 - Le service Formations et Ressources (fin des activités en 2025),
3. Les crèches :
 - Bambis
 - Carabouyas
 - Câlinous
 - Temps qui passe
 - Marmouzets
 - L'Ile aux merveilles
 - Les petits aventuriers
4. Les Maisons de Repos et de Soins :
 - Heureux Séjour
 - Quiétude
 - Pierre Paulus

Les résultats globaux du secteur non-hospitalier d'HUMANI sont bénéficiaires de 498.196,26 €.

La ventilation par secteur est la suivante :

Humani - Secteur non hospitalier	2024	2025	2025 - 2024
Administration Générale	130.220,49	187.211,98	56.991,49
Pôle enfance	268.243,87	578.172,34	309.928,47
Crèches.	-291.926,93	-250.308,38	41.618,55
Département des aînés	-359.127,76	-16.879,68	342.248,08
TOTAL	-252.590,33	498.196,26	750.786,59

II.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Administration Générale	2024	2025	Ecart 2025-2024
Produits	720.222,49	735.641,72	15.419,23
Charges	590.002,00	548.429,74	-41.572,26
Résultat	130.220,49	187.211,98	56.991,49

Le résultat net de l'Administration Générale s'élève à 187.211,98 €.

- L'impact principal sur l'évolution du résultat de l'exercice 2025 provient de la diminution des frais d'entretien (en 2024, d'importantes réparations relatives au chauffage avaient été réalisées),
- Les recettes liées à l'exploitation des immeubles à appartements restent stables en 2025,
- Notons également une diminution des charges d'amortissements et des recettes liées aux subsides d'investissement.

II.2. LE PÔLE ENFANCE

Pôle enfance	2024	2025	Ecart 2025-2024
Produits	21.178.692,58	21.871.991,18	693.298,60
Charges	20.910.448,71	21.293.818,84	383.370,13
Résultat	268.243,87	578.172,34	309.928,47

Ce secteur reprend le pôle Enfance et formation, la Cité de l'Enfance et l'Auberge du Maréchal Ney.

Notons l'arrêt de l'activité formation en 2025.

Les résultats consolidés du secteur Pôle Enfance sont bénéficiaires de 578.172,34 €, ils s'expliquent positivement par :

- Les activités principales du pôle enfance sont l'AES (Accueil extrascolaire et les camps de vacances): les recettes liées à ce secteur se sont nettement améliorées suite à une meilleure gestion de la facturation (délai de facturation beaucoup plus court notamment
Le résultat de ce secteur est bénéficiaire de 664.202,65 € (440.019,38 € en 2024)
- La cité de l'Enfance: le résultat est de -46.682,65 € et est à la conséquence de la masse salariale non couverte par le subside pour 2 agréments,
Une partie des subsides de personnel (>à la masse salariale) pour les autres agréments ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2026.
- L'Auberge du Maréchal Ney accuse un déficit de 39.347,66 € résultant de charges non financées par l'ONE (provisions salariales) et d'un report de subsides non consommés sur l'année 2026 (1^{ère} année de triennat)

II.3. LE SECTEUR DES CRÈCHES

Crèches	2024	2025	Ecart 2025-2024
Produits	8.595.136,83	8.414.879,11	-180.257,72
Charges	8.887.063,76	8.665.187,49	-221.876,27
Résultat	-291.926,93	-250.308,38	41.618,55

Le résultat du secteur Crèches affiche en 2025 un résultat déficitaire de 250.308,38 € :

- Le résultat des crèches s'améliore en 2025 principalement à la suite d'une maîtrise des coûts :
Ce secteur a connu en 2025 une diminution d'activité (et de la facturation), diminution des journées en 2025, augmentation de l'absentéisme justifié (et donc non facturable)
Cette baisse d'activité partiellement liée à une révision des horaires flexibles mais les coûts liés à cette mesure ont diminué notamment en termes d'ETP (-8 en 2025) améliorant le résultat de l'année.

II.4. LE SECTEUR MR - MRS

Secteur MR-MRS	2024	2025	Ecart 2025-2024
Produits	23.729.488,12	24.396.174,56	666.686,44
Charges	24.088.615,88	24.413.054,24	324.438,36
Résultat	-359.127,76	-16.879,68	342.248,08

Le secteur des MR-MRS affiche un résultat déficitaire de 16.879,68 € en 2025.

L'amélioration du résultat s'explique par :

- Augmentation des recettes liées à l'indexation du tarif d'hébergement et à l'augmentation du forfait INAMI
- Augmentation de la masse salariale couverte par le financement accordé pour le personnel supplémentaire (justifié par la direction du secteur), le Financement complet IFIC a également été justifié par la direction du secteur,
- Diminution du recours à l'intérim

2

AFFECTATION DES RÉSULTATS D'HUMANI

Conformément à l'Article 59 des dispositions statutaires d'HUMANI publiées le 6 décembre 2023 :

A l'issue de chaque exercice, l'affectation du résultat à la réserve disponible sera réalisée par pôle. Le Conseil d'Administration se réserve le droit de proposer à l'Assemblée Générale la possibilité d'appeler au fonds par pôle déficitaire les titulaires d'actions A au prorata de leurs actions dans la Société ou sur base de toute disposition spécifique.

Le résultat déficitaire du **pôle hospitalier et soins de santé** de **7.214.199 €** qui reprend :

Les résultats du secteur hospitalier pour 7.197.319,32 € et du secteur des Maisons de repos pour 16.879,68 € seront prélevés sur les réserves disponibles d'HUMANI.

Le résultat bénéficiaire du **Pôle Enfance et Adolescence** de 327.863,96 € sera affecté aux réserves disponibles d'HUMANI

Le résultat bénéficiaire du **Pôle opérations et support** de 187.211,98 € sera affecté aux réserves disponibles d'HUMANI

En conséquence, la répartition des réserves d'HUMANI en date du 31 décembre 2025 s'établit comme suit :

Description	Réserves au 31/12/2024	Affectation du résultat 2024			Réserves au 31/12/2025
		Pôle hospitalier et soins de santé	Pôle enfance et adolescence	Pôle opérations et support	
Réserve légale	1.194.492,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.194.492,43 €
Réserve indisponible	1.095.835,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.095.835,59 €
Réserve disponible	154.786.545,27 €	-7.214.199,00 €	327.863,96 €	187.211,98 €	148.087.422,21 €
TOTAL affectation des résultats	-9.232.177,52 €	-7.214.199,00 €	327.863,96 €	187.211,98 €	-15.931.300,58 €
TOTAL des réserves	157.076.873,29 €	-7.214.199,00 €	327.863,96 €	187.211,98 €	150.377.750,23 €

3

BILAN D'HUMANI APRÈS AFFECTATION DES RÉSULTATS

Les comptes de bilan sont présentés après écritures d'affectation et de prélèvements.
Ils reprennent l'ensemble des divisions des secteurs hospitalier et non-hospitalier :

I. ACTIF

Humani		31/12/2024	31/12/2025
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/28	343.812.506,60	337.162.171,47
FRAIS D'ETABLISSEMENT	20	6.343,27	4.595,65
IMMOB. INCORPORELLES	21	285.405,27	725.587,57
IMMOB. CORPORELLES	22/27	342.936.550,12	335.847.780,31
Terrains+constructions	22	303.195.256,08	290.385.245,85
Mat.d'équip.medical	23	19.911.934,29	21.494.455,43
Mat.non medical+mobilier	24	13.857.842,93	15.861.703,64
Location financement			
Autres immob.corporelles	26	1.681.529,00	1.681.529,00
Immob.en cours+acp.vers.	27	4.289.987,82	6.424.846,39
IMMOB.FINANCIERES	28	584.207,94	584.207,94
Entreprises liées	280		
Entrep.avec liens	282	584.207,94	584.207,94
Autres Imm.financières	284		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	359.000.765,85	362.618.136,91
CREANCES A PLUS D'UN AN	291	20.299.369,60	17.629.265,93
Créances pour prestataires			
Autres créances		20.299.369,60	17.629.265,93
STOCKS	30/31	14.337.708,16	14.958.042,79
Approvis.et fournitures		14.337.708,16	14.958.042,79
CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41	184.311.794,32	191.756.800,10
Créances pour prestations	40	169.515.433,14	168.764.171,99
Patients	400/7/9	10.786.671,07	10.044.363,76
Organismes assureurs	402	155.000.148,39	158.031.418,38
Montant de rattrapage	403	3.900.905,84	1.978.646,97
Produits à recevoir	404	-172.292,16	-1.290.257,12
Autres créances	41	14.796.361,18	22.992.628,11
Medecins			
Autres	41	14.796.361,18	22.992.628,11
PLACEMENTS DE TRESORERIE	51/53	63.244.664,67	38.428.050,50
VALEURS DISPONIBLES	55/58	66.298.444,67	88.818.384,04
COMPTES DE REGULARISATION	49	10.508.784,43	11.027.593,55
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	702.813.272,45	699.780.308,38

1. ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique des **actifs immobilisés** s'élève à 337.162.171,47 €.

Le tableau suivant reprend par secteur et par nature, l'ensemble des **acquisitions** et des mises en exploitation de l'année 2025 de l'ensemble d'HUmani (ces investissements ne reprennent pas les travaux en cours).

Les investissements majeurs sont :

Acquisitions 2025 + mise en exploitation

		Acquisitions 2025 (y compris transfert 270)		
		<i>Secteur Hospitalier</i>	<i>Secteur Non-Hospitalier</i>	<i>Total Humani</i>
200	Frais de 1er établissement	0,00	0,00	0,00
210	Immobilisations incorporelles	576.158,80	0,00	576.158,80
220	Terrains	0,00	0,00	0,00
221	Constructions	0,00	0,00	0,00
224	Gros travaux d'entretien	1.504.197,96	162.608,30	1.666.806,26
225	Agencements immeubles	920.984,37	0,00	920.984,37
230	Matériel Médical	6.697.770,01	30.382,09	6.728.152,10
240	Mobilier	269.770,71	7.030,93	276.801,64
241	Matériel Non médical	1.372.394,66	70.736,04	1.443.130,70
242	Matériel roulant	637.151,26	0,00	637.151,26
243	Matériel Informatique	3.307.805,43	0,00	3.307.805,43
254	Matériel en location financements	0,00	0,00	0,00
260	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Total		15.286.233,20	270.757,36	15.556.990,56

Les immobilisations corporelles concernent principalement l'acquisition de l'ERP Fidelo (Achats, comptabilité, finances, recouvrement), des licences ALLYN (logiciel ressources humaines).

Les principaux gros travaux (chaufferie, châssis, réseau électrique) ont été réalisés sur l'ensemble des sites.

Les aménagements et l'installation de la fibre optique représentent les agencements principaux sur les sites de Chimay et de Vincent Van Gogh.

En matière d'équipement médical, les achats d'une caméra Gamma, le logiciel Pacs, un incubateur pour grands prématurés, un amplificateur de brillance, un appareil de circulation extra corporelle, des pompes à insuline, un tomographe par cohérence optique représentent les principaux investissements de l'année 2025.

Les principaux achats de matériel non médical relèvent de la cuisine : acquisition de navette et plateaux repas avec bornes, marmite mélangeur.

Notons l'acquisition de 2 camions frigo, 1 véhicule SMUR, et un camion.

Les investissements en matériel informatique concernent principalement l'acquisition de serveurs pour l'évolution de Citrix.

Au terme de l'exercice 2025, le poste immobilisations financières s'élève 584.207,94 € :

<i>Humani</i>	2023	2024	2025
SWDE	558.538,82	558.538,82	558.538,82
PROTONW.BE	250.000,00	0,00	0,00
AIRN	25.000,00	25.000,00	25.000,00
FARYS	558,00	558,00	558,00
IGRETEC	12,40	12,40	12,40
TIBI	24,78	24,78	24,78
Particuliers	73,94	73,94	73,94
Total	834.207,94	584.207,94	584.207,94

En raison de la réorientation du projet porté par PROTONW, initialement orienté vers la protonthérapie, les Hôpitaux (dont HUMani) ont manifesté l'intention de sortir de l'actionnariat de PRTONW, une convention de sortie a été signée par l'ensemble des partenaires en 2024.

2. ACTIFS CIRCULANTS

Les **actifs circulants** s'élèvent à **362.618.136,91 €** au 31 décembre 2025 et se composent de :

- Les créances à plus d'un an s'élèvent à **17.629.265,93 €** et reprennent des emprunts subsidiés d'un montant de 13,9 millions d'€ (dans le cadre du financement alternatif en infrastructures hospitalières), ainsi que l'intervention de la Ville de Charleroi suite à la fermeture de l'ancien Hôpital Civil (3,6 millions d'€),
- Les stocks s'élèvent à 14.958.042,79 €,
- Les créances à moins d'un an s'élèvent à 191.756.800,1 € au 31 décembre 2025 dont 83,44% représentent le financement hospitalier via le Budget des Moyens Financiers, l'estimation du rattrapage et les facturations aux organismes assureurs à recevoir.
- Les placements de trésorerie de 38.428.050,60 € au 31/12/2025 (ils étaient de près de 63 millions d'€ au 31/12/2024). Le disponible, quant à lui, est de 88.818.384,04 € (il était de 66,3 millions d'€ au 31/12/2024).
Ceci traduit le besoin de cash immédiat d'HUMani pour financer le cycle d'exploitation mais aussi les investissements.

II. PASSIF

Humani		31/12/2024	31/12/2025
PASSIF			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	1	<u>213.972.303,87</u>	<u>204.947.964,91</u>
<u>DOTATIONS APPORTS DONS</u>		<u>3.927.128,92</u>	<u>3.927.128,92</u>
Apport indisponible Capital	100	3.677.357,76	3.677.357,76
Donations			
Apport indisponible Leg	100	249.771,16	249.771,16
Apports	11	8.267.568,99	8.267.568,99
Disponibles	110	7.077.680,07	7.077.680,07
Indisponibles	111	1.189.888,92	1.189.888,92
<u>PLUS-VALUES REEVALUATION</u>	12	<u>1.829.878,64</u>	<u>1.829.878,64</u>
<u>RESERVES</u>	13	<u>157.076.873,29</u>	<u>150.377.750,23</u>
Réserves indisponibles légales	130	1.194.492,43	1.194.492,43
Réserves indisponibles	131	1.095.835,59	1.095.835,59
Réserves disponibles	133	154.786.545,27	148.087.422,21
<u>RESULTAT REPORTE</u>	14	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Résultat exc. antérieur		0,00	0,00
Transfert			
Résultat de l'exercice		0,00	0,00
<u>SUBSIDES EN CAPITAL</u>	15	<u>42.870.854,03</u>	<u>40.545.638,13</u>
Report exerc. antérieur			
Reçu sur l'exercice			
Amort. de l'exercice			
<u>PROVISION RISQUES+CHARGES</u>	16	<u>9.744.783,90</u>	<u>8.450.752,82</u>

<u>DETTES</u>	<u>17/49</u>	<u>479.096.184,68</u>	<u>486.381.590,65</u>
<u>DETTES A PLUS D'UN AN</u>	17	177.517.815,22	161.550.998,35
Dettes financières	170/4	171.523.394,01	155.556.577,14
Emprunts subordonnés	170		
Emprunts oblig.n/subord.			
Dettes de location			
Etablis. de crédit	173/174	171.523.394,01	155.556.577,14
Autres emprunts			
Dettes relatives aux achats			
Avances MSP	177	2.364.450,12	2.364.450,12
Autres dettes	179	3.629.971,09	3.629.971,09
<u>DETTES A UN AN AU PLUS</u>	42/48	296.319.158,28	319.516.856,61
Det.+1 an éch.dans l'an.	42	25.478.765,61	23.223.913,67
Dettes financières			
Etablissement de crédit	43	50.000.000,00	45.000.000,00
Autres emprunts			
Dettes courantes	44	101.684.455,73	128.241.921,36
Fournisseurs	440/444	29.804.517,61	39.041.816,17
Effets à payer			
Montants de rattrapage	443	49.884.717,42	58.945.615,37
Medec+Pers.para méd.	445	21.995.220,70	30.254.489,82
Acomptes reçus	46	68.039,36	71.860,01
Dettes fisc,salar,social.	45	78.216.257,83	78.050.226,73
Impôts	450/1/3	11.116.910,59	10.049.934,00
Remunér.+chang. social.	455	67.099.347,24	68.000.292,73
Autres dettes	48	40.871.639,75	44.928.934,84
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>	49	5.259.211,18	5.313.735,69
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	10/49	702.813.272,45	699.780.308,38

1. CAPITAUX PROPRES

Les **capitaux propres** s'élèvent à 204.947.964,91 € au 31/12/2025 :

- Conformément à l'article 6.1 du Code des Sociétés et des Associations, le capital (rubrique 10) a été transféré dans les apports disponibles et indisponibles (rubriques 11).
La rubrique 11 est scindée en apports indisponibles (111) qui correspondent notamment à la partie fixe du capital pour 1.189.888,92 € et en apports disponibles qui correspondent à la partie variable du capital pour 7.077.680,07 €,
- Les plus-values de réévaluation sont inchangées depuis 2014 et concernent l'ex ISPPC,
- Les **réserves** s'élèvent à 150.377.750,23 € tenant compte de l'affectation du résultat de l'exercice 2025,
- Les subsides d'investissement sont de 40,5 millions d'euros.

2. PROVISIONS

Les **provisions pour risques et charges** s'élèvent à 8.450.752,82 € au 31/12/2025 contre 9.744.783,90 € au 31/12/2024. Leur diminution résulte d'une utilisation de provisions suite à la clôture de certains litiges.

3. DETTES

Les **dettes** s'élèvent à 486.381.590,65 €

- Les **dettes à plus d'un an** sont de 161.550.998,35 €. Notons qu'il n'y a pas eu de mise à disposition d'emprunts en 2025.
- Les **dettes à un an au plus** sont de 319.516.856,61 € et comprennent :
 - Des dettes courantes dans lesquelles sont comptabilisées les dettes à l'égard des fournisseurs et des prestataires de soins, le rattrapage 2025 relatif à la sous partie A1 extinctive du Budget des Moyens Financiers, l'excédent de financement relatif à la mise en place de l'IFIC.
 - Des dettes salariales,

4

COMPTES ANNUELS D'HUMANI - FORMAT BNB

I. Bilan après affectation

ACTIF	CODES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Actifs immobilisés	20/28	337.162.171,47	343.812.506,60
I. Frais d'établissement	20	4.595,65	6.343,27
II. Immobilisations incorporelles	21	725.587,57	285.405,27
III. Immobilisations corporelles	22/27	335.847.780,31	342.936.550,12
A. Terrains et constructions	22	290.385.245,85	303.195.250,08
D. Installations, machines et outillage	23	21494.455,43	19.911934,29
C. Mobilier et matériel roulant	24	6.861.703,64	13.857.842,93
D. Location-financement et droits similaires	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	1681529,00	1081529,00
F. Immo. corp. en cours et acptes. versés	27	6.424.846,39	4.289.987,82
IV. Immobilisations financières	28	584.207,94	584.207,94
A. Entreprises liées	280/1	0,00	0,00
1 Participations	280	0,00	0,00
2 Créances	281	0,00	0,00
B. Autres entreprises liées	282/3	584.207,94	584.207,94
1 Participations	282	584.207,94	584.207,94
2 Créances	283	0,00	0,00
C. Autres immobilisations financières	284/8	0,00	0,00
1 Actions et parts	284		
2 Créances et cautionnements	285/8	0,00	0,00
Actifs circulants	29/58	362.618.136,91	359.000.765,85
V. Créances à plus d'un an	29	17.629.265,93	20.299.369,60
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291	17.629.265,93	20.299.369,60
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	14.958.042,79	14.337.708,16
A. Stocks	30/36	14.958.042,79	14.337.708,16
1 Approvisionnements	30/31	14.958.042,79	14.337.708,16
2 En cours de fabrication	32	0,00	0,00
3 Produits finis	33	0,00	0,00
4 Marchandises	34	0,00	0,00
5 Immeubles destinés à la vente	35	0,00	0,00
6 Acomptes versés	36	0,00	0,00
B. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII. Créances d'un an au plus	40/41	19.1756.800,10	184.311.794,32
A. Créances commerciales	40	168.764.171,99	169.576.433,11
B. Autres créances	41	22.992.628,11	14.736.361,21
VIII. Placements de trésorerie	50/53	30.420.050,50	63.244.664,67
A. Actions propres	50	0,00	0,00
B. Autres placements	51/53	30.420.050,50	63.244.664,67
IX. Valeurs disponibles	54/58	80.010.304,04	66.290.444,67
X. Comptes de régularisation	490/1	11027.593,55	10.508.784,43
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	699.780.308,38	702.813.272,45

PASSIF	CODES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Capitaux propres	10/15	204.947.964,91	213.972.303,87
I. Capital	10	0,00	0,00
A. Capital souscrit	100	0,00	0,00
B. Capital non appelé (-)	101	0,00	0,00
II. Apports	11	12.946.979,11	12.946.979,11
A. Disponible	110	7.077.680,07	7.077.680,07
B. Indisponible	111	5.117.017,84	5.117.017,84
III. Plus-values de réévaluation	12	1829.878,64	1829.878,64
IV. Réserves	13	150.377.750,23	157.076.873,29
A. Réserve légale	130	1.94.492,43	1.94.492,43
B. Réserves indisponibles	131	1095.835,59	1095.835,59
1. Pour actions propres	1310	0,00	0,00
2. Autres	1311	1095.835,59	1095.835,59
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133	148.087.422,21	154.786.545,27
V. Bénéfices reportés	140		
Perte reportée (-)	141		
VI. Subsidés en capital	15	40.545.638,13	42.870.854,03
Provisions pour risques et charges	16	8.450.752,82	9.744.783,90
VII. Provisions pour risques et charges			
A. Pensions et obligations similaires	160		
B. Charges fiscales	161		
C. Grosses réparations et gros entr.	162		
D. Autres risques et charges	163/9	8.450.752,82	9.744.783,90
Dettes	17/49	186.381.590,65	179.096.184,68
VIII. Dettes à plus d'un an	17	161.650.998,36	171.518.162,22
A. Dettes financières	170/4	165.556.577,11	171.523.394,01
1. Emprunts subordonnés	170	0,00	0,00
2. Emprunts obligataires non sou	171	0,00	0,00
3. Dettes de lo c-fin. et assim.	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	0,00	0,00
5. Autres emprunts	174	165.556.577,11	171.523.394,01
B. Dettes commerciales	175	0,00	0,00
1. Fournisseurs	1750	0,00	0,00
2. Effets à payer	1751	0,00	0,00
C. Acomptes reçus sur commandes	176	0,00	0,00
D. Autres dettes	178/9	5.994.421,21	5.994.421,21
IX. Dettes à un an au plus	42/49	319.516.056,61	296.319.160,20
A. Dettes à d'un an échéant dans l'année	42	23.223.910,67	25.478.765,61
B. Dettes financières	43	45.000.000,00	50.000.000,00
1. Etablissements de crédit	430/0	45.000.000,00	50.000.000,00
2. Autres emprunts	439	0,00	0,00
C. Dettes commerciales	44	128.241.921,36	116.84.455,73
1. Fournisseurs	440/4	128.241.921,36	116.84.455,73
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Crédeurs divers	449	0,00	0,00
D. Acomptes reçus sur commandes	46	71.860,01	68.039,36
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	48	78.050.226,73	78.216.257,83
1. Impôts	480/3	1.049.934,00	11.16.910,59
2. Rémun. et charges sociales	484/9	68.000.292,73	67.099.347,24
F. Autres dettes	47/48	44.928.934,81	40.871.639,75
X. Comptes de régularisation	492/3	53.873,69	5.259.211,88
TOTAL DU PASSIF	10/49	699.780.308,38	702.813.272,45

II. Comptes de résultats HUMANI

<i>Humani</i>	<i>rubrique</i>	2024	2025
Ventes et Prestations		691.793.676,60	723.083.791,95
Chiffres d'affaires	70	635.037.376,42	662.286.253,08
Budget des Moyens Financiers (BMF) + Facturation journées	700	303.112.885,81	311.918.160,30
Rattrapage su exercice	701	-10.164.362,95	-11.805.305,80
Suppléments des chambres	702	9.801.558,16	10.133.402,77
Forfaits Convention INAMI	703	36.308.719,64	38.462.885,09
Produits pharmaceutiques et assimilés	705	79.311.524,66	84.842.993,35
Financement Entité fédérée - Prix hébergement	706	6.328.123,76	6.765.000,83
Honoraires médecins, dentistes, personnel soignant	707/709	210.338.927,34	221.969.116,54
Autres produits d'exploitation	74	56.756.300,18	60.797.538,87
Subsides d'exploitation	740	463.080,95	2.439.538,04
Financement forfaitaire de l'infrastructure de	741	355.161,30	442.671,20
Récupérations de frais, y compris les contractuels	743/749	55.938.057,93	57.915.329,63
Coût des ventes et prestations		697.325.753,98	731.142.839,21
Approvisionnements et fournitures	60	126.584.162,84	131.155.794,47
Services et fournitures accessoires	61	167.030.156,69	178.492.461,43
Rémunération et charges sociales	62	372.392.283,90	387.458.010,47
Amortissements, réductions de valeur et provisions	63	25.749.412,07	17.477.950,83
Dotations aux amortissements et réductions de	630	25.373.897,27	24.252.032,72
Réduction de valeur Stocks	631	-148.515,96	0,00
Réduction de valeurs sur créances à un an au plus	634	-270.734,57	-7.141.894,05
Provisions pour autres risques et charges	637	794.765,33	367.812,16
Autres charges d'exploitations	64	5.569.738,48	16.558.622,01
Bénéfice/Perte d'exploitation		-5.532.077,38	-8.059.047,26
Produits financiers.	75	3.995.696,04	3.590.014,74
Produits des immobilisations financières	750	858.633,28	609.685,00
Subsides en capital et en intérêts	753	2.413.010,21	2.324.938,79
Autres Produits financiers	759	724.052,55	655.390,95
Charges financières .	65	8.993.676,99	7.590.755,71
Charges des emprunts d'investissements	650	6.710.789,29	6.400.057,84
Charges des crédits à court terme	656	2.105.062,73	1.046.385,47
Autres charges financières	657/659	177.824,97	144.312,40
Bénéfice/Perte courant avant impôts		-10.530.058,33	-12.059.788,23
Produits exceptionnels	76	17.067.421,16	15.660.665,14
Reprise d'amortissements et de réductions de valeur	760	56,30	0,00
Reprises de provisions pour risques et charges	762	313.007,29	0,00
Autres produits exceptionnels	764	84.631,18	109.533,42
Produits relatifs aux exercices antérieurs	769	16.669.726,39	15.551.131,72
Charges exceptionnelles	66	3.565.363,54	10.299.999,97
Amortissements et réductions de valeurs	660	1.660.139,71	90.151,53
Autres charges exceptionnelles	664	3.861,45	119.084,99
Charges relatives aux exercices antérieurs	669	1.901.362,38	10.090.763,45
Bénéfice/Perte de l'exercice avant impôts		2.971.999,29	-6.699.123,06

5

ARTICLE 3:6 DU CODE
DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS
- POINTS
COMPLÉMENTAIRES

1. Exposé sur l'évolution et les résultats.

Nous renvoyons aux chapitres précédents relatifs à l'évolution des comptes annuels.

2. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée :

2.1. PROBLEMATIQUE DES PENSIONS DES AGENTS STATUTAIRES D'HUMANI

L'ex ISPPC est affiliée depuis le 1er janvier 2009, au pool 2 ter de l'Office des Régimes particuliers de Sécurité Sociale (ORPSS - anciennement ONSSAPL). Cet organisme est chargé de récolter les cotisations sociales dues par les organismes publics compte tenu de leurs engagements liés à la statutarisation d'une partie du personnel. Celles-ci sont calculées sur base de la masse salariale des agents statutaires en exercice dans les institutions publiques.

L'ex ISPPC bénéficie d'un fonds de réserve constitué de placements en branche 21 auprès d'Ethias et couvrant une assurance cotisations de pension. Ce fonds de réserve présente au 31/12/2025 des valeurs disponibles à hauteur de 6.149.048 €.

A l'origine de l'affiliation de l'ex ISPPC à l'ORPSS, ces réserves devaient être utilisées uniquement pour payer à l'ORPSS les cotisations des agents statutaires de l'ex ISPPC.

L'affiliation de l'ex ISPPC au pool 2 ter prévoyait l'alimentation du fonds de réserve à hauteur de 7,5% de la masse salariale des agents statutaires de l'ex ISPPC (correspondant à la part personnelle des cotisations pensions). Cet engagement conventionnel est respecté et a donné lieu à des versements cumulés au 31/12/2025 à hauteur de 32.864.277 €.

Au-delà de cet engagement conventionnel, l'ex ISPPC a également alimenté l'assurance cotisations par le versement d'une partie des cotisations patronales, à hauteur de 78.423.595 €.

Le second volet conventionnel de l'affiliation au pool 2ter de l'ORPSS qui prévoit le prélèvement sur le fonds de réserve pour alimenter l'ORPSS a, dès lors, été également rencontré.

En sus de ce qui était prévu à l'origine, l'ex ISPPC est soumise depuis 2012 à la prise en charge et au paiement à l'ORPSS d'une **cotisation de responsabilisation**.

Les cotisations de responsabilisation à charge des institutions publiques résultent de la différence entre la charge de pensions supportée par l'Office des Pensions (et réclamées à l'ORPSS) et les cotisations sociales dont l'institution est redevable sur base de la masse salariale des agents statutaires en fonction au 31 décembre de chaque année. Le montant des avances relatives à la cotisation de responsabilisation de l'exercice 2025 ont été payées par ETHIAS à hauteur de 27.324.784,32 €.

Le solde du fonds de pension étant insuffisant, HUMani assure le paiement des avances mensuelles de cotisation de responsabilisation à hauteur de 2.300.000 € depuis septembre 2025.

Le montant versé à Ethias par HUMani est de 9.200.000 € en 2025.

Pour limiter le coût de la responsabilisation, l'ex ISPPC a mis en place en octobre 2022 un **second pilier** pour ses agents contractuels à 3% avec effet rétroactif au 1er janvier 2022.

Outre l'avantage que représente la mise en place d'un second pilier pour ses agents contractuels, la mise en place d'un second pilier présentait, pour l'ex ISPPC, le double avantage de :

- Limiter le taux de responsabilisation au taux de base (plus de taux majoré),
- Pouvoir déduire 50% de la charge patronale du coût de la mise en place du 2nd pilier (en vertu du 3^ealinéa de l'article 20 de la loi du 24 octobre 2011).

En 2025, la déduction est réduite à 30%.

Les gains estimés se mesurent en trésorerie au niveau de l'assurance pension gérée par Ethias :

- Le premier gain concerne la réduction de 30% de la charge patronale du coût du 2nd pilier,
- Le second gain est un taux de responsabilisation réduit.

En ce qui concerne les cotisations relatives à l'exercice 2023, Ethias a informé l'ex ISPPC que l'ORPSS appliquait strictement la législation en matière d'avance mensuelle tenant compte des données 2021 et non de celles de 2022.

Ainsi Ethias est dans l'obligation de « préfinancer » à l'ORPSS les ristournes et déductions qui seront remboursées ultérieurement : 5.531.565 € qui ont été remboursés à Ethias en novembre 2023 et 14.121.678,33 € en 11/2024.

En ce qui concerne l'exercice 2024, Ethias a remboursé un montant de 4.663.810,01 € à HUmani qui a décidé de lui verser ce montant de manière à alimenter le fonds de pension.

Ces opérations ont été réalisées en novembre 2025.

Consciente des obligations en matière de paiement de cotisations sociales et de cotisations de responsabilisation qu'elle aura à assumer, et des montants significatifs qui impacteront sa trésorerie et ses résultats futurs, HUmani et ses actionnaires recherchent les solutions les plus adéquates pour libérer les fonds.

Pour faire face aux engagements futurs en matière de paiement de cotisation de responsabilisation et pour garantir une trésorerie suffisante permettant la continuité de l'institution, des mesures portant notamment sur la diminution des frais de personnels, sur le soutien du corps médical, des associés, de la gouvernance et du management ainsi que le maintien des lignes de crédit actuels octroyées par les partenaires bancaires doivent être négociées au sein des différents organes de gestion.

2.2. RATRAPAGES

Le montant des rattrapages estimés de l'exercice s'élève à - 11.805.305,80 € tandis que les montants de rattrapages cumulés figurant à l'actif au 31/12/2025 s'élèvent à 1.978.646,97 € contre 58.945.615,37 € au passif du bilan.

Il existe une incertitude quant à la détermination des montants de rattrapages puisque ces calculs devront être coordonnés par le document officiel du SPF Santé Publique qui sera adressé ultérieurement à HUmani à la suite de la révision définitive des années concernées.

2.3. IFIC

Les modalités de révision des forfaits octroyés n'étant pas connues à ce jour, le solde du financement perçu au travers du BMF a été prudemment comptabilisé en dettes à concurrence d'un montant de 27.556 K€.

2.4. REFORME DU PAYSAGE HOSPITALIER 2026-2036

Les soins de santé sont confrontés à des défis fondamentaux tels que la complexité des besoins de soins de santé, l'augmentation des coûts, la pénurie de personnel tant médical que soignant.

Ainsi la Belgique a la volonté de transformer le paysage hospitalier dans une approche qui rencontre la demande de soins, qui calibre de manière adéquate l'offre de soins tout en maintenant une qualité, une accessibilité des soins et en garantissant l'utilisation des ressources financières disponibles.

La conférence interministérielle (CIM) a organisé un groupe d'experts dont la mission est de formuler des recommandations pour la réforme du paysage hospitalier. Sur base d'une analyse SWOT, les experts ont pu identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces du paysage hospitalier.

Ils ont pu identifier une trop grande fragmentation de l'offre de soins : la Belgique compte trop d'hôpitaux qui « veulent continuer à tout faire », ce qui génère une utilisation inefficace du personnel (en pénurie) de des moyens disponibles.

La future structure de l'offre de soins combinera à la fois agrandissement d'échelle et proximité : il y aura moins de sites hospitaliers mais mieux développés (avec des normes de qualité et de volume d'activité) et des soins locaux ambulatoires. Les soins locaux ambulatoires concerneront les soins de bases, les interventions courantes au plus proche du domicile du patient.

Ainsi, les experts proposent de subdiviser le paysage hospitalier en **quatre types d'établissements distincts** :

- Hôpital Général Régional (HGR) :
 - ✓ Soins spécialisés planifiables et non planifiables,
 - ✓ ≥ 240 lits (min 150 lits justifiés),
 - ✓ ≥ 600 accouchements (si maternité),
 - ✓ Offre médicale et infrastructure technique complètes,
 - ✓ Soins urgences 24/7

Les hôpitaux qui ne répondent pas à la norme de 150 lits aigus justifiés devront commencer à réduire leur activité à partir de 2026 sauf :

- S'ils participent à une fusion (avec plan de rationalisation crédible)
- Si d'autre sites impliqués dans cette fusion ferment ou se reconvertissent en CML,
- S'ils répondent aux normes d'ici fin 2028

- Hôpital Universitaire (CHU)
 - ✓ Soins spécialisés planifiables et non planifiables (idem HGR),
 - ✓ Recherche, innovation et formation,
 - ✓ Pê un centre d'expertise des pathologies complexes et rares,
- Centre Médical Local (CML)
 - ✓ Hospitalisation de jour,
 - ✓ Soins spécialisés ambulatoires planifiables,
- Hôpital de Soins Intermédiaires (HSI)
 - ✓ Soins de réadaptation,
 - ✓ Pas de # min de lits si même site qu'un HGR/CHU
 - ✓ Min 90 lits si site distinct

Une réforme de l'aide médicale urgente est également proposée :

Les services d'urgence sont trop nombreux et assurent aussi bien l'aide médicale urgente que des soins de première ligne. Ceci entraîne une dispersion des ressources humaines et financières.

Une meilleure coordination des services 112 et 1733 est nécessaire et les soins d'urgence ne devraient être organisés que dans les HGR et CHU.

La réforme débiterait en 2026 avec un délai d'exécution de 10 ans divisé en deux périodes de cinq ans assorties d'une évaluation intermédiaire par la CIM après 5 ans.

Des mesures de soutien à cette réforme seront mises en place notamment en termes de collaboration et aussi en terme financier.

Un fonds de transition sera créé à cet effet.

Il est question que ce fonds de transition soit alimenté pas les recyclages qui ont été octroyés aux hôpitaux dans le cadre des fermetures de lits imposées et réalisées dans le passé, ce qui est une menace non négligeable pour les hôpitaux qui reçoivent ce recyclage dans leur Budget des Moyens Financiers.

Par ailleurs, un de nos hôpitaux figure parmi les 36 sites hospitaliers menacés par la réforme.

3. Données sur les événements important survenus après la clôture de l'exercice

En notre connaissance, aucun événement post clôture n'est susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes annuels de l'année.

4. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Comme évoqué ci-avant, la problématique des pensions des agents statutaires d'une part et le paiement de la cotisation de responsabilisation d'autre part, restent deux problèmes majeurs qui influencent le développement de la société. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration votera vraisemblablement des mesures d'économies.

5. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

L'Intercommunale poursuit activement des activités dans le domaine de la recherche médicale :

Des projets sont réalisés sur

- Les gènes ID et flux,
- L'effet des modifications des flux, liés aux bifurcations vasculaires, sur les cellules endothéliales,
- Etude du comportement des plaquettes sanguines et des modifications biochimiques des globules rouges dans le sepsis,
- Etude de la pulsatilité de la paroi de l'anévrisme et prédiction de la rupture anévrismale en radiologie,
- Effets de la morphologie des globules rouges sur le transport des plaquettes,
- Les métabolites et protéines produits par les cellules endothéliales stimulées par les LDLs oxydées
- Etude de l'effet des acides gras polyinsaturés sur la modulation du système immunitaire chez les patients gériatriques
- Etude de la place de l'IA dans les traitements en radiothérapie, étude en métabolomique et protéomique.

Des projets européens :

- 3DPLTS, Développement d'un nouvel analyseur de la fonction plaquettaire, Belgique, Allemagne, Suisse
- TEF-Health, Projet visant à développer les infrastructures permettant le déploiement et l'accélération de la validation de solution IA en Europe. 52 équipes Européennes.

Des projets Région Wallonne :

- ALCOP, développement d'algorithmes IA aux Soins Intensifs dans la prédiction de l'insuffisance rénale
- MEDIWAN, développement d'IA dans la quantification des plaies
- Human on Loop, développement d'algorithmes IA dans l'analyse des mouvements des membres supérieurs en orthopédie
- MITOSIR, utilisation des cellules souches pour le traitement des maladies musculaires (transfert de mitochondries intercellulaires)

6. Indications relatives à l'existence de succursales

L'Intercommunale ne possède pas de succursales.

7. Justification de l'application des règles comptable de continuité

Les hôpitaux ont un résultat déficitaire et les objectifs de gestion doivent, nonobstant les mesures d'économie qui doivent être prises, s'inscrire prioritairement dans :

- ▶ Retrouver la rentabilité de nos établissements et dégager un cash-flow permettant de rencontrer nos engagements financiers passés et futurs,
- ▶ Réduire l'écart entre la capacité d'accueil de nos unités de soins et le nombre de lits justifiés,
- ▶ Spécialisation accrue de nos sites hospitaliers et stratégie médicale en regard du nouveau paysage hospitalier prévu par le gouvernement pour les 10 prochaines années :
- ▶ Evaluation de la production hospitalière et médicale suivie des corrections sans délai,
- ▶ Ralentissement des investissements en fin d'amortissement et ceux non directement liés aux axes repris ci-dessus,
- ▶ Suivi budgétaire renforcé.
- ▶ Mise en place de mesures d'économie pour faire face aux engagements en matière de paiement de cotisation de responsabilisation et pour assurer la continuité de l'institution.

Tenant compte de ces remarques, l'organe d'administration considère que les règles comptables dans le cadre de la continuité d'exploitation peuvent être maintenues et sont donc justifiées.

8. Utilisation d'instruments financiers

L'Intercommunale n'utilise pas d'instruments financiers.

9. Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un des membres du comité d'audit

Un Comité d'audit a été constitué au sein de l'Intercommunale en totale conformité avec les prescriptions de l'article L1523-26 du CDLD tel que modifié par l'article 28 du Décret du 29 mars 2018. De ce chef, sa composition répond notamment aux critères évoqués dans l'article 3 : 6 § 1er 9° du Codes des Sociétés et des Associations.

6

LISTE DES ADJUDICATAIRES (ART 1523-13 §3 CDLD)

DESCRIPTION	PROCÉDURE	ENTREPRISE	TOTAL ATTRIBUTION TVAC	ATTRIBUTION - APPROBATION
SERVICES DE MAINTENANCE DES GROUPES DE FROID D'HUMANI - ACCORD-CADRE 2023-2026 - MULTISITES - Lot 2 (Machines de froid de la marque DAIKIN)	procédure négociée sans publication préalable	Froid Chaleur et Confort Vandenbussche SPRL	€ 120.782,20	8/01/2025
SERVICES DE MAINTENANCE DES GROUPES DE FROID D'HUMANI - ACCORD-CADRE 2023-2026 - MULTISITES - Lot 3 (Machines de froid d'autres marques avec une quantité de fluide frigorigène supérieure ou égale à 5 Tonnes équivalent CO2),	procédure négociée sans publication préalable	Froid Chaleur et Confort Vandenbussche SPRL	€ 61.564,80	8/01/2025
SERVICES DE MAINTENANCE DES GROUPES DE FROID D'HUMANI - ACCORD-CADRE 2023-2026 - MULTISITES - Lot 4 (Divers avec une quantité de fluide frigorigène inférieure à 5 Tonnes équivalent CO2),	procédure négociée sans publication préalable	Froid Chaleur et Confort Vandenbussche SPRL	€ 71.051,20	8/01/2025
REMPLACEMENT DES CENTRALES DE PRODUCTION AIR COMPRIMÉ MÉDICAL ET CONTRAT DE MAINTENANCE DE 4 ANS - CENTRE DE SANTÉ DES FAGNES	procédure négociée sans publication préalable	ELNEO (TECHNOFLUID SA)	€ 121.567,49	8/01/2025
CONSULTANCE D'INTEGRATION DE L'IA DANS LES SOINS DE SANTÉ	procédure ouverte	BAX INNOVATION CONSULT SL	€ 280.671,60	8/01/2025
LICENCES VMWARE 2025	procédure négociée sans publication préalable	TRUSTTEAM WALLONIE SA	€ 158.374,37	8/01/2025
EQUIPEMENTS MEDICAUX POUR SOINS INTENSIFS NEONATAUX 2024-2029 - Lot 1 (Incubateurs pour grands prématurés)	procédure ouverte	DUOMED BELGIUM SA	€ 401.913,58	22/01/2025
EQUIPEMENTS MEDICAUX POUR SOINS INTENSIFS NEONATAUX 2024-2028 - Lot 3 (Tables de réanimation néonatales)	procédure ouverte	DUOMED BELGIUM SA	€ 183.887,18	22/01/2025
EQUIPEMENTS MEDICAUX POUR SOINS INTENSIFS NEONATAUX 2024-2029 - Lot 4 (Appareils pour photothérapie portables)	procédure ouverte	DRAGER MEDICAL BELGIUM SA	€ 21.732,13	22/01/2025
SERVICES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET ABORDS DES SITES DE L'INTERCOMMUNALE HUMANI - MULTISITES - ACCORD-CADRE - Lot 1 (TONTE DES GAZONS)	procédure ouverte	DEBROUX MULTISERVICES	€ 251.458,52	22/01/2025
SERVICES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET ABORDS DES SITES DE L'INTERCOMMUNALE HUMANI - MULTISITES - ACCORD-CADRE -Lot 2 (ENTRETIENS PLANTATIONS DES SITES)	procédure ouverte	KRINKELS sa	€ 1.097.289,60	22/01/2025

SERVICES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET ABORDS DES SITES DE L'INTERCOMMUNALE HUMANI - MULTISITES - ACCORD-CADRE - Lot 3 (TONTE DES GAZONS ET ENTRETIENS PLANTATIONS DES SITES DE CHIMAY):	procédure ouverte	JJP ENTREPRISE SPRL	€ 23.934,80	22/01/2025
SERVICES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET ABORDS DES SITES DE L'INTERCOMMUNALE HUMANI - MULTISITES - ACCORD-CADRE - Lot 4 (ABORDS)	procédure ouverte	KRINKELS sa	€ 248.350,36	22/01/2025
Boulangerie - pâtisserie fraîche 2024-2026 - Lot 3 (Boulangerie fraîche - pains et sandwiches spéciaux à destination des MRS)	procédure ouverte	G&M PASS	€ 60.234,50	22/01/2025
Scanner Vésical - Multi sites	procédure ouverte	VERATHON MEDICAL EUROPE BV	€ 238.941,70	22/01/2025
Valves Inspiris	procédure négociée sans publication préalable	EDWARDS LIFESCIENCES BVBA	€ 180.411,00	22/01/2025
Ecrans chirurgicaux - Quartier Opérateur - HCMC	procédure ouverte	TAKTIK SA	€ 128.574,60	22/01/25
FOURNITURE DE CHARIOTS DE DISTRIBUTION DE REPAS À AIR PULSÉ	procédure ouverte	SABEMAF sa	€ 949.392,62	05/02/25
SERVICES D'ENTRETIEN CHAUDIÈRES HUMANI - ACCORD-CADRE 2024-2027 - MULTISITES	procédure négociée directe avec publication préalable	VMA BE.MAINTENANCE SA	€ 310.954,04	05/02/25
PRODUITS D'ENTRETIEN CUISINE 2024 - 2029	procédure ouverte	ECOLAB BVA	€ 541.663,28	05/02/25
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - relance lots non attribués - Lot 1 (Cathéters sécurisés avec site d'injection)	procédure ouverte	Becton Dickinson Benelux	€ 177.937,76	05/02/25
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - relance lots non attribués - Lot 2 (Trousse et tubulures spike Luer-Lock pour chimiothérapie)	procédure ouverte	CODAN BV	€ 224.351,85	05/02/25
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - relance lots non attribués - Lot 3 (Filtre à sang)	procédure ouverte	LIVANOVA BELGIUM	€ 14.471,60	05/02/25
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - relance lots non attribués - Lot 4 (Connecteur sans aiguille à pression neutre pour accès IV)	procédure ouverte	ICU Medical B.V.	€ 11.464,99	05/02/25
DRAINAGE THORACIQUE 2025-2029 - Lot 5 (Set de drainage percutané)	procédure ouverte	COOK BELGIUM BV	€ 5.172,75	05/02/25
COLLECTEURS D'AIGUILLES USAGÉES ET AUTRES OBJETS COUPANTS/TRANCHANTS UTILISÉS EN MILIEU HOSPITALIER 2025-2029	procédure négociée sans publication préalable	HOSPIDEX	€ 129.958,84	05/02/25
ANESTHESIQUES 2025-2029 - Lot 1 (ETOMIDATE INJECTABLE)	procédure ouverte	B. BRAUN MEDICAL	€ 34.584,49	19/02/25
ANESTHESIQUES 2025-2029 - Lot 2 (ROCURONIUM INJECTABLE)	procédure ouverte	Fresenius Kabi	€ 253.094,50	19/02/25
ANESTHESIQUES 2025-2029 - Lot 3 (LEVOBUPIVACAINE)	procédure ouverte	Fresenius Kabi	€ 203.946,59	19/02/25
ANESTHESIQUES 2025-2029 - Lot 4 (ROPIVACAINE INJECTABLE)	procédure ouverte	Fresenius Kabi	€ 160.713,17	19/02/25

ANESTHESIQUES 2025-2029 - Lot 5 (PROPOFOL AMPOULES)	procédure ouverte	Fresenius Kabi	€ 137.274,24	19/02/25
ANESTHESIQUES 2025-2029 - Lot 6 (PROPOFOL SERINGUES)	procédure ouverte	Aspen Pharma Ireland LTD	€ 348.487,72	19/02/25
ANESTHESIQUES 2025-2029 - Lot 7 (LIDOCAINE INJECTABLE)	procédure ouverte	B. BRAUN MEDICAL	€ 141.180,55	19/02/25
ANESTHESIQUES 2025-2029 - Lot 8 (OXYCODONE A LIBERATION PROLONGEE PER OS)	procédure ouverte	Arega Pharma	€ 4.530,71	19/02/25
ANESTHESIQUES 2025-2029 - Lot 9 (DEXMEDETOMIDINE PERFUSION)	procédure ouverte	ORION PHARMA	€ 85.396,99	19/02/25
ANESTHESIQUES 2025-2029 - Lot 10 (MIDAZOLAM AMPOULES)	procédure ouverte	Viatis	€ 81.950,00	19/02/25
ANESTHESIQUES 2025-2029 - Lot 11 (SUFENTANIL AMPOULES)	procédure ouverte	Viatis	€ 68.876,16	19/02/25
ANESTHESIQUES 2025-2029 - Lot 13 (TRAMADOL AMPOULES INJECTABLES)	procédure ouverte	Viatis	€ 102.017,76	19/02/25
ANESTHESIQUES 2025-2029 - Lot 14 (TRAMADOL PER OS)	procédure ouverte	Viatis	€ 27.245,13	19/02/25
ANESTHESIQUES 2025-2029 - Lot 15 (TRAMADOL PER OS FORME RETARD)	procédure ouverte	Viatis	€ 19.024,91	19/02/25
Plaques électrochirurgicales 2025-2029 - Lot 1 (Plaques électrochirurgicales double zone - modèle adulte)	procédure négociée sans publication préalable	DUOMED BELGIUM NV/SA	€ 34.793,55	19/02/25
Plaques électrochirurgicales 2025-2029 - Lot 2 (Plaques électrochirurgicales simple zone - modèle adulte)	procédure négociée sans publication préalable	Immed Benelux	€ 477,95	19/02/25
Plaques électrochirurgicales 2025-2029 - Lot 3 (Plaques électrochirurgicales double zone - modèle pédiatrique)	procédure négociée sans publication préalable	KCI Medical BvBa	€ 1.548,80	19/02/25
Plaques électrochirurgicales 2025-2029 - Lot 4 (Plaques électrochirurgicales précablées - modèle pédiatrique)	procédure négociée sans publication préalable	KCI Medical BvBa	€ 549,46	19/02/25
Moniteur hémodynamique de surveillance des paramètres vitaux des patients compatible IRM	procédure négociée sans publication préalable	REMBRANDT MEDICAL	€ 92.289,63	19/02/25
RELANCE ISOTOPES	procédure négociée sans publication préalable	CURIUM BELGIUM BVBA	€ 592.878,26	19/02/25
CONSOMMABLES POUR SYSTEME CLOS D'ASPIRATION PER-OPERATOIRE ET MISE A DISPOSITION DES ASPIRATEURS	procédure ouverte	STRYKER	€ 759.503,45	05/03/25
FOURNITURE DE MAVIRET POUR LES BESOINS DES PHARMACIES D'HUMANI S.C.	procédure négociée sans publication préalable	ABBVIE SA	€ 1.283.016,12	05/03/25

FOURNITURE D'EPLUSA POUR LES BESOINS DES PHARMACIES D'HUMANI S.C.	procédure négociée sans publication préalable	Gilead Sciences Belgium BVBA	€ 915.840,04	05/03/25
Mise à disposition de machines à café avec consommables alimentaires intégrés - 2025 - 2030.	procédure ouverte	JACOBS DOUWE EGBERTS PRO BE BVBA	€ 1.350.479,20	19/03/25
MARCHE DE LEASING VEHICULES 2025 -2029	procédure ouverte	J&T AUTOLEASE, BELFIUS AUTO LEASE	€ 2.203.410,00	19/03/25
RÉHABILITATION DU PARKING RAYON DE SOLEIL (PARKING PERSONNEL)	procédure négociée sans publication préalable	ENTREPRISES JACQUES PIRLOT	€ 31.738,08	19/03/25
Entretien Injecteurs diverses marques - Lot 4 (Pompe à injection de type MEDTRONIC)	procédure négociée sans publication préalable	EUROMEDICAL INSTRUMENTS	€ 41.200,50	02/04/25
Entretien du matériel de néonatalogie et assistance technique (2024-2027) - Lot 1 (Entretien des couveuses Giraffe/Panda)	procédure ouverte	DUOMED BELGIUM NV/SA	€ 122.908,52	02/04/25
Entretien du matériel de néonatalogie et assistance technique (2024-2027) - Lot 2 (Entretien incubateur de transport)	procédure ouverte	DUOMED BELGIUM NV/SA	€ 6.216,07	02/04/25
Entretien du matériel de néonatalogie et assistance technique (2024-2027) - Lot 3 (Entretien de couveuses Babytherm)	procédure ouverte	DRAGER MEDICAL BELGIUM SA	€ 14.331,24	02/04/25
Entretien du matériel de néonatalogie et assistance technique (2024-2027) - Lot 4 (Entretien d'une table chauffante Resucitaire)	procédure ouverte	DRAGER MEDICAL BELGIUM SA	€ 4.194,83	02/04/25
Entretien du matériel de néonatalogie et assistance technique (2024-2027) - Lot 5 (Entretien de CPAP (Carefusion))	procédure ouverte	ARSEUS HOSPITAL nv	€ 3.133,90	02/04/25
Entretien du matériel de néonatalogie et assistance technique (2024-2027) - Lot 6 (Entretien d'équipements de photothérapie)	procédure ouverte	DRAGER MEDICAL BELGIUM SA	€ 445,28	02/04/25
INVENTAIRE AMIANTE, ÉCHANTILLONNAGES ET PROGRAMME DE GESTION - ACCORD-CADRE - MULTISITES	procédure négociée directe avec publication préalable	Association de fait - DH-MC srl et a-ULab srl	€ 197.248,12	02/04/25
FOURNITURE DE 2 MARMITES À BRAS MÉLANGEUR DE 80 LITRES - VÉSALE ET ESPACE SANTÉ	procédure négociée sans publication préalable	HORECA GERKENS SPRL	€ 63.810,56	02/04/25
FOURNITURE - AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE SNACKING - VVG	procédure négociée sans publication préalable	ELECTRO BELUX sprl	€ 66.680,21	02/04/25
MIGRATION DÉTECTION INCENDIE ET NOUVEAU CENTRAL - LDV	procédure négociée sans publication préalable	SIEMENS NV	€ 175.647,70	02/04/25
ECRANS 24, 43 ET 55 POUCES - Lot 1 (Écrans 24" TFT LCD)	procédure ouverte	BECHTLE NV	€ 90.016,74	02/04/25
ECRANS 24, 43 ET 55 POUCES - Lot 2 (Écrans (43" et 55") digital signage et supports muraux)	procédure ouverte	ESI BELGIUM SPRL	€ 82.037,88	02/04/25

MAINTENANCE LOGICIEL ULTRAGENDA 2025-2029	procédure négociée sans publication préalable	DEDALUS HEALTHCARE	€ 436.375,27	02/04/25
DRAINAGE THORACIQUE 2025-2029 - relance des lots non attribués - Lot 1 (Système de drainage thoracique adulte)	procédure négociée sans publication préalable	EUROSETS BENELUX	€ 132.785,40	02/04/25
177 Lu-PSMA	procédure négociée sans publication préalable	NOVARTIS PHARMA	€ 1.150.499,83	02/04/25
Raviers et films alimentaires pour operculeuse automatique 2025 - 2027	procédure ouverte	NUTRIPACK	€ 500.687,72	16/04/25
MAINTENANCE CARDIOPRO - FILEMAKER	procédure négociée sans publication préalable	1-MORE-THING GROUP	€ 115.797,00	16/04/25
Boissons 2025 - 2028 - Lot 1 (Eaux)	procédure ouverte	TRENDY FOODS BELGIUM SA	€ 661.613,27	16/04/25
MARCHÉ DE SERVICE POUR LA RÉALISATION D'AUDITS ÉNERGÉTIQUES UREBA - ACCORD-CADRE 2025-2029 - MULTISITES	procédure négociée sans publication préalable	DEPLASSE & ASSOCIES	€ 121.000,00	16/04/25
Remplacement du CT Scanner Siemens Sensation sur le site de Châtelet par un CT Scanner Siemens Definition provenant du site de Vésale	procédure négociée sans publication préalable	SIEMENS NV	€ 123.282,06	16/04/25
SERVICES D'ENTRETIEN D'INSTALLATIONS DE DÉTECTION D'INCENDIE SUR LE SITE DE VÉSALE (HÔPITAL VÉSALE, HÔPITAL LÉONARD DE VINCI ET CRÈCHE LES BAMBIS) - ACCORD-CADRE 2025 - 2032	procédure ouverte	Siemens	€ 2.139.280,00	16/04/25
Boissons 2025 - 2028 - Lot 2 (Boissons de type soda.)	procédure ouverte	CONWAY	€ 249.191,65	17/04/25
Boissons 2025 - 2028 - Lot 3 (Eaux aromatisées)	procédure ouverte	TRENDY FOODS BELGIUM SA	€ 11.768,65	18/04/25
Boissons 2025 - 2028 - Lot 4 (Jus de fruits - Canette ou bouteille)	procédure ouverte	TRENDY FOODS BELGIUM SA	€ 36.884,34	19/04/25
Boissons 2025 - 2028 - Lot 5 (Jus de fruits en tétrabrik)	procédure ouverte	DUTRIEUX SA	€ 253.327,95	20/04/25
Boissons 2025 - 2028 - Lot 6 (Bières de table de catégorie III):	procédure ouverte	TRENDY FOODS BELGIUM SA	€ 44.909,39	21/04/25
Tomographe par cohérence optique (OCT)	procédure négociée sans publication préalable	VAN HOPPLYNUS OPHTALM SA	€ 146.210,41	30/04/25
PLATEFORME DE GESTION DES STAGES DE LA DEMANDE A L EVALUATION	procédure ouverte	OPAL SOLUTIONS	€ 327.426,00	30/04/25

Logiciel de traçabilité endoscopie et implants	procédure négociée sans publication préalable	BESCO BVBA	€ 68.970,00	30/04/25
ORGANISATION D'UNE FORMATION SUR L'ABSENTEISME ET LE RETOUR AU TRAVAIL APRES UNE ABSENCE DE PUS OU MOINS LONGUE DUREE - 2025	procédure négociée sans publication préalable	ALIAS CONSULT SPRL	€ 75.661,30	30/04/25
ACQUISITION VEHICULE SMUR HCMC	procédure ouverte	D'leteren Automotive SA/NV	€ 196.961,51	14/05/25
PROTECTIONS DIVERSES POUR L'INCONTINENCE 2025-2029 - Lot 1 (Alèses)	procédure ouverte	Ontex	€ 188.778,96	14/05/25
PROTECTIONS DIVERSES POUR L'INCONTINENCE 2025-2029 - Lot 2 (Protections anatomiques destinées à l'incontinence légère)	procédure ouverte	N.V. PAUL HARTMANN S.A.	€ 14.358,51	14/05/25
PROTECTIONS DIVERSES POUR L'INCONTINENCE 2025-2029 - Lot 3 (Protections anatomiques destinées à l'incontinence modérée à sévère)	procédure ouverte	N.V. PAUL HARTMANN S.A.	€ 402.303,85	14/05/25
PROTECTIONS DIVERSES POUR L'INCONTINENCE 2025-2029 - Lot 4 (Culottes type shorty - lavables)	procédure ouverte	N.V. PAUL HARTMANN S.A.	€ 152.450,68	14/05/25
PROTECTIONS DIVERSES POUR L'INCONTINENCE 2025-2029 - Lot 5 (Culottes filets - à usage unique)	procédure ouverte	N.V. PAUL HARTMANN S.A.	€ 31.070,19	14/05/25
PROTECTIONS DIVERSES POUR L'INCONTINENCE 2025-2029 - Lot 6 (Protection incontinence - change complet)	procédure ouverte	N.V. PAUL HARTMANN S.A.	€ 530.810,05	14/05/25
PROTECTIONS DIVERSES POUR L'INCONTINENCE 2025-2029 - Lot 7 (Protection incontinence - langes culottes)	procédure ouverte	N.V. PAUL HARTMANN S.A.	€ 41.633,22	14/05/25
CLIENTS LOURDS ET LEGERS - Lot 1 (Clients lourds)	procédure ouverte	E.S.I. INFORMATIQUE	€ 46.343,00	28/05/25
CLIENTS LOURDS ET LEGERS - Lot 2 (Clients légerslourds)	procédure ouverte	E.S.I BELGIUM	€ 623.254,06	28/05/25
Entretien de tables Opera Sound	procédure négociée sans publication préalable	FENIXGM	€ 146.909,26	28/05/25
TABLES DE NUIT AVEC FRIGO & FAUTEUILS PATIENTS 2024-2028 - Lot 1 (Table de nuit avec frigo)	procédure ouverte	HAELVOET	€ 242.728,06	11/06/25
TABLES DE NUIT AVEC FRIGO & FAUTEUILS PATIENTS 2024-2028 - Lot 2 (Fauteuils patients type gériatrique)	procédure ouverte	Moments furniture	€ 265.164,30	11/06/25
ARMOIRES D'URGENCE A MEDICAMENTS	procédure ouverte	DYNA-MEDICAL	€ 249.376,92	11/06/25
FOURNITURE DE BRANCARDS POUR LES SERVICES D'URGENCE ET DE TRAUMA	procédure ouverte	WISSNER BOSSERHOFF BELGIUM	€ 75.648,47	11/06/25
EXTENSION DE LA CAPACITE RADIO DU RESEAU DMR	procédure négociée sans publication préalable	TRANZCOM SA	€ 51.745,65	11/06/25
Achat générateurs de vapeur	procédure négociée sans publication préalable	GLORIEUX SA (GLOBAL NET)	€ 43.613,85	11/06/25

SUPPORT ET MAINTENANCE SAN	procédure ouverte	GROUPEMENT PROXIMUS S.A- PROXIMUS NXT IT N.V	€ 876.111,21	25/06/25
RENFORCEMENT STRUCTUREL D'UNE DALLE EN BETON AU SERVICE STERILISATION - VESALE	procédure négociée sans publication préalable	RC RENO S.A.	€ 38.898,80	25/06/25
RADIOPHYSIQUE - PRESTATIONS 2025 - Lot 1 (Contrôles de qualité radiophysique)	procédure négociée sans publication préalable	BE.SURE ASBL	€ 23.679,70	25/06/25
RADIOPHYSIQUE - PRESTATIONS 2025 - Lot 2 (Prestations de garde):	procédure négociée sans publication préalable	VINCOTTE SA	€ 5.535,41	25/06/25
ORDINATEURS ALL IN ONE - QUARTIER OPERATOIRE	procédure ouverte	ALL MODUL	€ 221.042,80	25/06/25
RÉPARATION GAMMA CAMÉRA SYMBIA S SERVICE DE MÉDECINE NUCLÉAIRE SITE VÉSALE	procédure négociée sans publication préalable	SIEMENS HEALTHCARE NV	€ 47.492,50	25/06/25
QUALIFICATION DES ZONES A ATMOSPHERE CONTROLEE DE L'HOPITAL CIVIL MARIE CURIE	procédure négociée sans publication préalable	HEX GROUP	€ 80.983,91	25/06/25
DESIGNATION D'UN REVISEUR D'ENTREPRISE POUR LES EXERCICES 2025-2026-2027	procédure ouverte	Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SRL	€ 363.000,00	26/06/25
CHAUSSURES DE SECURITE ET CHAUSSURES DE PROTECTION 2025-2027 - Lot 1 (Chaussures de sécurité destinées au personnel du service cuisine)	procédure négociée sans publication préalable	PROTECTION ET SECURITE	€ 20.636,55	20/08/25
CHAUSSURES DE SECURITE ET CHAUSSURES DE PROTECTION 2025-2027 - Lot 3 (Chaussures de sécurité - basse tiges - destinées au personnel des services techniques)	procédure négociée sans publication préalable	PROTECTION ET SECURITE	€ 17.629,70	20/08/25
CHAUSSURES DE SECURITE ET CHAUSSURES DE PROTECTION 2025-2027 - Lot 4 (Chaussures de sécurité - hautes tiges - destinées au personnel des services techniques et logistiques)	procédure négociée sans publication préalable	PROTECTION ET SECURITE	€ 9.740,50	20/08/25
CHAUSSURES DE SECURITE ET CHAUSSURES DE PROTECTION 2025-2027 - Lot 6 (Chaussures de travail - modèle hautes tiges - destinées au personnel du service gardiennage)	procédure négociée sans publication préalable	AU BLEU SARRAU SA	€ 12.959,10	20/08/25
CHAUSSURES DE SECURITE ET CHAUSSURES DE PROTECTION 2025-2027 - Lot 7 (Chaussures de travail - modèle type molière - destinées au personnel du service gardiennage)	procédure négociée sans publication préalable	AU BLEU SARRAU SA	€ 1.219,68	20/08/25
BIBERONS, TETINES, SETS TETERELLES A USAGE UNIQUE ET TIRE-LAIT ELECTRIQUES 2025-2029	procédure ouverte	INTERNATIONAL MEDICAL PRODUCTS	€ 202.466,66	20/08/25

SOLUTIONS POUR LA RÉALISATION DES ANTIBIOGRAMMES, CONSOMMABLES ET MAINTENANCES ASSOCIES - RELANCE LOT NON ATTRIBUE	procédure négociée sans publication préalable	THERMO FISHER DIAGNOSTICS NV	€ 407.449,30	20/08/25
FOURNITURES, MATERIEL ET PETITES MACHINES DE BUREAU 2025-2029	procédure ouverte	LYRECO BELGIUM NV	€ 598.086,61	20/08/25
Fourniture d'Eribuline et Pomalidomide 2025-2027 - Lot 1 (Eribuline)	procédure ouverte	BAXTER BELGIUM SPRL; ACCORD HEALTHCARE	€ 48.367,80	20/08/25
Fourniture d'Eribuline et Pomalidomide 2025-2027 - Lot 2 (Pomalidomide)	procédure ouverte	BAXTER BELGIUM SPRL; ACCORD HEALTHCARE	€ 57.271,80	20/08/25
SERVEURS CAMERAS	procédure négociée sans publication préalable	C.PRO sa	€ 146.042,46	20/08/25
PRESTATIONS CISO AS A SERVICE 2025	procédure ouverte	ATAYA & PARTNERS	€ 149.556,00	20/08/25
FOURNITURE DE STENTS ET BALLONS CORONAIRES 2024-2028 - Lot 1 (STENTS CORONAIRES DES (DRUG ELUTING STENT))	procédure ouverte	IVASCULAR SLU; TERUMO EUROPE; BIOTRONIK BELGIUM; BOSTON SCIENTIFIC BENELUX	€ 1.031.019,60	03/09/25
FOURNITURE DE STENTS ET BALLONS CORONAIRES 2024-2028 - Lot 2 (BALLONS DE DILATATION CORONAIRE COMPLIANTS (OU SEMI-COMPLIANTS))	procédure ouverte	BOSTON SCIENTIFIC BENELUX; MEDTRONIC BELGIUM ; TERUMO EUROPE; IVASCULAR SLU	€ 155.727,00	03/09/25
FOURNITURE DE STENTS ET BALLONS CORONAIRES 2024-2028 - Lot 3 (BALLONS DE DILATATION CORONAIRE NON COMPLIANTS)	procédure ouverte	BOSTON SCIENTIFIC BENELUX; IVASCULAR SLU; MEDTRONIC BELGIUM ; TERUMO EUROPE	€ 113.633,52	03/09/25
FOURNITURE DE STENTS ET BALLONS CORONAIRES 2024-2028 - Lot 4 (BALLONS DE DILATATION CORONAIRE DE TYPE SCORING)	procédure ouverte	IVASCULAR SLU; BOSTON SCIENTIFIC BENELUX	€ 457.302,56	03/09/25
FOURNITURE DE STENTS ET BALLONS CORONAIRES 2024-2028 - Lot 5 (BALLONS DE DILATATION CORONAIRE DEB (DRUG ELUTING BALLON))	procédure ouverte	BOSTON SCIENTIFIC BENELUX; BIOTRONIK BELGIUM	€ 123.420,00	03/09/25
Contrôles par organismes agréés (2025-2029) - Multisites - LOT 1 - Contrôles d'appareils de levage et d'appareils similaires	procédure ouverte	SOCOTEC BELGIUM ASBL	€ 203.770,05	03/09/25

Contrôles par organismes agréés (2025-2029) - Multisites - LOT 2 - Contrôles électriques	procédure ouverte	SOCOTEC BELGIUM ASBL	€ 242.243,21	03/09/25
Contrôles par organismes agréés (2025-2029) - Multisites - LOT 3 - Sécurité incendie	procédure ouverte	SOCOTEC BELGIUM ASBL	€ 147.984,21	03/09/25
Contrôles par organismes agréés (2025-2029) - Multisites - LOT 4 - Pression	procédure ouverte	Normec BTV ASBL	€ 138.132,39	03/09/25
RECHAUFFEMENT PATIENTS PRÉ, PER ET POSTOPÉATOIRE : COUVERTURES CHAUFFANTES ET GENERATEURS A AIR PULSE ASSOCIES 2025-2030	procédure ouverte	The Surgical Company International BV	€ 200.102,54	03/09/25
SERVICES DE MAINTENANCE DES GROUPE DE FROID D'HUMANI - ACCORD-CADRE 2023-2026 - MULTISITES - Lot 1 (Machines de froid de la marque CIAT)	procédure négociée sans publication préalable	CARRIER AIRCONDITIONING BENELUX B.V. BUIV	€ 397.647,16	17/09/25
FOURNITURE DE DIVERS KITS DE DETECTION MOLECULAIRE D'AGENTS PATHOGENES DU TRACTUS GASTRO-INTESTINAL	procédure négociée sans publication préalable	Accuramed BVBA	€ 703.242,32	17/09/25
Contrôle métrologique des appareils de pesée de classe I, II et III durant la période 2025-2028 - Lot 1 (Contrôle métrologique de pèse-personnes et de chaises de pesée)	procédure négociée sans publication préalable	CLOSE AUTOMATION/ ELECTRO-MECANIQUE SA	€ 30.976,00	17/09/25
Contrôle métrologique des appareils de pesée de classe I, II et III durant la période 2025-2028- Lot 2 (Contrôle métrologique de pèse-bébés):	procédure négociée sans publication préalable	TM INDUSTRY	€ 8.167,50	17/09/25
Contrôle métrologique des appareils de pesée de classe I, II et III durant la période 2025-2028 - Lot 3 (Contrôle métrologique de lits de soins intensifs)	procédure négociée sans publication préalable	TM INDUSTRY	€ 4.356,00	17/09/25
Contrôle métrologique des appareils de pesée de classe I, II et III durant la période 2025-2028 - Lot 4 (Contrôle métrologique de souève-personnes):	procédure négociée sans publication préalable	TM INDUSTRY	€ 4.356,00	17/09/25
Contrôle métrologique des appareils de pesée de classe I, II et III durant la période 2025-2028 - Lot 5 (Contrôle métrologique de lits et fauteuils de dialyse)	procédure négociée sans publication préalable	TM INDUSTRY	€ 7.623,00	17/09/25
CONNEXION AVEC LES ARMOIRES PHARMACEUTIQUES PYXIS (BD) ET GESTION ELECTRONIQUE ET AUTOMATISEE DES ATTESTATIONS (CIVARS) - INFOHOS	procédure négociée sans publication préalable	ZORGI SA	€ 115.627,60	17/09/25
Dosimétrie	procédure ouverte	LANDAUER EUROPE	€ 130.128,24	17/09/25
FOURNITURE ET POSE DE FILMS SOLAIRES	procédure négociée sans publication préalable	FONTAINE BEAUVOIS	€ 41.430,00	17/09/25

FOURNITURE DE TIGETTES ET LANCETTES DE GLYCEMIE AVEC MISE A DISPOSITION D'AUTOPIQUEURS ET DE LECTEURS - Lot 1 (TIGETTES ET LANCETTES DE GLYCEMIE AVEC MISE A DISPOSITION D'AUTOPIQUEURS ET DE LECTEURS DE DERNIERE GENERATION)	procédure ouverte	Ascensia Diabetes Care Belgium; ROCHE DIAGNOSTICS BELGIUM; LifeScan Belgium	€ 707.017,99	01/10/25
FOURNITURE DE TIGETTES ET LANCETTES DE GLYCEMIE AVEC MISE A DISPOSITION D'AUTOPIQUEURS ET DE LECTEURS - Lot 2 (TIGETTES ET LANCETTES DE GLYCEMIE AVEC MISE A DISPOSITION D'AUTOPIQUEURS ET DE LECTEURS ALL-IN-ONE)	procédure ouverte	ROCHE DIAGNOSTICS BELGIUM	€ 320.759,01	01/10/25
CERTIFICATIONS PEB LOGEMENTS	procédure négociée sans publication préalable	ENERGEN	€ 15.100,80	01/10/25
CHAUSSURES DE SECURITE 2025-2027 - Relance lots non attribués	procédure négociée sans publication préalable	LURECO BELGIUM NC	€ 91.854,73	01/10/25
Valves Resilia	procédure négociée sans publication préalable	EDWARDS LIFESCIENCES BVBA	€ 132.495,00	01/10/25
RENOUVELLEMENT INFRASTRUCTURE NAS	procédure ouverte	UPTIME ICT	€ 575.813,48	01/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 1 (H22 Salle de réveil 512)	procédure ouverte	CENTRE D'ADAPTATION ET DE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL - ASBL	€ 660,66	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 2 (H26 Relevé des prestations Q. OP. 910)	procédure ouverte	CENTRE D'ADAPTATION ET DE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL - ASBL	€ 7.365,63	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 3 (H28 Polyclinique 2 - 32)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 3.269,18	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 4 (H29 Polyclinique 1 - 31)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 946,27	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 5 (H30 Stomatologie 30)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 1.297,12	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 6 (H32 Hospitalisation 524)	procédure ouverte	CENTRE D'ADAPTATION ET DE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL - ASBL	€ 2.521,68	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 7 (H43 Divers psychiatrie VVG 60)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 1.355,20	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 8 (H67 Polyclinique 3 75)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 2.458,72	15/10/25

Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 9 (H68 CRF Léonard de Vinci 26)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 545,55	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 10 (H73 Polyclinique 3 33)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 1.773,38	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 11 (H92 Prothèses 36)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 278,71	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 12 (H183 Gastro enterologie 552)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 5.569,87	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 13 (HF184 Polyclinique 2 542)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 1.331,67	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 14 (HF185 Polyclinique 1 541)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 521,41	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 15 (H210 Divers 050)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 3.244,45	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 16 (H272 Chirurgie plastique)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 726,00	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 17 (H281 Urgence chirurgie férié 49)	procédure ouverte	CENTRE D'ADAPTATION ET DE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL - ASBL	€ 6.801,41	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 18 (H282 Urgences chirurgie Nuit 51)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 1.815,73	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 19 (H283 Urgences chirurgie férié 49)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 4.477,12	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 20 (H284 Urgences chirurgie nuit 48)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 580,80	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 21 (H286 Urgences Médecine-nuits 554)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 1.512,98	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 22 (H287 Urgences médecine férié 539)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 3.595,09	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 23 (H288 Polyclinique 1 401)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 1.393,92	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 24 (H289 Urg. med/ chariot nuit 38)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 5.087,32	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 25 (H336 Polyclinique 1 403)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 2.239,83	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 26 (H339 Polyclinique 2 404)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 521,41	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 27 (H340 Polyclinique2 405)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 1.176,56	15/10/25

Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 28 (H342 Stomatologie 61)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 6.606,60	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 29 (HF364 Polyclinique 3 543)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 266,14	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 30 (H378 Polyclinique 3 407)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 726,00	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 31 (H379 Orthodontie 29)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 896,54	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 32 (H380 Orthodontie 77)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 2.144,60	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 33 (H468 Hôpital de jour 28)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 532,68	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 34 (H470 Psychologie 21)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 242,00	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 35 (H583 Stomatologie 540)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 521,41	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 36 (H610 Urg. med/ chariot WE FE 39)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 12.951,60	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 37 (H612 Pneumologie Vésale 557)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 968,80	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 38 (H613 Pneumo Fonct. Respi. 57)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 2.323,76	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 39 (H615 Polyclinique 2 44)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 946,27	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 40 (H616 ORL- uro-dermato 45)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 665,50	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 41 (H618 Gastro entérologie 52)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 3.307,76	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 42 (H619 Polyclinique 4 41)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 1.306,80	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 43 (H624 Quartier opératoire 10)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 9.893,23	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 44 (H629 Consult. Ortho-traumato - 69)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 532,68	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 45 (H636 Prestation one 68)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 606,60	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 46 (H637 Polyclinique 1 42)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 6.606,60	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 47 (H639 Radiothérapie 566)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 968,80	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 48 (H642 Quartier accouchements 22)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 5.933,84	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 49 (H643 Maternité 20)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 1.271,01	15/10/25

Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 50 (H646 Centre anti-douleurs 65)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 2.545,49	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 51 (H663 Hospitalisation 24)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 5.445,00	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 52 (H667 Divers 50)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 3.390,42	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 53 (H668 Médecine du sport 62)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 532,68	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 54 (H676 Maxillo-faciale 67)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 1.164,47	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 55 (H677 Polyclinique 3 408)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 423,50	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 56 (H695 Ophtalmologie 43)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 2.913,05	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 57 (H696 Neo-natal - Pédiatrie 18)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 2.034,69	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 58 (H697 Unité coronaire 14)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 1.999,91	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 59 (H698 Soins infirmiers 35)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 1.818,70	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 60 (H707 Ophtalmologie 70)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 423,50	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 61 (H708 Médecine sport Monceau 72)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 992,73	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 62 (H743 Ordonnance stupéfiants anesthésie)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 788,65	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 63 (H781 Salle urgences vvg 59)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 1.355,20	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 64 (H75 Chirurgie ophtalmique 578)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 1.553,64	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 65 (H60 Soins infirmiers 409)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 302,67	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 66 (H625 Orthopédie 46)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 545,55	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 67 (H337 Prothèse 78)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 946,27	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 68 (H72 Chirurgie ophtalmologie 87)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 774,40	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 69 (H94 Dispensaire soins infirmiers 27)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 545,55	15/10/25
Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 70 (H209 Polyclinique 81)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 302,67	15/10/25

Carnets de tarification 2024-2028 - Lot 71 (H480 Polyclinique 4 548)	procédure ouverte	DB GROUP	€ 181,50	15/10/25
DÉSIGNATION D'UN BUREAU D'ÉTUDE POUR LE PROJET DE CENTRALISATION DE LA PRODUCTION PHARMACEUTIQUE SUR L'HOPITAL CIVIL MARIE CURIE (PROJET A) ET DE CENTRALISATION DE LA PRODUCTION RADIOPHARMACEUTIQUE SUR L'HOPITAL ANDRÉ VESALE (PROJET B)	procédure ouverte	EKIUM	€ 189.149,92	10/11/25
AFFILIATION AUPRÈS D'UN SERVICE EXTERNE DE PRÉVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL 2026-2028	procédure ouverte	MENSURA	€ 2.577.415,20	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 1 (SET PETIT PANSEMENT A USAGE UNIQUE STERILE)	procédure ouverte	LABORATOIRES LOHMANN & RAUSCHER s.a.	€ 283.869,61	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 2 (SET PANSEMENT LOURD A USAGE UNIQUE STERILE)	procédure ouverte	N.V. PAUL HARTMANN S.A.	€ 42.499,63	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 3 (SET SONDRAGE A USAGE UNIQUE STERILE)	procédure ouverte	FARLA MEDICAL	€ 88.549,64	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 4 (SET TOILETTE VULVAIRE A USAGE UNIQUE STERILE)	procédure ouverte	WM SUPPLIES (B)	€ 5.470,92	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 10 (SET SOIN CORDON OMBILICAL A USAGE UNIQUE STERILE)	procédure ouverte	WM SUPPLIES (B)	€ 8.567,18	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 11 (SET ECOUVILLONS ET ECOUVILLONS A USAGE UNIQUE)	procédure ouverte	LABORATOIRES LOHMANN & RAUSCHER s.a.	€ 245,05	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 12 (SET "PETIT CHAMP" A USAGE UNIQUE STERILE)	procédure ouverte	WM SUPPLIES (B)	€ 4.065,37	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 13 (SET "CHAMP ACCUEIL BEBE" A USAGE UNIQUE STERILE)	procédure ouverte	KING BELGIUM	€ 969,58	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 15 (SET ANESTHESIE LOCO-REGIONALE ECHOGRAPHIE)	procédure ouverte	VYGON	€ 70.336,09	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 18 (BATONNET IMPREGNE POUR HYGIENE BUCCALE)	procédure ouverte	KING BELGIUM	€ 13.931,94	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 19 (PANSEMENTS GYNECOLOGIQUES)	procédure ouverte	WM SUPPLIES (B)	€ 43.396,61	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 20 (CUPULE ET BASSIN RENIFORME A USAGE UNIQUE STERILE)	procédure ouverte	FARLA MEDICAL	€ 25.715,65	12/11/25

SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 21 (CUPULE, PLATEAU DE SOIN ET BASSIN RENIFORME A USAGE UNIQUE NON STERILE)	procédure ouverte	WM SUPPLIES (B)	€ 50.475,88	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 22 (COMPRESSES DE GAZE HYDROPHILE NON STERILES ET STERILES)	procédure ouverte	LABORATOIRES LOHMANN & RAUSCHER s.a.	€ 280.189,38	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 24 (COMPRESSES ABSORBANTES STERILES)	procédure ouverte	WM SUPPLIES (B)	€ 27.849,80	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 25 (COMPRESSES ABSORBANTES NON ADHERENTES STERILES)	procédure ouverte	MEDECO	€ 4.151,76	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 27 (COMPRESSES TRACHEO NON ADHERENTES STERILES)	procédure ouverte	WM SUPPLIES (B)	€ 1.081,07	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 28 (COMPRESSES PREDECOUPEES POUR DRAIN)	procédure ouverte	LABORATOIRES LOHMANN & RAUSCHER s.a.	€ 354,12	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 29 (COMPRESSES OPHTALMIQUES STERILES)	procédure ouverte	WM SUPPLIES (B)	€ 1.259,60	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 30 (COMPRESSES PERITONEALES STERILES)	procédure ouverte	LABORATOIRES LOHMANN & RAUSCHER s.a.	€ 17.975,23	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 31 (MECHES DE GAZE HYDROPHILE STERILES - PETITES DIMENSIONS)	procédure ouverte	N.V. PAUL HARTMANN S.A.	€ 4.268,09	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 32 (MECHES DE GAZE HYDROPHILE STERILES - GRANDES DIMENSIONS)	procédure ouverte	WM SUPPLIES (B)	€ 884,04	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 33 (TAMPONS DE FORME PRUNE STERILES ET NON STERILES)	procédure ouverte	LABORATOIRES LOHMANN & RAUSCHER s.a.	€ 9.093,66	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 34 (TAMPONS DE CELLULOSE ET OUATE NON STERILES)	procédure ouverte	WM SUPPLIES (B)	€ 24.027,29	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 35 (PETITS CISEAUX A USAGE UNIQUE STERILES)	procédure ouverte	FARLA MEDICAL	€ 62.726,40	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 36 (STYLET A USAGE UNIQUE STERILE)	procédure ouverte	N.V. PAUL HARTMANN S.A.	€ 5.980,96	12/11/25

SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 37 (CURETTE DERMATOLOGIQUE A USAGE UNIQUE STERILE)	procédure ouverte	N.V. PAUL HARTMANN S.A.	€ 16.770,60	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 38 (SPECULUM A USAGE UNIQUE STERILE)	procédure ouverte	Arseus Medical Group	€ 28.632,90	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 39 (INSTRUMENT METALLIQUE A USAGE UNIQUE STERILE)	procédure ouverte	N.V. PAUL HARTMANN S.A.	€ 10.402,84	12/11/25
SETS DE SOINS, COMPRESSES, OUATES, CUPULES ET INSTRUMENTS JETABLES 2025-2029 - Lot 41 (INSTRUMENT NON STERILE)	procédure ouverte	WM SUPPLIES (B)	€ 3.352,91	12/11/25
Réfection de la dalle de l'héliport - Vésale	procédure négociée sans publication préalable	ENTREPRISES JACQUES PIRLOT	€ 48.063,32	12/11/25
ORDINATEURS ALL IN ONE SUR CHARIOTS - UNITES DE SOINS	procédure ouverte	ALL MODUL	€ 677.476,58	12/11/25
CARBURANT ROUTIER 2026-2030	procédure ouverte	G&V SERVICESTATIONS	€ 1.177.289,32	12/11/25
Logiciel de monitrong	procédure ouverte	CEGEKA	€ 647.350,00	12/11/25
FOURNITURE ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE MONITORING DE L'ENVIRONNEMENT (EMS) POUR LES SALLES BLANCHES D'HUMANI S.C.	procédure ouverte	SAFYR	€ 158.764,50	26/11/25
TABLES DE TRAVAIL ERGONOMIQUES POUR LE SERVICE STERILISATION DE MARIE CURIE	procédure négociée sans publication préalable	BELINTRA	€ 63.823,35	26/11/25
SUPPRESSION DE LAVE-MAINS DANS DES UNITES DE SOINS DE L'HOPITAL LEONARD DE VINCI	procédure négociée sans publication préalable	SANIDEAL SPRL	€ 34.776,61	26/11/25
Maintenance software QE2 Middleware	procédure négociée sans publication préalable	CODASY	€ 128.139,00	26/11/25
Migration Sapanet 5.1 vers Inlog4QMS	procédure négociée sans publication préalable	VISKALI UBILAB by INLOG	€ 118.588,47	26/11/25
FOURNITURE D'UNE TRANCHEUSE AUTOMATIQUE - CUISINE CENTRALE - VESALE	procédure négociée sans publication préalable	Bizerba Belgique SA	€ 54.161,60	26/11/25
Fourniture d'acide zolédronique, concentré de complexe prothrombinique et fibrinogène - Lot 1 (Acide zolédronique 5mg/100ml)	procédure ouverte	PHARMANOVIA BENELUX B.V.	€ 23.405,87	10/12/25
Fourniture d'acide zolédronique, concentré de complexe prothrombinique et fibrinogène - Lot 2 (Concentré de complexe prothrombinique)	procédure ouverte	OCTAPHARMA BENELUX SA	€ 244.224,00	10/12/25
Fourniture d'acide zolédronique, concentré de complexe prothrombinique et fibrinogène - Lot 3 (Fibrinogène)	procédure ouverte	OCTAPHARMA BENELUX SA	€ 308.884,00	10/12/25

Fourniture d'Axitinib	procédure ouverte	ACCORD HEALTHCARE	€ 36.411,00	10/12/25
REPLACEMENT DETAC DATACENTER (HCMC - VESALE)	procédure négociée sans publication préalable	RITTAL SA	€ 117.426,39	10/12/25
LICENCES VMWARE 2026	procédure négociée sans publication préalable	TRUSTTEAM WALLONIE SA	€ 142.214,69	10/12/25
INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE SUR LE SITE DE VINCENT VAN GOGH	procédure ouverte	VEOLIA NV-SA	€ 405.618,59	10/12/25
ANALYSES D'AIR - RAYON DE SOLEIL	procédure négociée sans publication préalable	Institut Scientifique de Service Public (ISSeP)	€ 41.430,93	10/12/25

7

RAPPORT SUR LES PARTICIPATIONS

<i>Humani</i>	2023	2024	2025
---------------	------	------	------

SWDE	558.538,82	558.538,82	558.538,82
PROTONW.BE	250.000,00	0,00	0,00
AIRN	25.000,00	25.000,00	25.000,00
FARYS	558,00	558,00	558,00
IGRETEC	12,40	12,40	12,40
TIBI	24,78	24,78	24,78
Particuliers	73,94	73,94	73,94

Total	834.207,94	584.207,94	584.207,94
--------------	-------------------	-------------------	-------------------

En raison de la réorientation du projet porté par PROTONW, initialement orienté vers la protonthérapie, les Hôpitaux (dont HUmari) ont manifesté l'intention de sortir de l'actionnariat de PRTONW, une convention de sortie par l'ensemble des partenaires a ainsi été signée en 2024.

8

LETTRE D’AFFIRMATION D’HUMANI



Charleroi, le 22 mai 2026

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
A l'attention de Marie-Laure Moreau
Liège Office Center
Rue des Guillemins 129, bte 3
4000 Liège
Belgique

Le Président du
Comité de Direction
Michel
DORIGATTI

Secrétaire
C.DE LANNOIT

V./réf.

N./réf. MD.CD.2026. 028

Tél. 071/92.00.95

Fax 071/92.00.96

Email : carmela.delannoit@humani.be

Chère Madame, Cher Monsieur,

Cette lettre d'affirmation s'inscrit dans le cadre de votre contrôle des comptes annuels de HUMANI (la « Société » ou « nous ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Nous reconnaissons qu'obtenir des déclarations de notre part concernant l'information reprise dans cette lettre est une procédure significative en vue de vous permettre de vous former une opinion sur le fait que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière au 31 décembre 2025 et des résultats de la Société pour l'exercice clos à cette date conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Nous comprenons que le but de votre contrôle de les comptes annuels de la Société est d'émettre une opinion et que votre contrôle a été mené conformément aux normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISA's »), qui implique un examen du système comptable, du contrôle interne et des données y relatives dans la mesure où vous l'avez considéré nécessaire, et n'est pas réalisé pour identifier ni pour nécessairement révéler les fraudes, les omissions, les erreurs ou les autres irrégularités pouvant exister.

Certaines déclarations incluses dans cette lettre sont limitées aux éléments considérés comme significatifs. Un élément est considéré comme significatif s'il implique une omission ou une erreur, qui, individuellement ou collectivement, peut influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces

¹ Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTIF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Bermudes, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizistan, Kenya, Koweït, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

² Les pays concernés sont Abu Dhabi, Aïman, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les Îles Vierges britanniques, les Îles Caïman, Dubaï, Fajarah, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Île Man, la fédération de Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Nauru, Palau, Ras al Khaimah, Saint-Barthélemy, Sharjah, les Îles turques et Caicos, Umm al Qalwain, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.



comptes annuels. Le caractère significatif est fonction de la nature et/ou de la taille de l’omission ou de l’erreur considérée dans son contexte particulier. La taille ou la nature de l’erreur ou omission, ou une combinaison des deux, peuvent être déterminantes.

En conséquence, nous confirmons, au mieux de nos connaissances et en toute bonne foi, les déclarations suivantes:

A. Comptes annuels et documents comptables

1. Nous reconnaissons en tant que membres de la direction de la Société, notre responsabilité dans la présentation sincère des comptes annuels. Nous pensons que les comptes annuels visés ci-dessus donnent une image sincère et fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société au 31 décembre 2025 pour l’exercice clos à cette date conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, et sont exempts d’inexactitudes significatives y compris d’omissions. Nous avons arrêté les comptes annuels.

2. Les méthodes comptables significatives sont sujettes à une revue périodique. En conséquence, nous jugeons qu’elles sont adaptées aux activités actuelles de la Société conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. Les règles d’évaluation sont approuvées par l’organe d’administration.

3. Les méthodes comptables significatives adoptées lors de la préparation des comptes annuels sont décrites de manière appropriée dans les comptes annuels.

4. Chaque élément des comptes annuels est correctement classifié, déterminé, décrit et expliqué conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

5. En tant que membres de la direction de la Société, nous pensons que la Société possède des dispositifs de contrôle interne adéquats permettant la préparation de comptes annuels exacts conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

6. Il n’y a pas de différences d’audit non ajustées identifiées durant l’audit de l’exercice en cours et relatives au dernier exercice présenté.

7. Nous vous confirmons que nous avons communiqué dans les comptes annuels tous les honoraires relatifs aux prestations de missions d’attestation et d’autres services particuliers accomplies par vous ou d’autres entités de votre réseau. Tous les honoraires, quand ceci est applicable, autres services et leurs honoraires ont été approuvés par les personnes appropriées et les préposés au sein de l’organisation de la Société HUMANI, inclus, si nécessaire, les personnes chargées du gouvernement d’entreprises lesquels ont conclu que ces autres services n’impactent pas notre indépendance.

¹ Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTIF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Bermudes, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizistan, Kenya, Koweït, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

² Les pays concernés sont Abu Dhabi, Aljman, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les îles vierges britanniques, les îles Caïman, Dubai, Fujairah, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, île Man, la fédération de Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Nauru, Palau, Ras al Khaimah, Saint-Barthélemy, Sharjah, les îles turques et Caïcos, Umm al Qaiwain, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.



B. Fraudes et erreurs

1. Nous reconnaissons notre responsabilité dans la conception et la mise en place des contrôles internes destinés à prévenir et à détecter les fraudes et les erreurs et nous pensons que l’environnement de contrôle interne est approprié.

2. Nous vous avons communiqué les résultats de notre évaluation du risque que les comptes annuels puissent comporter des anomalies significatives provenant de fraudes.

3. Nous n’avons pas connaissance de fraude commise ou suspectée impliquant la direction ou d’autres employés ayant un rôle important dans les contrôles internes de la Société sur l’information financière. De plus, nous n’avons pas connaissance de fraude commise ou suspectée impliquant d’autres employés de sorte que la fraude commise ou suspectée pourrait avoir un impact significatif sur les comptes annuels. Nous n’avons pas connaissance d’allégations d’inexactitudes financières ni de fraude commise ou suspectée (indépendamment de la source ou de la forme et incluant, sans limitation, les allégations par des dénonciateurs) pouvant résulter en d’inexactitudes dans les comptes annuels ou, par ailleurs, avoir une incidence sur l’information financière de la Société.

C. Respect des dispositions légales et réglementaires

1. Nous vous avons communiqué tous les cas, avérés ou non avérés, de non-respect des dispositions légales et réglementaires dont l’effet devrait être pris en compte dans l’établissement des comptes annuels.

2. Nous certifions qu’aucun acompte sur dividendes intérimaire n’a été distribué au cours de l’exercice.

3. Nous certifions qu’il n’y a eu au cours de l’exercice aucun conflit d’intérêt pour lequel l’article 6:64 du Code des sociétés et des associations doit être suivi.

4. Il n’y a pas de cas de non-respect des exigences d’autorités de régulation qui pourrait avoir un effet significatif sur les comptes annuels en cas de leur non-respect.

5. Nous certifions que la Société détient toutes les autorisations nécessaires en vue de garantir la continuité de ses activités, telles que les autorisations d’exploitation, permis d’environnement et toute autre autorisation, concession ou permission similaire nécessaire.

6. Nous confirmons que nous planifions de soumettre au Banque National de Belgique dans les délais les comptes annuels et le rapport de l’organe d’administration, tels qu’approuvés par l’assemblée générale des actionnaires, inclus le rapport du commissaire émis par vous.

¹ Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTIF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Bermudes, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizistan, Kenya, Koweït, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

² Les pays concernés sont Abu Dhabi, Ajman, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les Îles vierges britanniques, les Îles Caïman, Dubai, Fujairah, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Île Man, la fédération de Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Nauru, Palau, Ras al Khaimah, Saint-Barthélemy, Sharjah, les Îles turques et Caïcos, Umm al Qaiwain, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.



7. Nous certifions que nous avons évalué et surveillé votre indépendance. Comme exigé, nous vous avons fourni une liste mise à jour de toutes nos entités liées. Nous avons également mis en œuvre des procédures de demandes de pré-approbation de tous les services prestés par vous ou d’autres entités de votre réseau en toutes circonstances qui pourraient compromettre votre indépendance.

8. Nous confirmons que les documents que l’entité doit déposer en complément aux comptes annuels conformément à l’article 3 :12 du Code des sociétés et des associations, à l’exception du rapport du commissaire et celles qui ne sont pas applicables, ont été approuvés dans le cadre des comptes annuels par l’organe d’administration et reprennent, tant au niveau de la forme qu’au niveau du contenu, les informations requises par ce Code. Les documents suivants ne sont pas applicables :

- Liste des participations conformément à l’article 3 :12, §1, 7° du Code des sociétés et des associations
- Tous autres documents conformément à l’article 3 :12, §1, 10° du Code des sociétés et des associations:
- Le rapport sur les paiements aux gouvernements conformément à l’article 3 :8 du Code des sociétés et des associations;

D. Exhaustivité de l’information

1. Nous avons mis à votre disposition l’ensemble de la comptabilité, tous les livres comptables, toute la documentation y afférent et tous les procès-verbaux des assemblées d’actionnaires, des conseils de l’organe d’administration, des réunions de l’organe d’administration et des réunions d’organes de gestion (ou les résumés des actions des réunions récentes pour lesquelles un procès-verbal n’a pas encore été établi) tenues durant l’exercice allant jusqu’à la plus récente réunion tenue.

2. Il n’y a pas de transactions significatives qui n’auraient pas été correctement enregistrées ou qui n’auraient pas fait l’objet d’une information appropriée dans les comptes annuels.

3. Nous confirmons le caractère complet de l’information fournie concernant l’identification des parties liées. Nous vous avons communiqué l’ensemble des parties liées et toutes les transactions avec des parties liées au cours de la période échue dont nous avons connaissance, comprenant les ventes, les achats, les prêts, les transferts d’actifs, de passifs et de services, les contrats de location-financement, les garanties, les transactions non monétaires et les transactions non rémunérées, ainsi que les soldes relatifs dus par ou à ces parties liées en date du 31 décembre 2025. Ces transactions ont été évaluées et décrites dans les comptes annuels.

4. Nous vous avons fourni toutes les informations supplémentaires que vous nous avez demandé dans le cadre de votre mission de contrôle.

¹ Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTIF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Bermudes, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizistan, Kenya, Koweït, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

² Les pays concernés sont Abu Dhabi, Ajman, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahrein, Bermuda, les Îles Vierges britanniques, les Îles Caïman, Dubaï, Fujairah, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Île Man, la fédération de Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Nauru, Palau, Ras al Khaimah, Saint-Barthélemy, Sharjah, les Îles turques et Caïcos, Umm al Qaiwain, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.



5. Nous vous avons fourni un accès illimité aux personnes au sein de la Société desquelles vous avez déterminé nécessaire d’obtenir des éléments probants.

6. Nous certifions vous avoir fourni les informations semestrielles établis conformément au format belge du bilan et du comptes de résultats comme exigé par l’article 3 :68, §2 du Code des sociétés et des associations.

7. Nous vous avons informé de l’utilisation de toute application ou de tout outil qui utilise l’intelligence artificielle (Artificial Intelligence ou AI), y compris l’intelligence artificielle générative, dont on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’ils aient un effet matériel direct ou indirect sur les comptes annuels.

8. De 1^{er} janvier 2025 jusqu’à la date de la présente lettre, nous vous avons communiqué (1) tout accès non autorisé à nos systèmes informatiques qui s’est produit ou au meilleur de nos connaissances est raisonnablement susceptible de s’être produit sur la base de nos investigations, y compris les rapports qui nous été transmis par des tiers (tels des organismes de réglementation, des services de détection et de répression ou des consultants en sécurité), dans la mesure où un tel accès non autorisé à nos systèmes informatiques est raisonnablement susceptible d’avoir un impact significatif sur les comptes annuels, pris individuellement ou dans leur ensemble et (2) toutes attaques avec demande de rançon « ransomware » lorsque nous avons payé ou que nous envisageons de payer une rançon, quel qu’en soit le montant.

E. Comptabilisation, évaluation et information à fournir

1. Nous estimons que les méthodes, les hypothèses importantes et les données que nous avons utilisées pour établir les estimations comptables et les informations connexes sont appropriées et appliquées de manière cohérente pour réaliser la comptabilisation, l’évaluation et la communication conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

2. Les évaluations utilisées sont approfondies, étayées et justifiées dans les circonstances connues actuelles. Les montants repris dans les comptes annuels reflètent le résultat que nous attendons compte tenu des circonstances connues.

3. Nous n’avons pas de projets ou d’intentions susceptibles d’avoir une incidence significative sur la valeur comptable des actifs et des passifs ou sur leur classification, reflétés dans les comptes annuels.

4. Nous vous avons communiqué tous les aspects des dispositions contractuelles auxquelles la Société s’est conformée et dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les comptes annuels, y compris tous les engagements, les conditions ou les autres dispositions relatifs à toutes les dettes échues.

¹ Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTIF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Bermudes, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizistan, Kenya, Koweït, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

² Les pays concernés sont Abu Dhabi, Aljman, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les îles vierges britanniques, les îles Caïman, Dubaï, Fujairah, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Île Man, la fédération de Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Nauru, Palau, Ras al Khaimah, Saint-Barthélemy, Sharjah, les îles turques et Caicos, Umm al Qaiwain, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.



F. Données comptables comparatives

1. Il n’y a pas eu d’erreurs ou d’inexactitudes significatives, ou de changements dans les règles comptables requérant un retraitement des montants repris dans les comptes annuels pour l’exercice clos le 31 décembre 2024 qui sont repris à titre de montants comparatifs dans les comptes annuels comparatifs pour l’exercice clos le 31 décembre 2025.

G. Propriété des biens

1. A l’exception des actifs capitalisés sous les leasings financiers, la Société dispose de titres de propriété probants pour tous les actifs repris dans le bilan, et il n’existe pas de droit de rétention ou de charges sur les biens de la Société, ni aucune sûreté réelle, autres que ceux repris dans l’annexe des comptes annuels. Tous les actifs pour lesquels la Société dispose de titres probants de propriété sont repris dans le bilan.

2. Toutes les conventions et les options de rachat de biens vendus préalablement ont été correctement enregistrées et présentées de façon adéquate dans les comptes annuels.

3. Nous ne projetons pas d’abandonner des lignes de production, ni d’autre projet ou d’intention qui pourrait affecter les stocks à rotation lente ou excédentaire, et aucun stock n’est valorisé à un prix excédent le prix du marché.

4. Il n’existe pas de conventions formelles ou informelles concernant des soldes compensatoires ayant trait à nos comptes de valeurs disponibles ou de placements de trésorerie. Nous n’avons pas de ligne de crédit autre que celle reprise dans l’annexe des comptes annuels.

5. Tous les droits contractuels à recevoir des liquidités ou d’autres actifs financiers à une date future, inclus les droits hors bilan y afférents, ont été enregistrés ou présentés de façon adéquate dans les comptes annuels.

II. Passifs et engagements

1. Tous les passifs et engagements, y compris ceux assortis de garanties, orales ou écrites, vous ont été communiqués et sont reflétés de manière appropriée dans les comptes annuels.

2. Nous vous avons informé des demandes d’indemnité en cours ou éventuelles, qu’elles aient été discutées ou non avec le conseiller juridique.

¹ Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTIF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Bermudes, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizistan, Kenya, Koweït, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

² Les pays concernés sont Abu Dhabi, Aïman, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les Îles Vierges britanniques, les Îles Caïman, Dubaï, Fujairah, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Île Man, la Fédération de Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Nauru, Palau, Ras al Khaimah, Saint-Barthélemy, Sharjah, les Îles turques et Caïcos, Umm al Qaiwain, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.



3. Nous avons enregistré ou, le cas échéant, décrit tous les passifs et engagements, et nous avons décrit toutes les garanties accordées à des tiers dans l'annexe aux comptes annuels.

4. Aucune autre demande d'indemnité relative à un litige n'a été reçue ou est attendue.

5. Nous reconnaissons avoir procédé, en tant qu'administrateurs, aux mesures de contrôle interne nécessaires axées sur l'identification des sûretés et des garanties données pour la Société ou pour des tiers. Toutes les sûretés ou garanties sont reprises dans l'annexe des comptes annuels. Celle-ci contient également des garanties, gages ou autres sûretés qui ont été données à d'autres sociétés du groupe en vue du financement du groupe (p.e. la société mère ultime et toutes ses filiales).

I. Capital

1. Les options et les engagements de rachat du capital social, les droits d'option sur le capital social, les bons de souscription, les possibilités de conversion et autres engagements ont été correctement enregistrés et décrits dans les comptes annuels.

2. La Société, la société mère ultime ou toute autre filiale de la société mère ultime n'a pas engagé ou émis des titres, partiellement ou globalement, suite à un arrangement financier autre que dans le motif qui vous a été décrit.

J. Engagements d'achat et de vente et conditions de vente

1. Les pertes résultant d'engagements d'achat et de vente ont été correctement enregistrées et décrites dans l'annexe des comptes annuels.

2. A la fin de l'exercice, la Société n'a aucun engagement inhabituel ni aucune obligation contractuelle de quelque sorte que ce soit qui n'ait pas eu lieu dans le cadre d'une opération commerciale normale et qui pourrait avoir un effet négatif sur la Société (par exemple, des contrats d'achats supérieurs au prix du marché; un accord de rétrocession ou autre n'ayant pas eu lieu dans le cadre d'une opération commerciale normale; des engagements significatifs d'achat d'immobilisations corporelles; des engagements significatifs d'échange de devises; des soldes ouverts sur lettre de crédit; des engagements d'achat pour une quantité de stock excédant les conditions normales ou à un prix excédant les prix prévalant sur le marché; des pertes résultant de la satisfaction ou de la non-satisfaction aux engagements de vente, etc.).

K. Continuité d'exploitation

¹ Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Barbuda, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizistan, Kenya, Koweït, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

² Les pays concernés sont Abu Dhabi, Alman, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les îles vierges britanniques, les îles Caïman, Dubaï, Fajalrah, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Île Man, la fédération de Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Nauru, Palau, Ras al Khaimah, Saint-Barthélemy, Sharjah, les îles turques et Caicos, Umm al Qaiwain, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.



1. Le rapport de gestion et l’annexe des comptes annuels comportent tous les éléments dont nous avons connaissance qui justifient la continuité de la Société, y compris les circonstances et les événements importants ainsi que les projets de la direction.

L. Événements postérieurs à la date de clôture

1. Il n’existe pas d’événements postérieurs à la date de clôture, autres que ceux décrits dans l’annexe des comptes annuels, qui sont d’une importance telle qu’ils nécessitent une mention dans les comptes annuels.

M. Conflits d’intérêts

1. Toute information relative à des cas de conflits d’intérêts, tels que définis dans le Code des sociétés et des associations (ou dans d’autres lois et réglementations relevantes) vous a été communiquée.

N. Anti-blanchiment

1. Nous sommes informés de la Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l’utilisation des espèces. Au mieux de nos connaissances, nous confirmons que:

- Toutes les transactions réalisées pendant l’exercice sont commercialement sûres et correspondent à l’objet de la Société tel que défini dans les statuts de la Société;
- Il n’y a pas eu pendant l’exercice des transactions portant sur des biens ou des actifs en espèces au-delà de 3 000 euros, ou leur équivalent dans une autre devise, dans le cadre d’une opération ou d’un ensemble d’opérations qui semblent liées.
- toutes les transactions pendant l’exercice qui ont porté sur des biens immobiliers ont été acquittées au moyen d’un virement bancaire ou d’un chèque;
- Il n’y a pas eu pendant l’exercice de transactions dans le cadre desquelles des capitaux de tiers inconnus ou non associés ont été transférés sur les comptes bancaires de la Société;
- Il n’y a pas eu de transactions avec des entités ou des personnes enregistrées dans des pays qualifiés de pays tiers à haut risque tel que définis à l’article 4, 9° de la loi du 18 septembre 2017. Nous renvoyons à la liste des pays à haut risque qui peut être consultée sur le site du SPF Finances¹;
- Il n’y a pas eu de participations, d’augmentations de capital ni de prêts provenant ou à l’attention d’entités et/ou de personnes enregistrées dans des pays qualifiés par

¹ <https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques>

² Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTIF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Bermudes, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizistan, Kenya, Koweït, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

³ Les pays concernés sont Abu Dhabi, Oman, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les Îles vierges britanniques, les Îles Caïman, Dubaï, Fujairah, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Île Man, la fédération de Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Nauru, Palau, Îles al Khalimah, Saint-Barthélemy, Sharjah, les Îles turques et Caïcos, Umm al Qaiwain, Vanuatu et Wallis et Futuna.



l'administration fiscale de paradis fiscaux/centres offshore. Nous renvoyons à la liste identifiée dans l'article 179 de l'AR/CIR 92².

2. Nous pouvons vous confirmer que nous nous sommes conformés aux obligations de déclaration concernant les paiements vers les paradis fiscaux telles que présentées par la lettre circulaire N ° Ci. RH 421/607.890.

O. Rapport de l'organe d'administration

1. Au mieux de nos connaissances, le rapport de gestion contient les informations minimales requises par l'article 3 :6 du Code des sociétés et des associations. Ce rapport de gestion contient au minimum les informations suivantes, même si non applicable à la Société :

- un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles il est confronté. Nous reconnaissons que les utilisateurs des comptes annuels pourraient attendre que nous commentions, sur, si applicable, les risques relatifs aux clients principaux, fournisseurs principaux, financement de la Société, le cadre légal et réglementaire dans lequel il opère, les aspects environnementaux or d'autres considérations pertinentes. Sur base de notre analyse des risques et incertitudes auxquels la Société est confronté, nous certifions que les informations reprises sont suffisamment complètes, détaillées et couvrent ces sujets afin de donner à l'utilisateur des comptes annuels un aperçu de ces comptes annuels ;

- des données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice;

- des indications sur circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société (pour autant qu'elles ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la Société);

- des indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement;

- des indications relatives à l'existence de succursales de la Société; au cas où le fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs, une justification de l'application des règles comptables de continuité;

- nous reconnaissons que les instruments financiers dans le cadre de l'article 3:6 du Code des sociétés et associations n'incluent pas uniquement les instruments financiers dans le sens premier du terme, mais également les actifs et les dettes du bilan qui seraient convertis en espèce ou en fonds propres. En conséquence, le rapport de gestion comporte les éléments requis comme les objectifs et la politique en matière de gestion des risques, y compris l'exposition de la Société au risque de

² http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2016030104&table_name=loi

¹ Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTIF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Barbudes, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizistan, Kenya, Koweït, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

² Les pays concernés sont Abu Dhabi, Alaman, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les îles vierges britanniques, les îles Caïman, Dubaï, Fujairah, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Île Man, la Fédération de Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Nauru, Palau, Ras al Khaimah, Saint-Barthélemy, Sharjah, les îles turques et Caicos, Umm al Qaiwain, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.



prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie et couvre l'entière définition d'instruments financiers;

P. Communication avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprise

Conformément à la norme ISA 260, il vous appartient de nous communiquer (a) votre point de vue concernant les aspects qualitatifs d'importance touchant aux pratiques comptables de notre Société, (b) les difficultés importantes, si elles existent, rencontrées lors de l'audit, (c) les points importants relevés lors de l'audit et les déclarations écrites demandées, (d) les circonstances ayant une incidence sur la forme ou le contenu du rapport d'audit et (e) tout autre point important qui, selon votre jugement professionnel, est pertinent dans le cadre de la surveillance du processus d'élaboration des comptes annuels. Dans ce cadre, nous vous confirmons avoir pris connaissance des points qui sont repris dans la présentation jointe en annexe de cette lettre et que ces points reflètent fidèlement et complètement les informations que vous nous avez communiquées aux termes de vos travaux d'audit.

Q. Considérations supplémentaires

Nous confirmons que la provision pour risques et charges liée à la finalisation de la destruction du bâtiment rayon de soleil et mise à jour à fin 2025 correspond à notre meilleure estimation des montants et risques susceptibles d'être encourus dans le futur.



25 HUMANI - Slide closing meeting FY25.pptx

Nous vous prions d'agréer, Madame Moreau, l'expression de nos sentiments distingués.

I. BLOU
Directrice Financière

M. DORIGATTI
Président du Comité de Direction

N. MONFORTI
Présidente

¹ Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTIF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Bermudes, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizistan, Kenya, Koweït, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

² Les pays concernés sont Abu Dhabi, Oman, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les Îles vierges britanniques, les Îles Caïman, Dubaï, Fujairah, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Île Man, la fédération de Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Nauru, Palau, Ras al Khaimah, Saint-Barthélemy, Sharjah, les Îles turques et Caïcos, Umm al Qalwain, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.

9

ATTESTATION DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES



EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Liège Office Center
Rue des Gullemins 129, bte3
B - 4000 Liège

Tel: +32 (0) 4 273 76 00
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de HUMani SC pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société HUMani SC (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 26 juin 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant un exercice.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de HUMani SC, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 669.780.309 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 6.699.123.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes Internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en

Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation - Rattrapages BMF

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels qui décrit les incertitudes liées à la détermination des montants, d'une part des rattrapages BMF qui constituent une des particularités du secteur hospitalier, dont le solde net à payer (codes 403 de l'actif et 443 du passif) pour l'exercice et les exercices antérieurs, s'élève à un montant de - € 56.967.051, et d'autre part des modalités d'activation des mesures IFIC pour un montant de € -27.556.243 (codes 48 au passif), ainsi que les incertitudes relatives à la révision des forfaits octroyés à la Société HUMani pour son financement. Les soldes à récupérer et à rétrocéder sont estimés, à la clôture de chaque exercice, sur la base des dispositions réglementaires légales et des mesures de financement connues.

Besloten vennootschap
Société à responsabilité limitée
RPM Brussels - RPM Bruxelles - 0759-TVA BE0446.334.711-IBAN N° BE71 2100 9059 0069
Handelend in naam van een vennootschap / agissant au nom d'une société

A member firm of Ernst & Young Global Limited



Rapport du commissaire du 22 mai 2026 sur les Comptes Annuels
de HUMani SC pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (suite)

Il existe néanmoins une marge d'interprétation inhérente à ce genre d'estimations et en conséquence il ne nous est pas possible de nous prononcer sur leurs montants. Ces calculs devront être corroborés par le document officiel du SPF Santé Publique qui sera adressé ultérieurement à l'Institution, à la suite de la révision définitive des années concernées.

Paragraphe d'observation – Fonds de pension

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels, qui présente de manière détaillée les impacts des charges liées aux cotisations patronales et au mécanisme de responsabilisation sur le Fonds de pension des agents statutaires. Cette annexe expose également l'impact estimé de l'augmentation de ces cotisations sur l'évolution de la trésorerie de la société HUMani SC, ainsi que les mesures arrêtées par l'organe d'administration afin de maintenir un niveau de trésorerie suffisant pour assurer la continuité d'exploitation de l'Institution à long terme.

Autre point

Les comptes annuels de HUMani SC pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 28 mai 2025, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons



Rapport du commissaire du 22 mai 2026 sur les Comptes Annuels de HUMANI SC pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (suite)

également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code

des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.



Rapport du commissaire du 22 mai 2026 sur les Comptes Annuels
de HUMANI SC pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (suite)

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3:12, § 1er, 9° du Code des sociétés et des associations

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 9° du Code des sociétés et des associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu - les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission:

- Un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en numéraire qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Liège, le 22 mai 2026

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par


Marie-Laure Moreau *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

26MLM0095



EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Liège Office Center
Rue des Guillemins 129, bte3
B - 4000 Liège

Tel: +32 (0) 4 273 76 00
ey.com

Aux gestionnaires et aux membres du Conseil Médical de la société coopérative HUMani
Boulevard Zoé Drion
6000 Charleroi

RAPPORT DE CONTROLE REDIGE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 90 DE LA LOI RELATIVE AUX HOPITAUX ET A D'AUTRES ETABLISSEMENTS DE SOINS, COORDONNEE DU 10 JUILLET 2008, CONCERNANT LA PERCEPTION CENTRALE DES HONORAIRES EFFECTUEE AU SEIN DE LA SOCIETE COOPERATIVE HUMANI

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 90 de la loi relative aux hôpitaux et à d'autres établissements de soins, coordonnée du 10 juillet 2008, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mission de contrôle de la perception des honoraires pour l'exercice 2025.

Rappelons tout d'abord que ledit article prévoit que :

- d'une part, la mission de contrôle du Réviseur d'Entreprises s'étend à l'activité du service chargé de la perception centrale des honoraires ;
- d'autre part, le Réviseur d'Entreprises rédige, à ce sujet, un rapport de contrôle à l'intention du gestionnaire de l'hôpital et du président ou du délégué du Conseil Médical.

Dans le respect de cet article, nous avons procédé à une analyse des diverses procédures mises en place pour la perception des honoraires.

Nous avons également prêté une attention particulière au respect des articles 135 et 140 de la loi précitée, traitant respectivement des conditions de perception des honoraires et de l'affectation de ceux-ci.

En conclusion, les contrôles effectués nous permettent de certifier que les procédures mises en place permettent de respecter les conventions intervenues entre les parties.

Liège, le 22 mai 2026

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Marie-Laure Moreau *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

26MLM0096

Bevloten vennootschap
Société à responsabilité limitée
RPR (Bruxelles) - RPM (Bruxelles) - BTW-TVA BE0446.334.711 (IBAN N° BE71 2100 9059 0009)
*Handelend in naam van een vennootschap/agissant au nom d'une société
A member firm of Ernst & Young Global Limited



Siège social : Espace Santé
Boulevard Zoé Drion, 1 - 6000 Charleroi
Tél. : 071/92.12.11

www.humani.be